

ANNEXE

3

TABLEAU RÉSUMÉ DE
L'APPLICATION DU SCHÉMA
DÉCISIONNEL, RIVE GAUCHE
ET RIVE DROITE ET FICHES
INDIVIDUELLES DES
PROPRIÉTÉS

Annexe 3 - Tableau résumé de l'application du schéma décisionnel et des travaux sur le lot

N° de lot	Rive	Travaux sur le lot					Type de Lot	Pourcentage du maintien de la cour arrière utilisable	La localisation du mur respecte la limite de rive de 10 mètres		Commentaires
		Mur	Enrochem- ment	Plaine débordement / bras de décharge	Génie végétal	Aucun			oui	non	
RIVE GAUCHE (de l'amont vers l'aval)											
1 313 149	Gauche				x	Résidentiel	N/A	N/A			
1 313 150	Gauche				x	Résidentiel	N/A	N/A			
1 313 151	Gauche	x			x	Résidentiel	N/A	N/A			
1 313 148	Gauche	x			x	Résidentiel	N/A	N/A			
1 313 152	Gauche	x			x	Résidentiel	N/A	N/A			
1 311 617	Gauche	x				Résidentiel	N/A	x			Voir explication positionnement des murs selon le schéma décisionnel
1 313 089	Gauche				x	Résidentiel	N/A	N/A			
1 313 090	Gauche	x	x			Résidentiel	92%	x			
1 313 091	Gauche	x	x			Résidentiel	74%	x			
1 313 092	Gauche	x	x			Résidentiel	100%		x		Voir explication positionnement des murs selon le schéma décisionnel
1 313 307	Gauche	x	x			Résidentiel	74%		x		Voir explication positionnement des murs selon le schéma décisionnel
1 313 154	Gauche	x	x			Résidentiel	75%		x		Voir explication positionnement des murs selon le schéma décisionnel
1 313 278	Gauche				x	Ville	N/A, rue Saint-Eugène	N/A			
1 313 083	Gauche	x	x	x	x	Ville	N/A	N/A			Plaine de débordement projetée PK 3+617
1 313 085	Gauche	x	x	x	x	Ville	N/A				Plaine de débordement projetée PK 3+617
1 313 277	Gauche	x	x			Ville	N/A, rue Blier		x		Lien routier existant obligatoire pour le service de protection incendie, la collecte des ordures ménagères et le déneigement, application d'un critère de continuité du mur entre les lots
1 313 065	Gauche	x	x			Résidentiel	70%		x		Voir explication positionnement des murs selon le schéma décisionnel
1 313 067	Gauche	x				Résidentiel	81%	x			
1 313 068	Gauche	x				Résidentiel	97%	x			
3 104 591	Gauche	x	x			Ville	N/A		x		Voir explication positionnement des murs selon le schéma décisionnel, lot ville pour le poste de pompage Drolet, palplanche déjà en place sur environ 15 m.l.
3 104 592	Gauche				x	Résidentiel	N/A	N/A			Pas de mur sur le lot, emprise pour la servitude à prévoir (valider clôture existante)
1 313 282	Gauche	x	x			Ville	N/A, rue Drolet		x		Lien routier existant obligatoire pour le service de protection incendie, la collecte des ordures ménagères et le déneigement, application d'un critère de continuité du mur entre les lots
1 313 076	Gauche	x	x			Résidentiel	60%		x		Voir explication positionnement des murs selon le schéma décisionnel
1 313 077	Gauche	x	x			Résidentiel	97%		x		Voir explication positionnement des murs selon le schéma décisionnel
1 313 082	Gauche	x	x			Résidentiel	N/A		x		Application d'un critère de continuité du mur entre les lots, futur rond de virée projeté
1 312 952	Gauche	x	x	x		Commercial	N/A	x			
1 312 954	Gauche	x				Commercial	N/A	x			
1 312 957	Gauche	x	x	x		Commercial	N/A		x		Voir explication positionnement des murs selon le schéma décisionnel
2 544 201	Gauche	x	x	x		Commercial	N/A		x		Voir explication positionnement des murs selon le schéma décisionnel, application du critère de continuité avec palplanche déjà en place sur environ 31 m.l.
1 309 618	Gauche	x	x			Commercial	N/A		x		Voir explication positionnement des murs selon le schéma décisionnel, application du critère de continuité avec palplanche déjà en place sur environ 30 m.l.
1 309 619	Gauche	x	x			Commercial	N/A		x		Voir explication positionnement des murs selon le schéma décisionnel
1 313 362	Gauche	x	x			Ville	N/A, rue Flaubert		x		Lien routier existant obligatoire pour le service de protection incendie, la collecte des ordures ménagères et le déneigement, application d'un critère de continuité du mur entre les lots
1 313 016	Gauche	x	x			Ville	Poste de pompage Flaubert		x		Application d'un critère de continuité du mur entre les lots,
1 313 017	Gauche	x	x			Résidentiel	72%		x		Voir explication positionnement des murs selon le schéma décisionnel

N° de lot	Rive	Travaux sur le lot					Type de Lot	Pourcentage du maintien de la cour arrière utilisable	La localisation du mur respecte la limite de rive de 10 mètres		Commentaires
		Mur	Enrochem- ment	Plaine débordement / bras de décharge	Génie végétal	Aucun			oui	non	
1 313 012	Gauche	x	x				Commercial	N/A		x	Voir explication positionnement des murs selon le schéma décisionnel
1 313 015	Gauche	x					Commercial	N/A	x		
1 313 006	Gauche	x					Commercial	N/A	x		
1 313 007	Gauche	x					Commercial	N/A	x		
1 313 008	Gauche	x					Commercial	N/A	x		
1 312 998	Gauche				x		Commercial	N/A	N/A		
1 313 448	Gauche				x		Commercial	N/A	N/A		
2 218 303	Gauche				x		Commercial	N/A	N/A		
2 218 302	Gauche				x		Commercial	N/A	N/A		
2 355 447	Gauche				x		Ville	N/A	N/A		
2 355 950	Gauche				x		Ville	N/A	N/A		
1 528 926	Gauche				x		Hydro-Québec	N/A	N/A		
4 654 754	Gauche				x		Commercial	N/A	N/A		
4 654 755	Gauche	x	x				Commercial	N/A		x	Voir explication positionnement des murs selon le schéma décisionnel
1 529 170	Gauche	x	x				Commercial	N/A		x	Voir explication positionnement des murs selon le schéma décisionnel
1 619 684	Gauche		x				Ville	N/A, boul. W.-H.	N/A		Boulevard Wilfrid-Hamel
1 529 304	Gauche	x					Résidentiel	À déterminer	N/A		Localisation approximative du mur qui devra être revue lorsque des relevés topographiques détaillés seront disponibles lors de la réalisation de l'ingénierie détaillée
1 529 307	Gauche				x		Résidentiel	N/A	N/A		
1 529 308	Gauche				x		Résidentiel	N/A	N/A		
1 529 315	Gauche				x		Ville	N/A	N/A		
1 529 318	Gauche				x		Résidentiel	N/A	N/A		
1 529 319	Gauche				x		Ville	N/A	N/A		
1 529 330	Gauche				x		Résidentiel	N/A	N/A		
1 227 099	Gauche				x		Commercial	N/A	N/A		
1 313 131	Droite				x		Résidentiel	N/A	N/A		
3 731 644-P2, 3 731 645-P2	Droite				x		Résidentiel	N/A	N/A		

RIVE DROITE (de l'amont vers l'aval)

1 313 136	Droite				x	Résidentiel	N/A	N/A			
1 313 137	Droite				x	Résidentiel	N/A	N/A			
1 313 138	Droite				x	Résidentiel	N/A	N/A			
1 313 139	Droite	x				Résidentiel	77%	x			
1 313 140	Droite	x				Résidentiel	80%	x			
1 313 146	Droite	x				Résidentiel	75%	x			
1 313 147	Droite	x				Résidentiel	71%	x		Conservation d'une plaine de débordement existante boisée	
1 313 142	Droite	x				Résidentiel	66%	x		Conservation d'une plaine de débordement existante boisée	
1 313 141	Droite	x	x			Résidentiel	75%		x	Voir explication positionnement des murs selon le schéma décisionnel	
1 313 143	Droite	x	x			Résidentiel	75%		x	Voir explication positionnement des murs selon le schéma décisionnel	
1 313 144	Droite	x	x			Résidentiel	74%		x	Voir explication positionnement des murs selon le schéma décisionnel	
1 313 145	Droite	x	x			Résidentiel	72%		x	Voir explication positionnement des murs selon le schéma décisionnel	
2 626 627	Droite	x	x			Commercial	N/A		x	Voir explication positionnement des murs selon le schéma décisionnel	

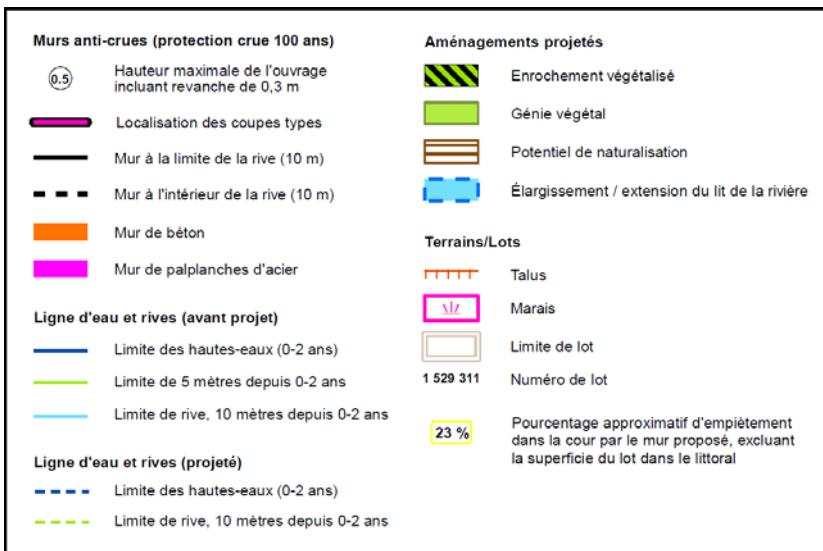
N° de lot	Rive	Travaux sur le lot					Type de Lot	Pourcentage du maintien de la cour arrière utilisable	La localisation du mur respecte la limite de rive de 10 mètres		Commentaires
		Mur	Enrochem- ment	Plaine débordement / bras de décharge	Génie végétal	Aucun			oui	non	
2 626 628	Droite	x	x				Commercial	N/A		x	Voir explication positionnement des murs selon le schéma décisionnel
1 310 626	Droite	x	x				Commercial	N/A		x	Voir explication positionnement des murs selon le schéma décisionnel
1 310 627	Droite	x	x				Commercial	N/A		x	Voir explication positionnement des murs selon le schéma décisionnel
1 310 628	Droite	x			x		Ville	N/A	x		Mur perpendiculaire à la rive
1 310 629	Droite	x			x		Ville	N/A	x		Mur perpendiculaire à la rive
1 310 630	Droite	x	x				Commercial	N/A		x	Voir explication positionnement des murs selon le schéma décisionnel
1 310 631	Droite				x	x	Commercial	N/A	N/A		Futur poste de pompage Hamel projeté
1 312 951	Droite		x			x	Commercial	N/A	x		
5 198 729	Droite	x					Commercial	N/A	x		
1 312 948	Droite	x	x				Ville	N/A	x		Poste de pompage Rideau
1 312 925	Droite	x	x				Commercial	N/A	x		
4 505 754	Droite	x	x				Commercial	N/A		x	Voir explication positionnement des murs selon le schéma décisionnel
4 505 753	Droite	x	x				Ville	N/A	x		Poste de pompage Michel-Fragasso
1 313 350	Droite	x					Ville	N/A		x	Rue des Ronces, lien routier existant obligatoire pour le service de protection incendie, la collecte des ordures ménagères et le déneigement, application d'un critère de continuité du mur entre les lots
6 120 104	Droite	x	x	x	x		Commercial	N/A	x		Bras de décharge projeté
6 120 105	Droite				x		Commercial	N/A			
2 544 438	Droite	x	x	x			Commercial	N/A		x	Ouvrage de régulation Caneton
2 870 906	Droite	x	x				Commercial	N/A	x		
3 069 372	Droite	x					Commercial	N/A	x		
1 313 000	Droite				x		Commercial	N/A	N/A		
1 309 551	Droite				x		Ville	N/A	N/A		
2 218 304	Droite				x		Commercial	N/A	N/A		
2 355 448	Droite				x		Commercial	N/A	N/A		
1 312 992	Droite				x		Hydro-Québec	N/A	N/A		
4 727 885	Droite				x		Commercial	N/A	N/A		
1 529 251	Droite				x		Résidentiel	N/A	N/A		
1 529 250	Droite				x		Résidentiel	N/A	N/A		
1 529 204	Droite				x		Ville	N/A	N/A		
1 529 205	Droite	x					Commercial	N/A		x	Voir explication positionnement des murs selon le schéma décisionnel
4 572 092 (copropriété horizontale)	Droite	x	x				Résidentiel	65%		x	Voir explication positionnement des murs selon le schéma décisionnel
Avenue Verlaine	Droite	x	x				Ville	N/A		x	Avenue Verlaine, lien routier existant obligatoire pour le service de protection incendie, la collecte des ordures ménagères et le déneigement, application d'un critère de continuité du mur entre les lots
1 529 299	Droite	x	x				Résidentiel	75%		x	Voir explication positionnement des murs selon le schéma décisionnel
1 529 376	Droite	x	x				Commercial	N/A	x		Raccordement au pont de la Maison-O'Neill
1 529 381	Droite	x			x		Ville	N/A	N/A		
1 529 383	Droite	x			x		Résidentiel	N/A	N/A		
1 529 384	Droite	x			x		Résidentiel	N/A	N/A		
2 801 240	Droite				x		Ville	N/A	N/A		

DOCUMENT DE TRAVAIL

RIVE GAUCHE

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 311 617
Adresse : 1133 rue Saint-Gérard
Usage : Logement
Superficie de l'unité d'évaluation : 2 002,70 m ²
Nombre de logements : 1



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

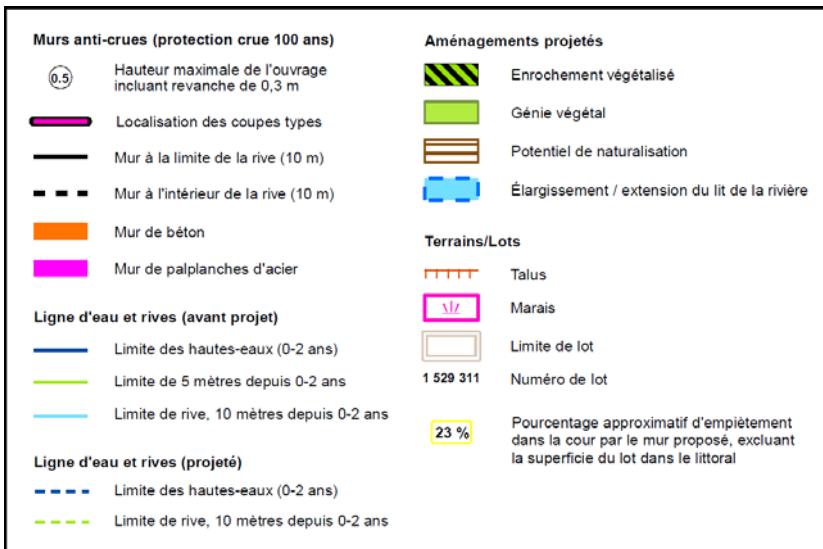
- Adaptation du schéma décisionnel – Assurer la fermeture du mur avec le terrain naturel
- Application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Résultat : Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 313 090
Adresse : 1350 rue Saint-Léandre
Usage : Logement
Superficie de l'unité d'évaluation : 789,30 m ²
Nombre de logements : 1



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

- Action #1 : Mur placé initialement sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui.
- Q.3 Y a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.4Rés. Le pourcentage de maintien de la cour arrière utilisable représente-t-il moins de 75 %? : non.
- Action #5 : Application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Résultat : Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 313 091
Adresse : 1346 rue Saint-Léandre
Usage : Logement
Superficie de l'unité d'évaluation : 872,50 m ²
Nombre de logements : 1



Murs anti-crues (protection crue 100 ans)	Aménagements projetés
0,5 Hauteur maximale de l'ouvrage incluant revanche de 0,3 m	Enrochement végétalisé
Localisation des coupes types	Génie végétal
— Mur à la limite de la rive (10 m)	Potentiel de naturalisation
— Mur à l'intérieur de la rive (10 m)	Élargissement / extension du lit de la rivière
— Mur de béton	
— Mur de palplanches d'acier	
Ligne d'eau et rives (avant projet)	Terrains/Lots
— Limite des hautes-eaux (0-2 ans)	Talus
— Limite de 5 mètres depuis 0-2 ans	Marais
— Limite de rive, 10 mètres depuis 0-2 ans	Limite de lot
Ligne d'eau et rives (projeté)	Numéro de lot
— Limite des hautes-eaux (0-2 ans)	1 529 311
— Limite de rive, 10 mètres depuis 0-2 ans	Pourcentage approximatif d'empilement dans la cour par le mur proposé, excluant la superficie du lot dans le littoral

Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

- Action #1 : Mur placé initialement sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui.
- Q.3 Y a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.4Rés. Le pourcentage de maintien de la cour arrière utilisable représente-t-il moins de 75 %? : oui.
- Action #4Rés. : Mur déplacé à l'intérieur de la rive de manière à conserver $\pm 75\%$, dans la limite du respect de la rive de 5 m pour critère de pérennité (ou 2 m si berge stabilisée dans le cadre du projet).
- Action #5 : Application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Résultat : Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 313 092
Adresse : 1112 rue Saint-Eugène
Usage : Logement
Superficie de l'unité d'évaluation : 660,5 m ²
Nombre de logements : 1



Murs anti-crues (protection crue 100 ans)		Aménagements projetés	
	Hauteur maximale de l'ouvrage incluant revanche de 0,3 m		Enrochement végétalisé
	Localisation des coupes types		Génie végétal
	Mur à la limite de la rive (10 m)		Potentiel de naturalisation
	Mur à l'intérieur de la rive (10 m)		Élargissement / extension du lit de la rivière
	Mur de béton		
	Mur de palplanches d'acier		
Ligne d'eau et rives (avant projet)		Terrains/Lots	
	Limite des hautes-eaux (0-2 ans)		Talus
	Limite de 5 mètres depuis 0-2 ans		Marais
	Limite de rive, 10 mètres depuis 0-2 ans		Limite de lot
		1 529 311	Numéro de lot
Ligne d'eau et rives (projeté)		23 %	Pourcentage approximatif d'emplâtement dans la cour par le mur proposé, excluant la superficie du lot dans le littoral
	Limite des hautes-eaux (0-2 ans)		
	Limite de rive, 10 mètres depuis 0-2 ans		

Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

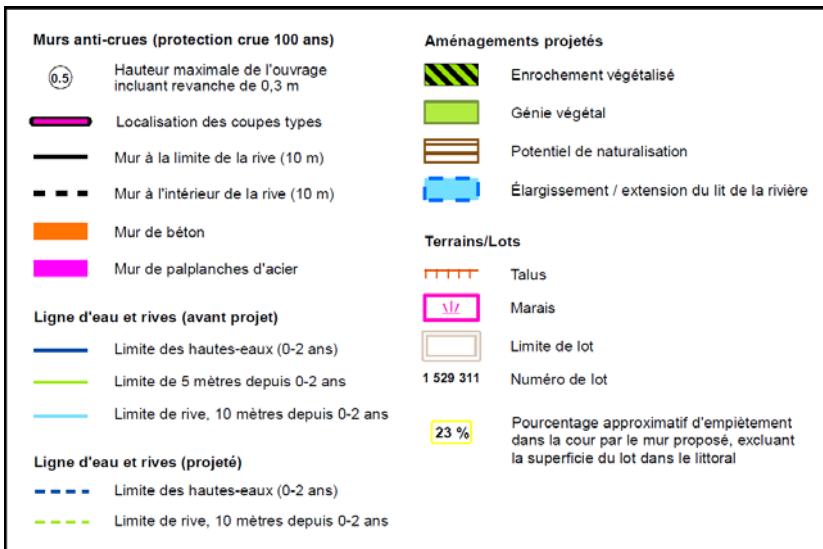
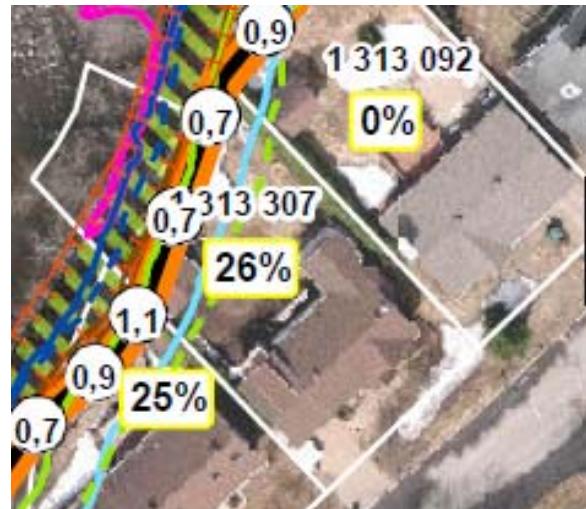
- Action #1 : Mur placé sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y-a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui;
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui;
- Q.3 Y-a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui;
- Q.4 Les pertes de cour arrière utilisable représentent-elles plus de 25 %? : non;
- Action #5 : application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 313 307
Adresse : 1116 rue Saint-Eugène
Usage : Logement
Superficie de l'unité d'évaluation : 790,8 m ²
Nombre de logements : 1



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

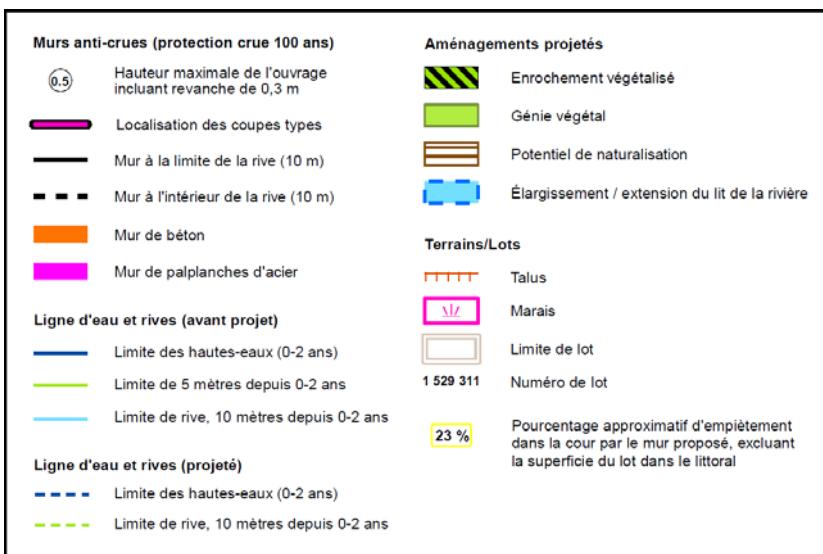
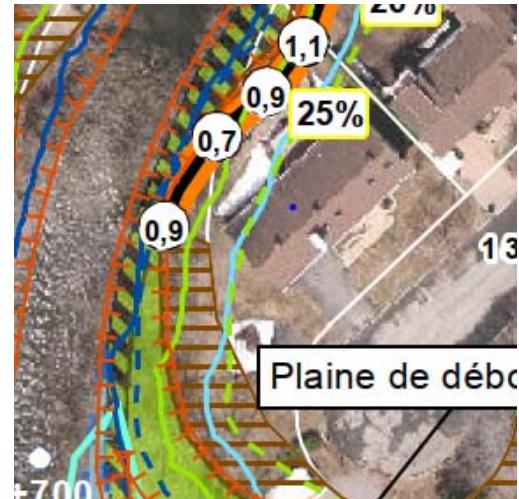
- Action #1 : Mur placé sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y-a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui;
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui;
- Q.3 Y-a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui;
- Q.4 Les pertes de cour arrière utilisable représentent-elles plus de 25 %? : oui;
- Action #4Res : Mur déplacé à l'intérieur de la rive de manière à limiter les pertes à ±25 %, dans la limite de la rive de 5 m pour critère de pérennité (ou 2 m si berge stabilisée dans le cadre du projet).
- Action #5 : application d'un critère de continuité.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 313 154
Adresse : 1120 rue Saint-Eugène
Usage : Logement
Superficie de l'unité d'évaluation : 687,30 m ²
Nombre de logements : 1



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

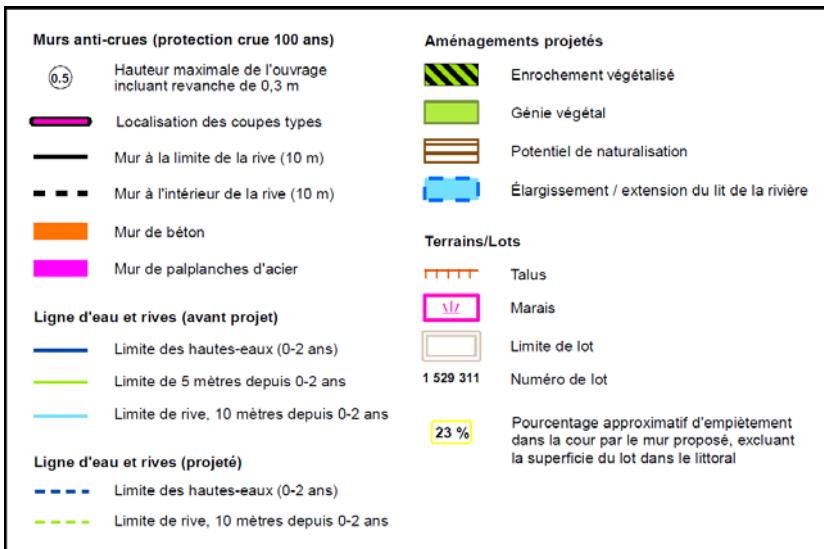
- Action #1 : Mur placé sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y-a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : non;
- Action #2 : Le mur placé à 2 m du bâtiment principal, à l'intérieur de la rive.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui;
- Q.3 Y-a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : non;
- Action #3 : Le mur placé à 5 m du bâtiment principal, à l'intérieur de la rive.
- Q.4 Les pertes de cour arrière utilisable représentent-elles plus de 25 %? : oui;
- Action #4Res : Mur déplacé à l'intérieur de la rive de manière à limiter les pertes à $\pm 25\%$, dans la limite de la rive de 5 m pour critère de pérennité (ou 2 m si berge stabilisée dans le cadre du projet).
- Action #5 : application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 313 277
Adresse : N/A
Usage : Emprise rue Blier
Superficie de l'unité d'évaluation : n/d m ²
Nombre de logements : n/a



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

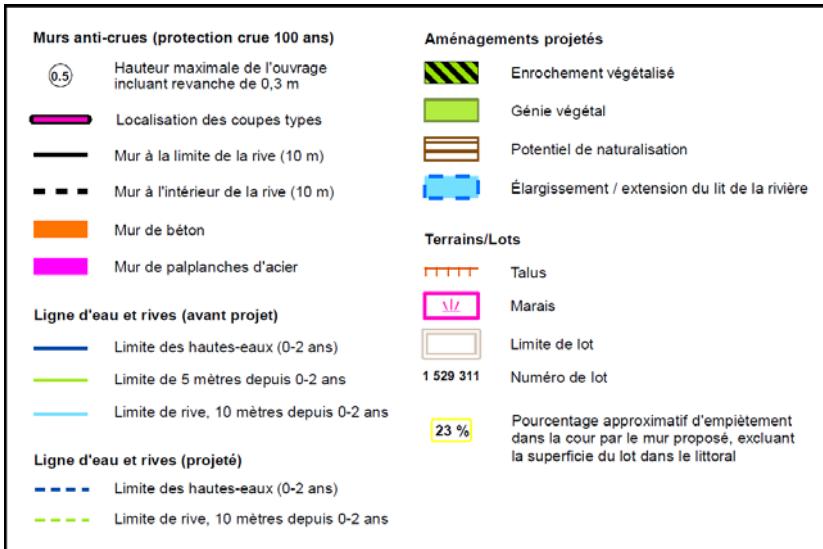
- Adaptation du schéma décisionnel – Extrémité de la rue Blier. Aucun bâtiment
 - Application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Résultat : Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 313 065
Adresse : 1319, rue Blier
Type d'usage : Logement
Superficie de l'unité d'évaluation : 1 619,3 m ²
Nombre de logements : 1



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

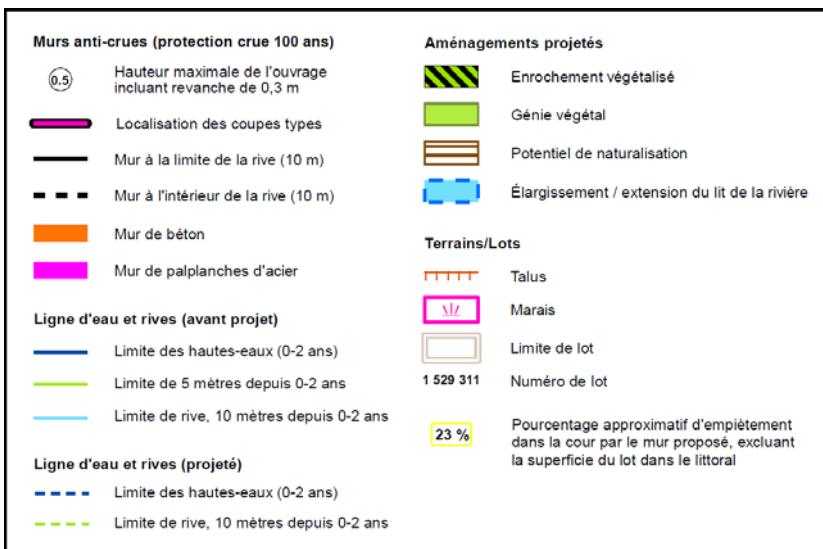
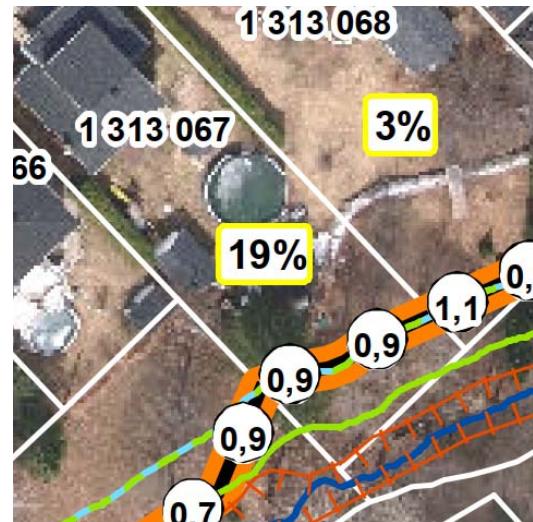
- Action #1 : Mur placé sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y-a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : non;
- Action #2 : Le mur placé à 2 m du bâtiment principal, à l'intérieur de la rive.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui;
- Q.3 Y-a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : non;
- Action #3 : Le mur placé à 5 m du bâtiment principal, à l'intérieur de la rive.
- Q.4 Les pertes de cour arrière utilisable représentent-elles plus de 25 %? : oui;
- Action #4Res : Mur déplacé à l'intérieur de la rive de manière à limiter les pertes à $\pm 25\%$, dans la limite de la rive de 5 m pour critère de pérennité (ou 2 m si berge stabilisée dans le cadre du projet).
- Action #5 : application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 313 067
Adresse : 1087 rue Saint-Eugène
Usage : Logement
Superficie de l'unité d'évaluation : 869,60 m ²
Nombre de logements : 1



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

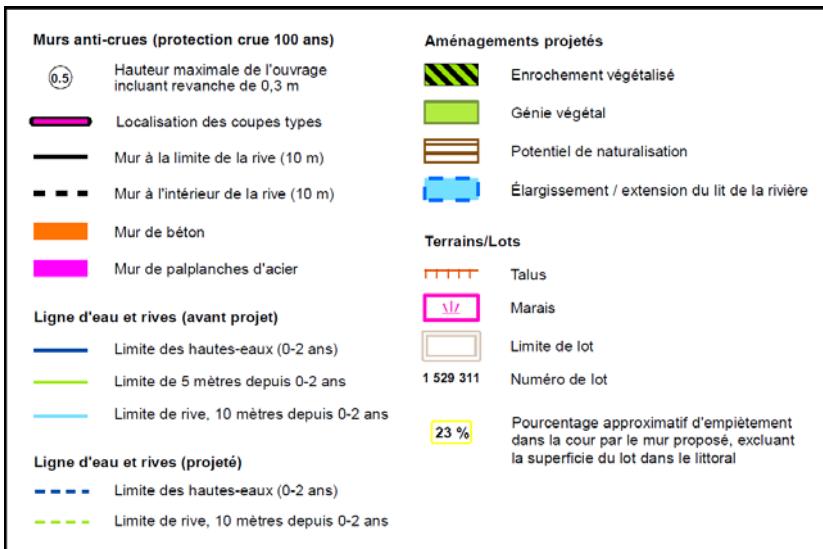
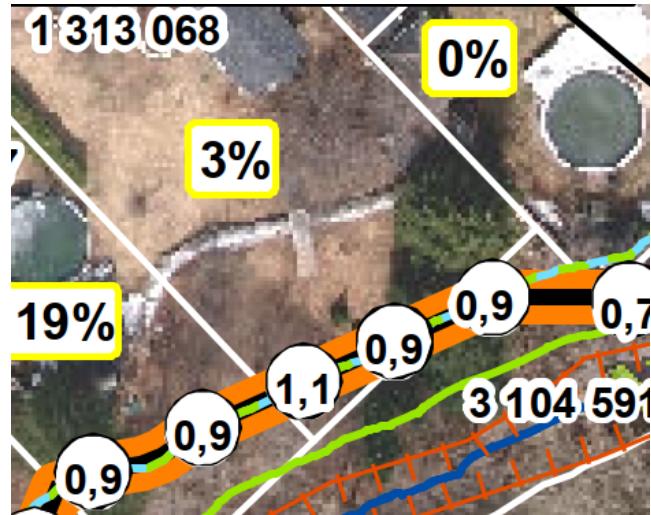
- Action #1 : Mur placé initialement sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui.
- Q.3 Y a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.4Rés. Le pourcentage de maintien de la cour arrière utilisable représente-t-il moins de 75 %? : non.
- Action #5 : Application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Résultat : Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 313 068
Adresse : 1085 rue Saint-Eugène
Usage : Logement
Superficie de l'unité d'évaluation : 1 220,70 m ²
Nombre de logements : 1



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

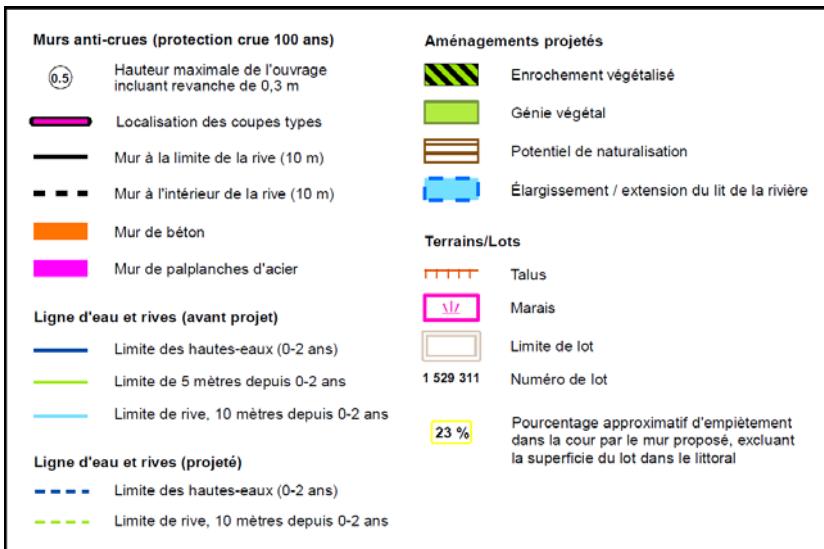
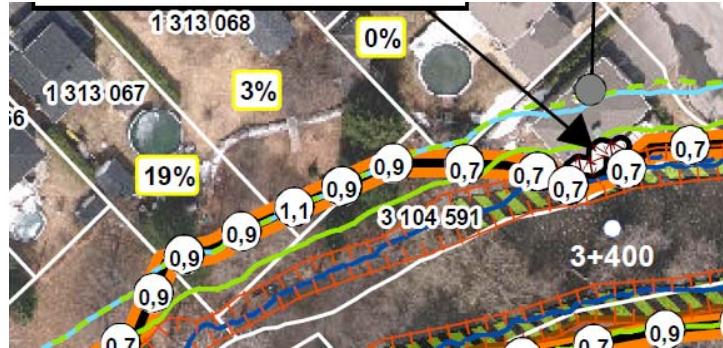
- Action #1 : Mur placé initialement sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui.
- Q.3 Y a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.4Rés. Le pourcentage de maintien de la cour arrière utilisable représente-t-il moins de 75 %? : non.
- Action #5 : Application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Résultat : Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 3 104 591
Adresse : 1320 rue Drolet
Usage : Station de pompage Drolet
Superficie de l'unité d'évaluation : 973,3 m²
Nombre de logements : N/A



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

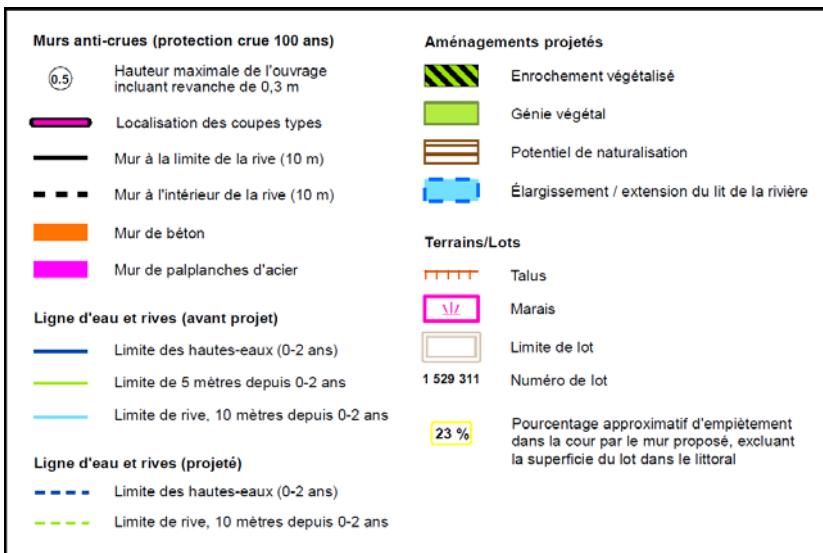
- Action #1 : Mur placé sur la limite de rive (10 m).
 - Q.1 Y-a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : non;
 - Action #2 : Le mur placé à 2 m du bâtiment principal, à l'intérieur de la rive.
 - Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : non;
 - Q.4 La position du mur met-elle en péril les activités commerciales en cours? : non;
 - Action #5 : application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
 - Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 313 282
Adresse : N/A
Usage : Ville
Superficie de l'unité d'évaluation : N/D m ²
Nombre de logements : N/A



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

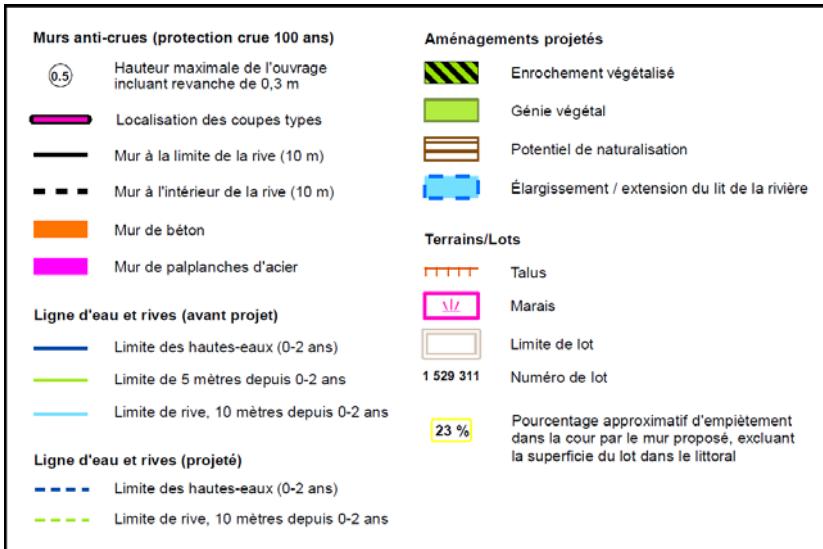
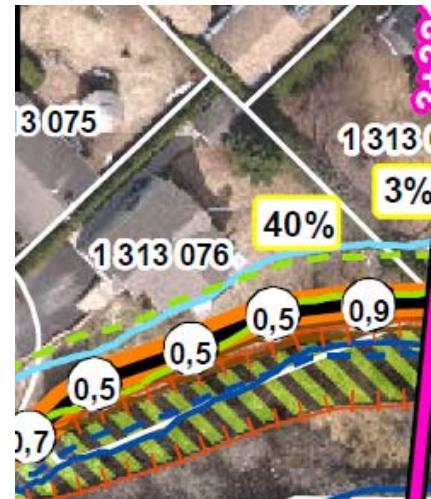
- Adaptation du schéma décisionnel – Rond de virée de la rue Drolet
- Application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Résultat : Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 313 076
Adresse : 1319 rue Drolet
Usage : Logement
Superficie de l'unité d'évaluation : 914,9 m ²
Nombre de logements : 1



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

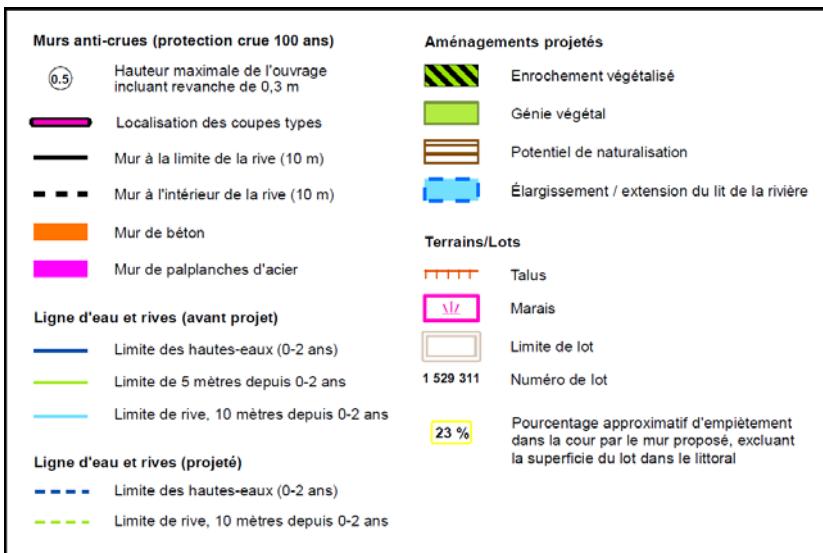
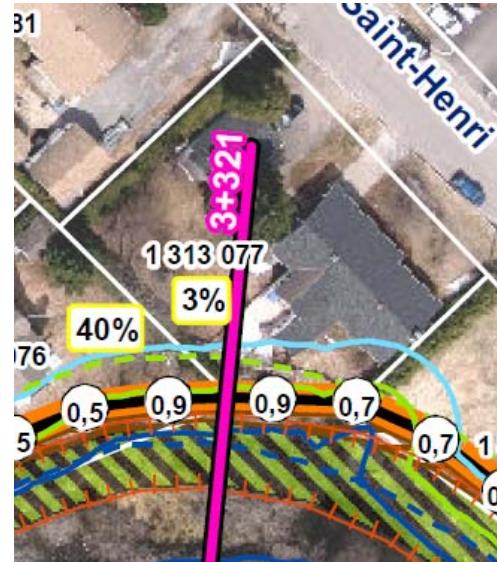
- Action #1 : Mur placé sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y-a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : non;
- Action #2 : Le mur placé à 2 m du bâtiment principal, à l'intérieur de la rive.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui;
- Q.3 Y-a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : non;
- Action #3 : Le mur placé à 5 m du bâtiment principal, à l'intérieur de la rive.
- Q.4 Les pertes de cour arrière utilisable représentent-elles plus de 25 %? : oui;
- Action #4Res : Mur déplacé à l'intérieur de la rive de manière à limiter les pertes à $\pm 25\%$, dans la limite de la rive de 5 m pour critère de pérennité (ou 2 m si berge stabilisée dans le cadre du projet).
- Action #5 : application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 313 077
Adresse : 1322 rue Saint-Henri
Usage : Logement
Superficie de l'unité d'évaluation : 1 167,3 m ²
Nombre de logements : 1



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

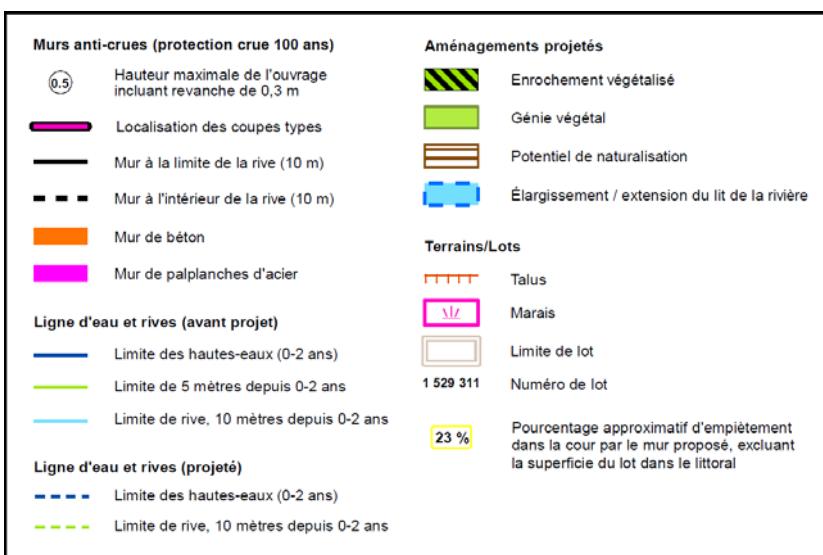
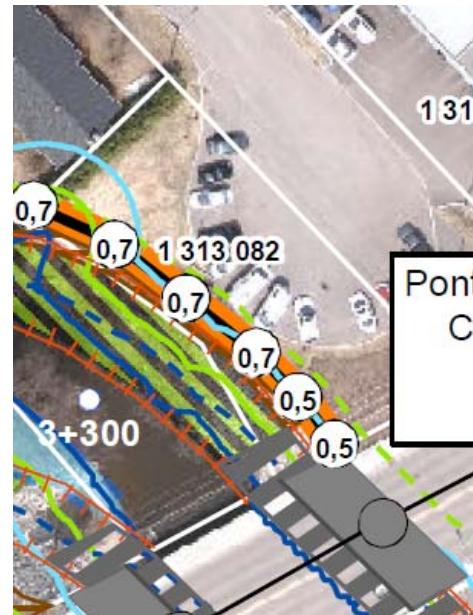
- Action #1 : Mur placé sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y-a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : non;
- Action #2 : Le mur placé à 2 m du bâtiment principal, à l'intérieur de la rive.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui;
- Q.3 Y-a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : non;
- Action #3 : Le mur placé à 5 m du bâtiment principal, à l'intérieur de la rive.
- Q.4 Les pertes de cour arrière utilisable représentent-elles plus de 25 %? : non;
- Action #5 : application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 313 082
Adresse : 1318 rue Saint-Henri
Usage : Gouvernement du Québec (pont)
Superficie de l'unité d'évaluation : 901,40 m ²
Nombre de logements : n/a



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

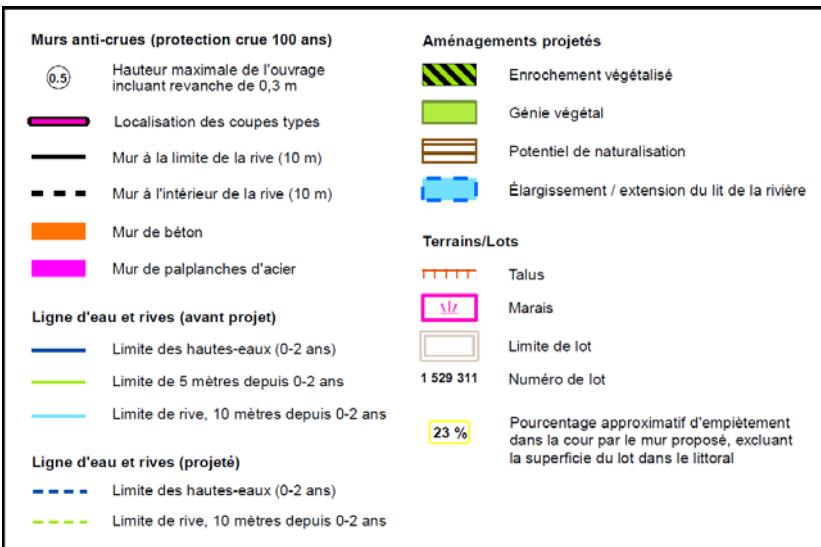
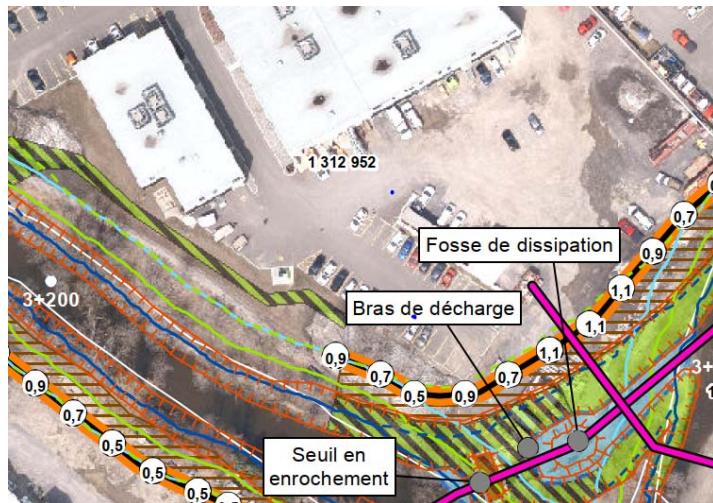
- Adaptation du schéma décisionnel – Rond de virée projeté de la rue Saint-Henri.
- Application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Résultat : Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lots : 6070535, 6008878, 6070534, 6008876
Adresse : 6019 à 6023 boulevard Wilfrid-Hamel
Usage : Commercial
Superficie de l'unité d'évaluation 14 643,8 m ²
Nombre de locaux non résidentiels : 3



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

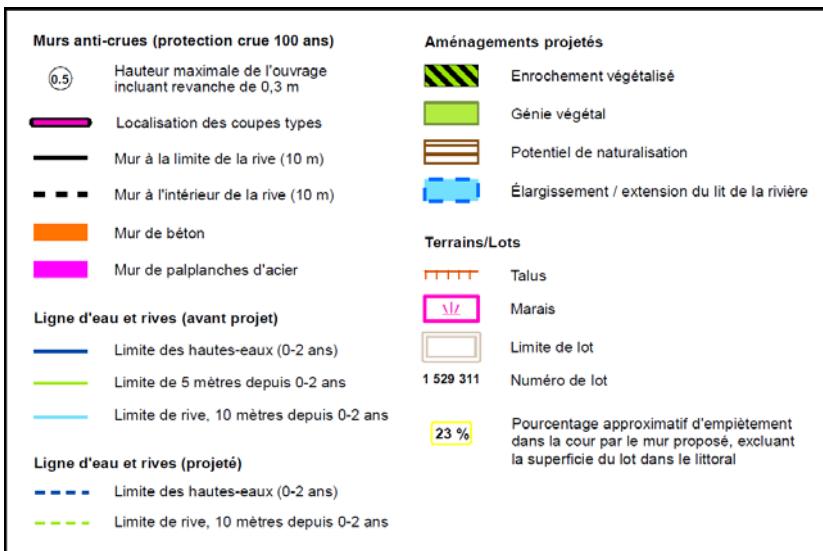
- Action #1 : Mur placé initialement sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui.
- Q.3 Y a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.4 Com. La position du mur met-elle en péril les activités commerciales en cours? : non.
- Action #5 : Application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Résultat : Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 6002159
Adresse : 6007-6009 boulevard Wilfrid-Hamel
Usage : Vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires
Superficie de l'unité d'évaluation : 4 280,20 m ²
Nombre de locaux non résidentiels : 2



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

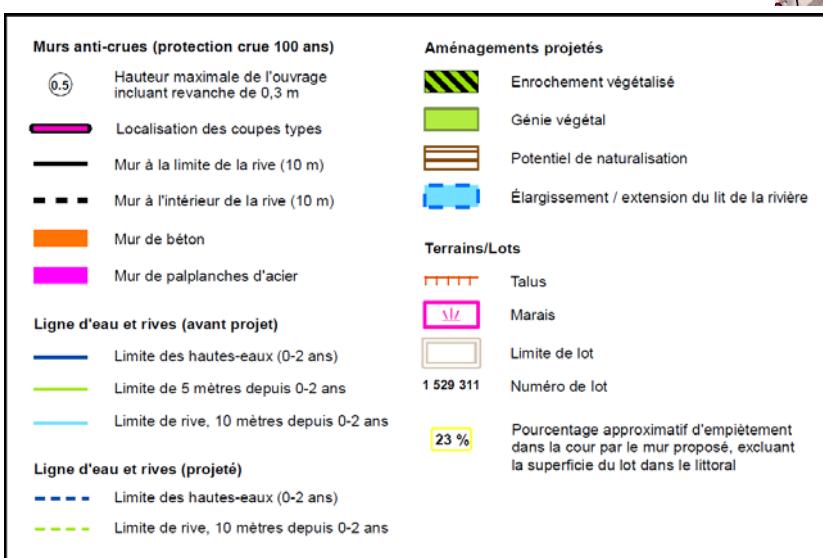
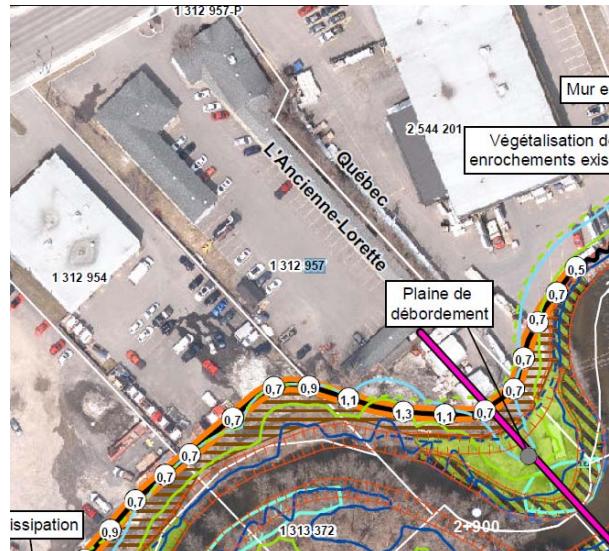
- Action #1 : Mur placé initialement sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui.
- Q.3 Y a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.4 Com. La position du mur met-elle en péril les activités commerciales en cours? : non.
- Action #5 : Application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Résultat : Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 312 957
Adresse : 6001 boulevard Wilfrid-Hamel
Usage : Motel
Superficie de l'unité d'évaluation : 6 069,5 m ²
Nombre de locaux non résidentiels : 1
Nombre de chambres locatives : 33



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

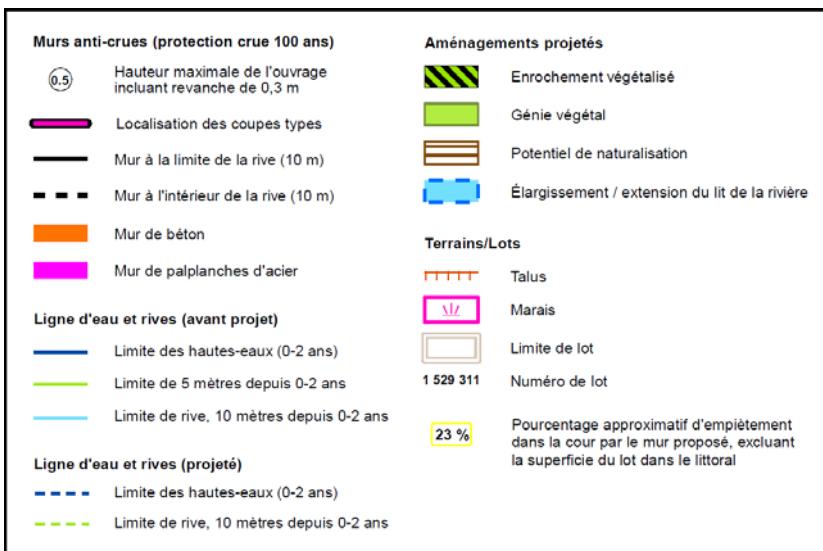
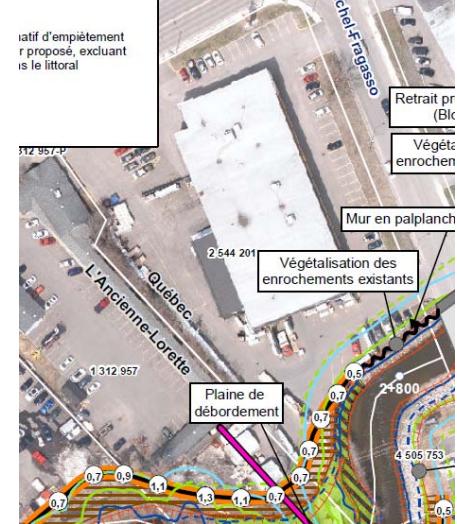
- Action #1 : Mur placé sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y-a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : non;
- Action #2 : Le mur placé à 2 m du bâtiment principal, à l'intérieur de la rive.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui;
- Q.3 Y-a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : non;
- Action #3 : Le mur placé à 5 m du bâtiment principal, à l'intérieur de la rive.
- Q.4 La position du mur met-elle en péril les activités commerciales en cours? : non;
- Action #5 : application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 2 544 201
Adresse : 5275 boulevard Wilfrid-Hamel
Usage : Immeuble commercial
Superficie de l'unité d'évaluation : 8 945,5 m ²
Nombre de locaux non résidentiels : 13



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

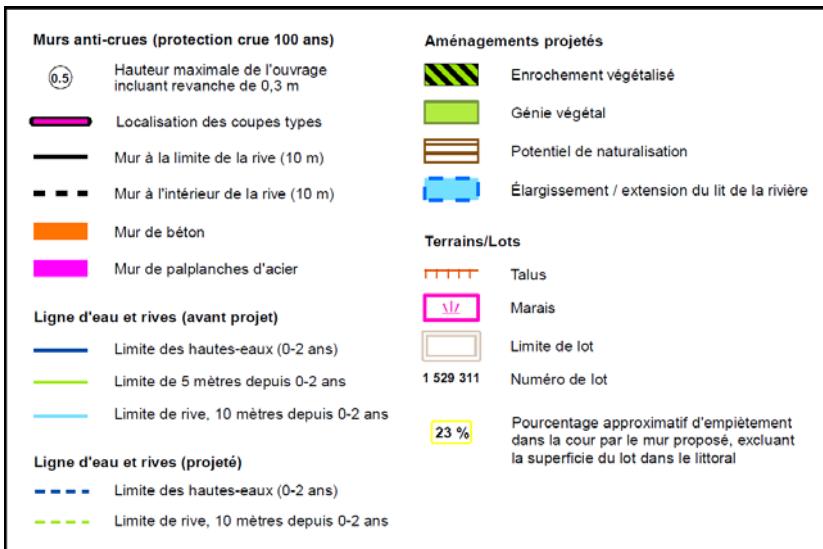
- Action #1 : Mur placé sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y-a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui;
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui;
- Q.3 Y-a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui;
- Q.4 La position du mur met-elle en péril les activités commerciales en cours? : non;
- Action #5 : application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 309 618
Adresse : 5237 boulevard Wilfrid-Hamel
Usage : Immeuble commercial
Superficie de l'unité d'évaluation : 10 677,4 m ²
Nombre de locaux non résidentiels : 19



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

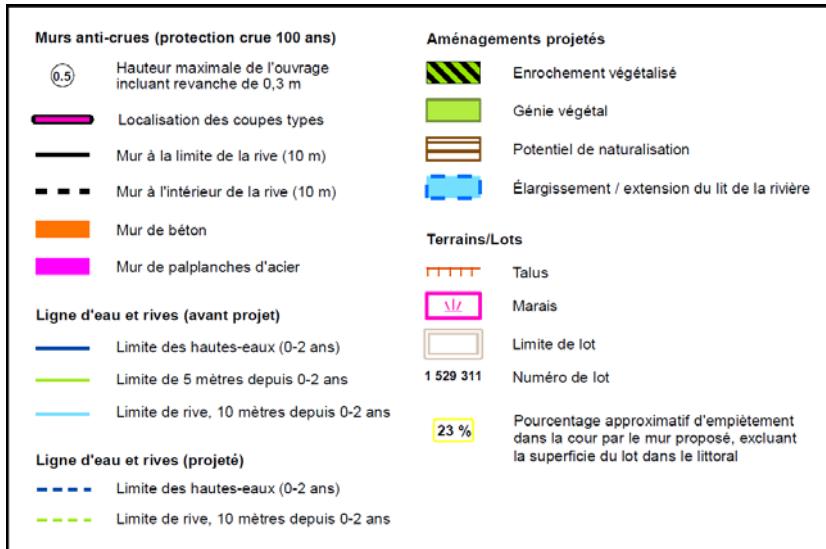
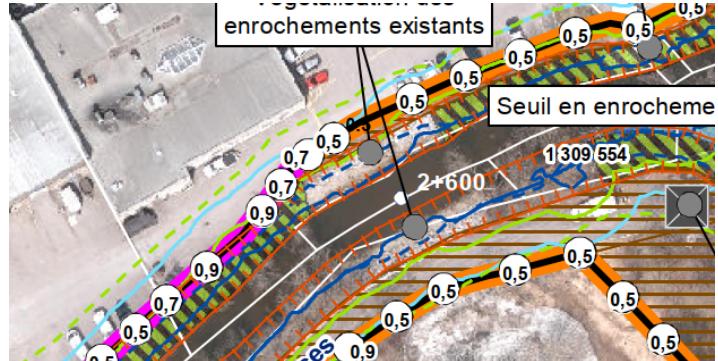
- Action #1 : Mur placé sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y-a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui;
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui;
- Q.3 Y-a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui;
- Q.4 La position du mur met-elle en péril les activités commerciales en cours? : oui;
- Action #4Com : Mur déplacé à l'intérieur de la rive de manière à permettre le maintien des activités commerciales.
- Action #5 : application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 309 619
Adresse : 5233 boulevard Wilfrid-Hamel
Usage : Restaurant et établissement avec service complet
Superficie de l'unité d'évaluation : 6 215,6 m ²
Nombre de locaux non résidentiels :



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

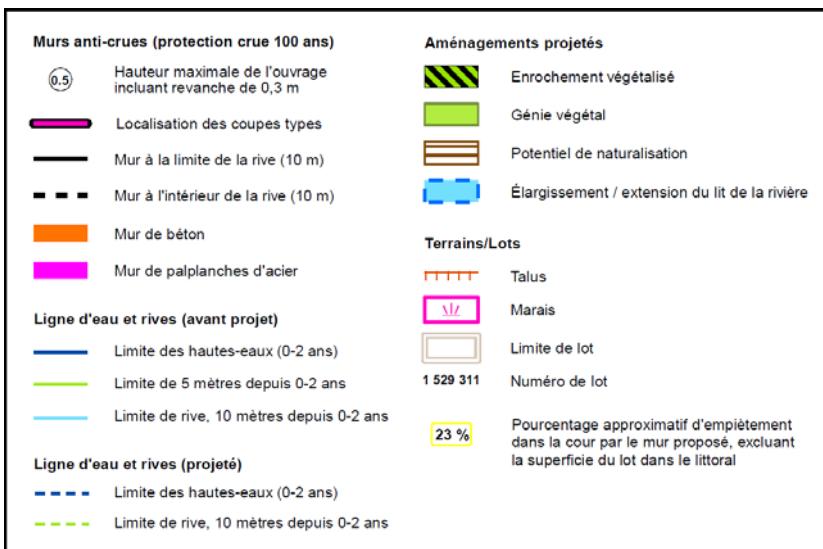
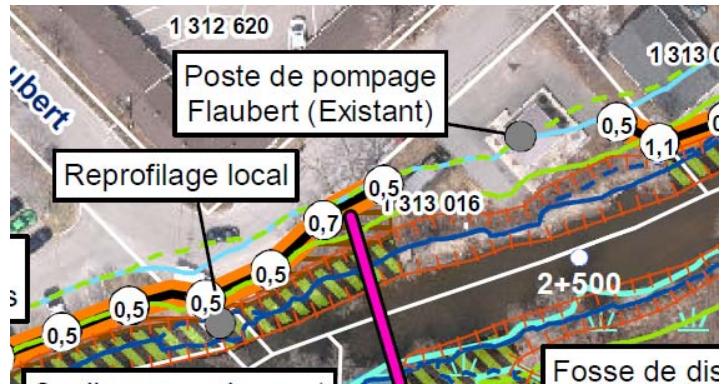
- Action #1 : Mur placé sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y-a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui;
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui;
- Q.3 Y-a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : non;
- Action #3 : Le mur placé à 5 m du bâtiment principal, à l'intérieur de la rive.
- Q.4 La position du mur met-elle en péril les activités commerciales en cours? : oui;
- Action #4Com : Mur déplacé à l'intérieur de la rive de manière à permettre le maintien des activités commerciales.
- Action #5 : application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 313 016
Adresse : 3155 rue Flaubert
Usage : Station de pompage Flaubert
Superficie de l'unité d'évaluation : 1 325,00 m ²
Nombre de locaux non résidentiels : 1



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

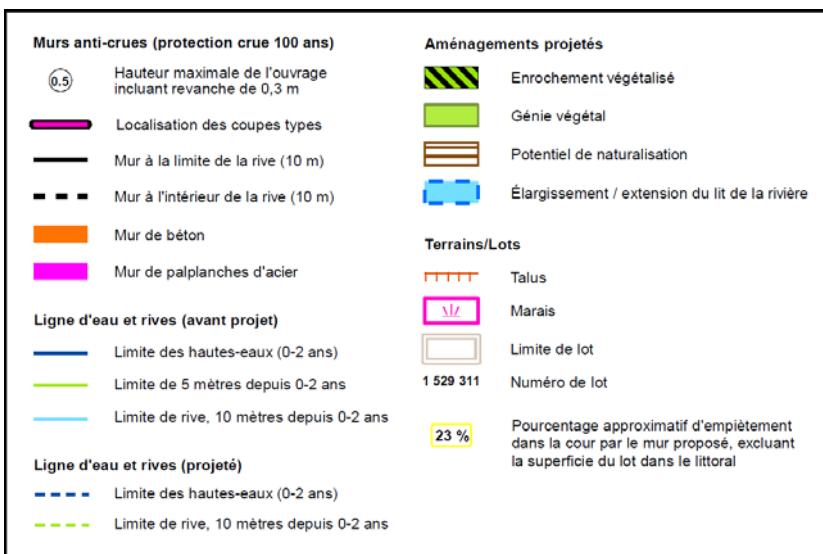
- Adaptation du schéma décisionnel – Poste de pompage Flaubert.
- Application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Résultat : Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 313 017
Adresse : 3145 rue Flaubert
Usage : Logement
Superficie de l'unité d'évaluation : 968,2 m ²
Nombre de logements : 1



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

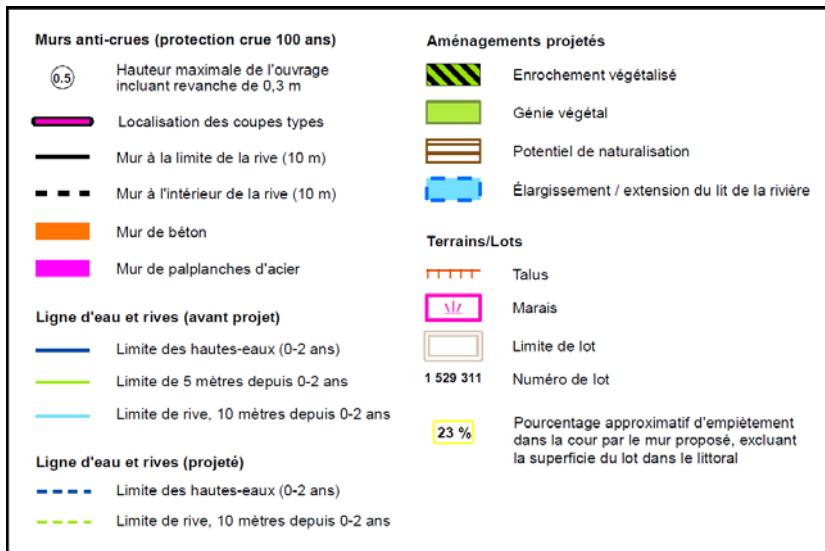
- Action #1 : Mur placé sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y-a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : non;
- Action #2 : Le mur placé à 2 m du bâtiment principal, à l'intérieur de la rive.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui;
- Q.3 Y-a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : non;
- Action #3 : Le mur placé à 5 m du bâtiment principal, à l'intérieur de la rive.
- Q.4 Les pertes de cour arrière utilisable représentent-elles plus de 25 %? : oui;
- Action #4Res : Mur déplacé à l'intérieur de la rive de manière à limiter les pertes à $\pm 25\%$, dans la limite de la rive de 5 m pour critère de pérennité (ou 2 m si berge stabilisée dans le cadre du projet).
- Action #5 : application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 313 012
Adresse : 3125 rue Flaubert
Usage : Immeuble commercial
Superficie de l'unité d'évaluation : 2 183,2 m ²
Nombre de logements : 1
Nombre de locaux non résidentiels : 3



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

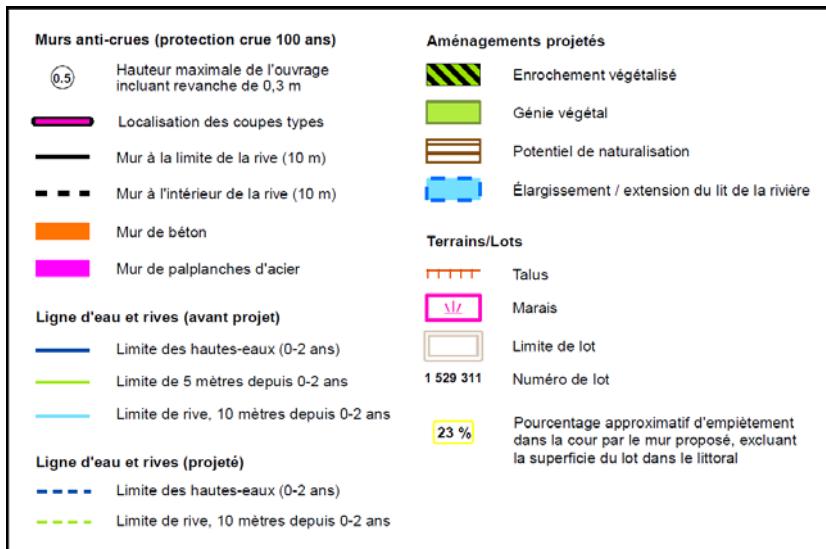
- Action #1 : Mur placé sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y-a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : non;
- Action #2 : Le mur placé à 2 m du bâtiment principal, à l'intérieur de la rive.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui;
- Q.3 Y-a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : non;
- Action #3 : Le mur placé à 5 m du bâtiment principal, à l'intérieur de la rive.
- Q.4 La position du mur met-elle en péril les activités commerciales en cours? : non;
- Action #5 : application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 313 015
Adresse : 1515 avenue Saint-Jean-Baptiste
Usage : Immeuble commercial
Superficie de l'unité d'évaluation : 26 948,70 m ²
Nombre de locaux non résidentiels : 13



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

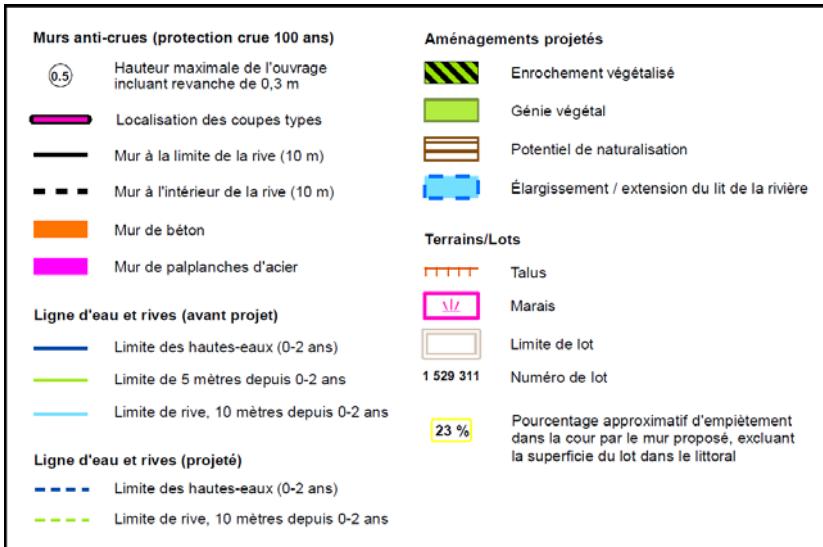
- Action #1 : Mur placé initialement sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui.
- Q.3 Y a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.4 Com. La position du mur met-elle en péril les activités commerciales en cours? : non.
- Action #5 : Application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Résultat : Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 313 006
Adresse : 1405 avenue Saint-Jean-Baptiste
Usage : Immeuble commercial
Superficie de l'unité d'évaluation : 12 328,20 m ²
Nombre de locaux non résidentiels : 9



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

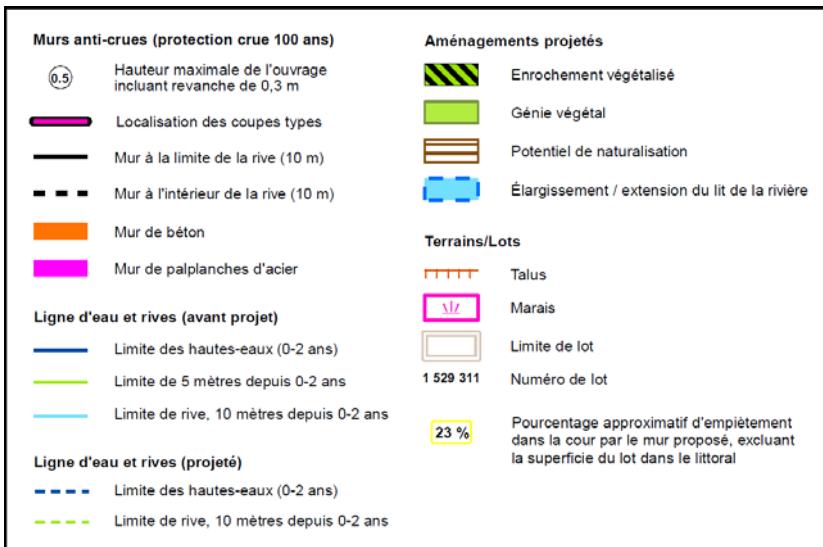
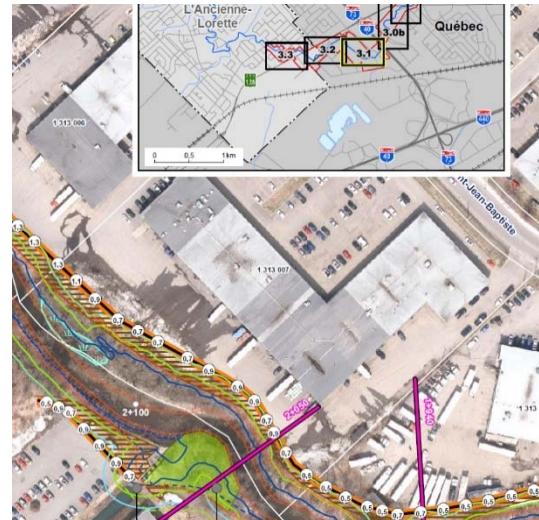
- Action #1 : Mur placé initialement sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui.
- Q.3 Y a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.4 Com. La position du mur met-elle en péril les activités commerciales en cours? : non.
- Action #5 : Application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Résultat : Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 313 007
Adresse : 1005 avenue Saint-Jean-Baptiste
Usage : Immeuble commercial
Superficie de l'unité d'évaluation : 22 317,70 m ²
Nombre de locaux non résidentiels : 16



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

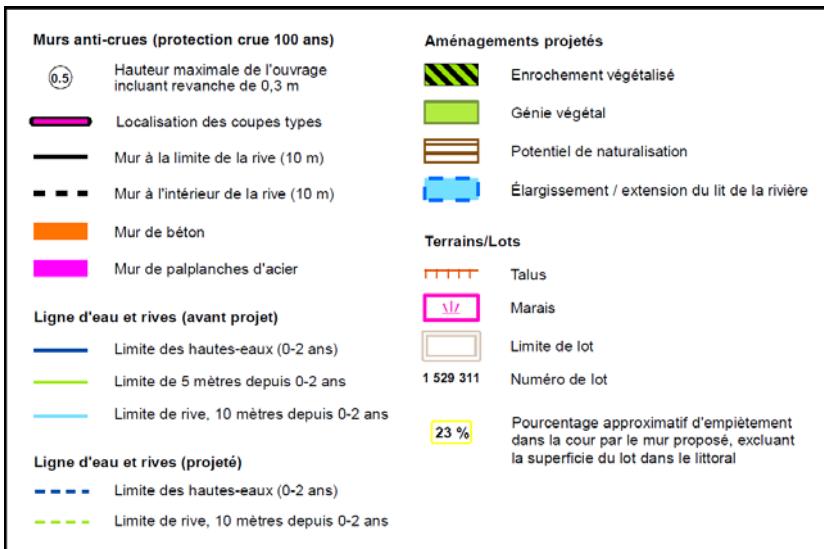
- Action #1 : Mur placé initialement sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui.
- Q.3 Y a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.4 Com. La position du mur met-elle en péril les activités commerciales en cours? : non.
- Action #5 : Application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Résultat : Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 313 008
Adresse : 955 avenue Saint-Jean-Baptiste
Usage : Immeuble commercial
Superficie de l'unité d'évaluation : 18 576,50 m ²
Nombre de locaux non résidentiels : 8



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

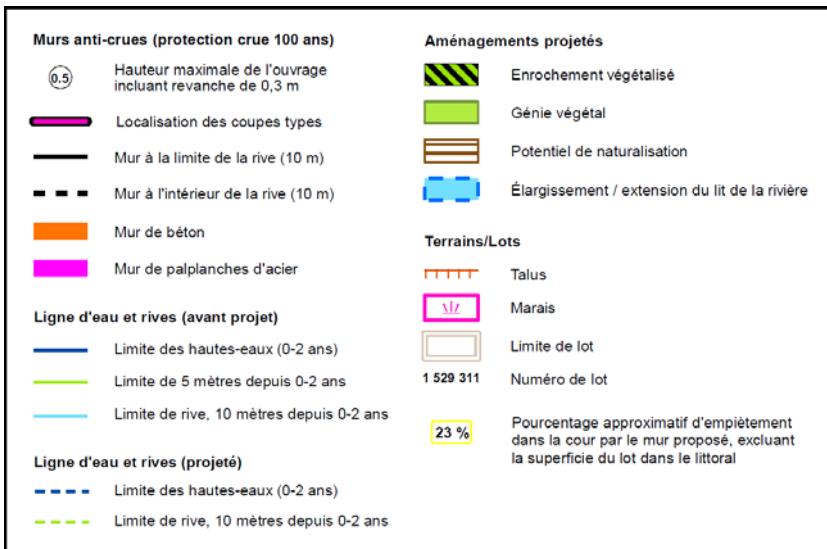
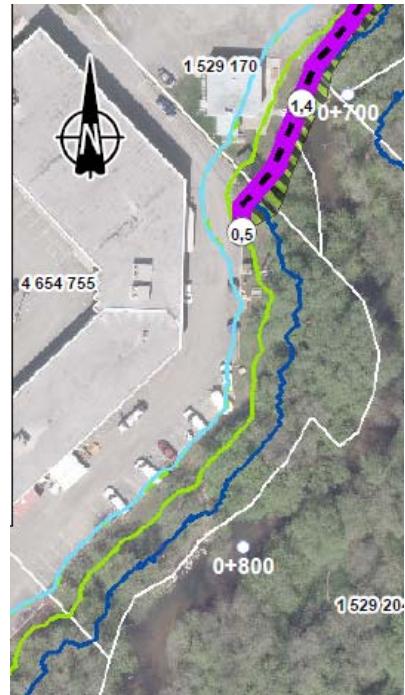
- Action #1 : Mur placé initialement sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui.
- Q.3 Y a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.4 Com. La position du mur met-elle en péril les activités commerciales en cours? : non.
- Action #5 : Application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Résultat : Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 4 654 755
Adresse : 4495 @ 4535, boul. Wilfrid-Hamel
Usage : Immeuble à bureaux
Superficie de l'unité d'évaluation : 18 408,10 m ²
Nombre de locaux non résidentiels : 11



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

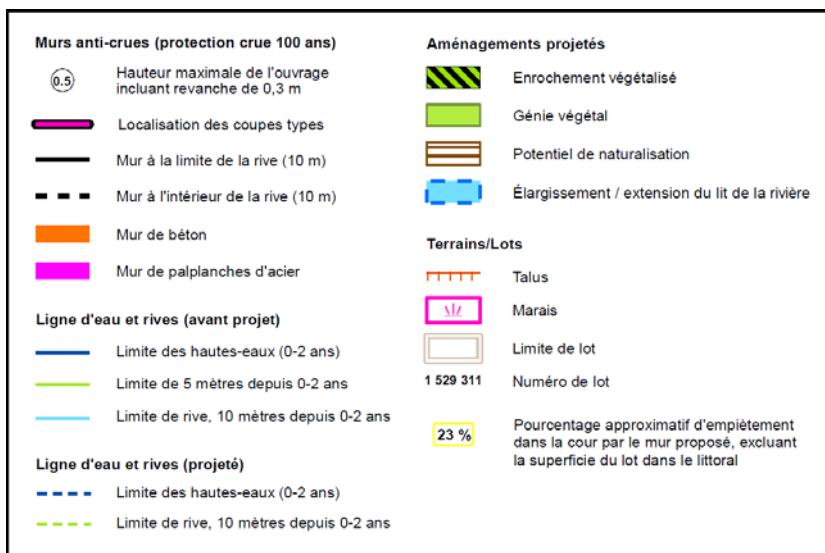
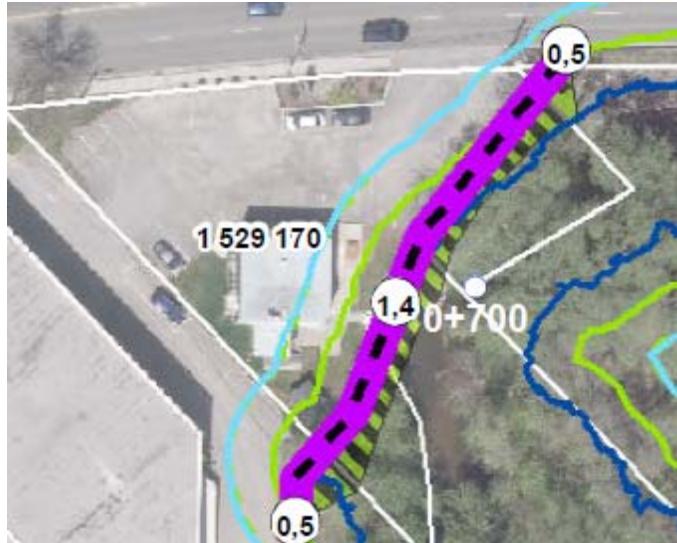
- Action #1 : Mur placé initialement sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui.
- Q.3 Y a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.4 Com La position du mur met-elle en péril les activités commerciales en cours? : non.
- Action #5 : application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Résultat : Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 529 170
Adresse : 4415 boul. Wilfrid-Hamel
Usage : Autres services de travaux de finition de bâtiment
Superficie de l'unité d'évaluation : 1 619,10 m ²
Nombre de locaux non résidentiels : 1



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

- Action #1 : Mur placé initialement sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : non.
- Action #2 : Le mur est placé à 2 m du bâtiment principal, à l'intérieur de la rive.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : non.
- Q.4Com La position du mur met-elle en péril les activités commerciales en cours? : oui.
- Action #4Com : Mur déplacé à l'intérieur de la rive de manière à permettre le maintien des activités commerciales.
- Action #5 : application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Résultat : Position du mur proposée globale.

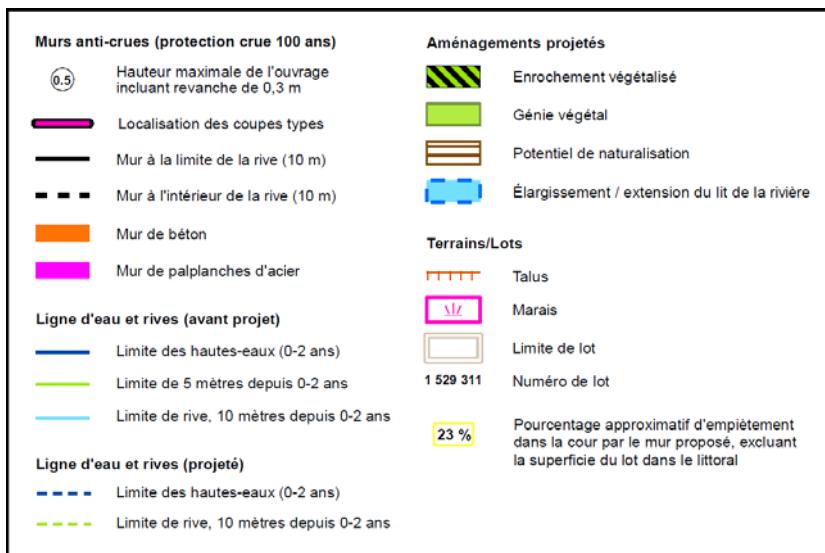
Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 529 304
Adresse : 4200 boul. Wilfrid-Hamel
Usage : logement
Superficie de l'unité d'évaluation : 6899,90 m ²
Nombre de locaux non résidentiels : n/a

Note : Localisation approximative du mur qui devra être revue lorsque des relevés topographiques détaillés seront disponibles lors de la réalisation de l'ingénierie détaillée.



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

- Action #1 : Mur placé sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y-a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : non;
- Action #2 : Le mur placé à 2 m du bâtiment principal, à l'intérieur de la rive.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui;
- Q.3 Y-a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : non;
- Action #3 : Le mur placé à 5 m du bâtiment principal, à l'intérieur de la rive.
- Q.4 Les pertes de cour arrière utilisable représentent-elles plus de 25 %? : oui;
- Action #4Res : Mur déplacé à l'intérieur de la rive de manière à limiter les pertes à $\pm 25\%$, dans la limite de la rive de 5 m pour critère de pérennité (ou 2 m si berge stabilisée dans le cadre du projet).
- Action #5 : application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

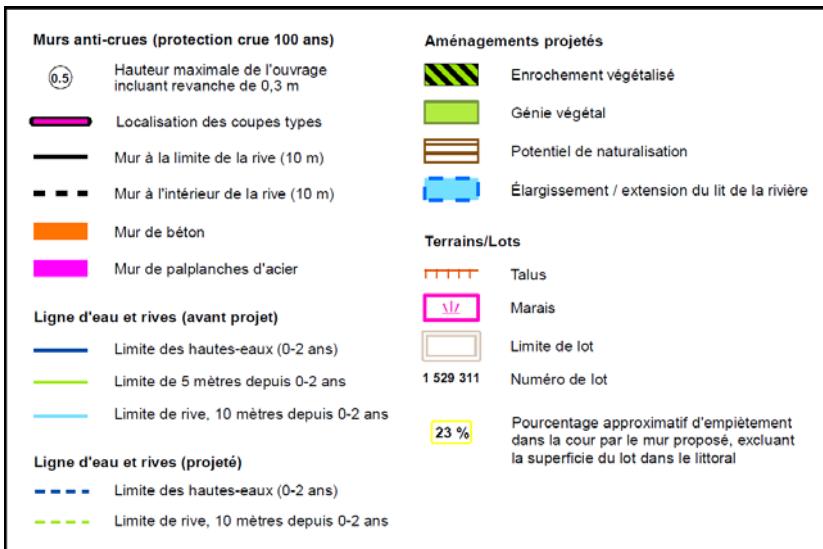
Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

RIVE DROITE

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 313 139
Adresse : 1353 rue Des Groseilliers
Usage : Logement
Superficie de l'unité d'évaluation : 870,10 m ²
Nombre de logements : 1



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

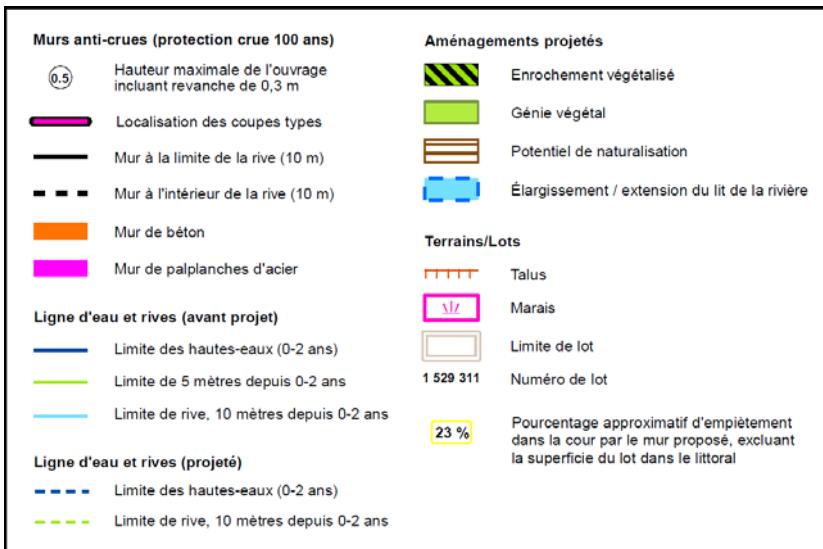
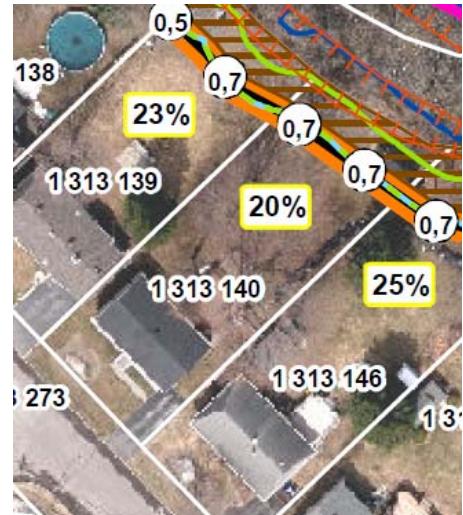
- Action #1 : Mur placé initialement sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui.
- Q.3 Y a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.4Rés. Le pourcentage de maintien de la cour arrière utilisable représente-t-il moins de 75 %? : non.
- Action #5 : Application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Résultat : Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 313 140
Adresse : 1349 rue Des Groseilliers
Usage : Logement
Superficie de l'unité d'évaluation : 920,70 m ²
Nombre de logements : 1



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

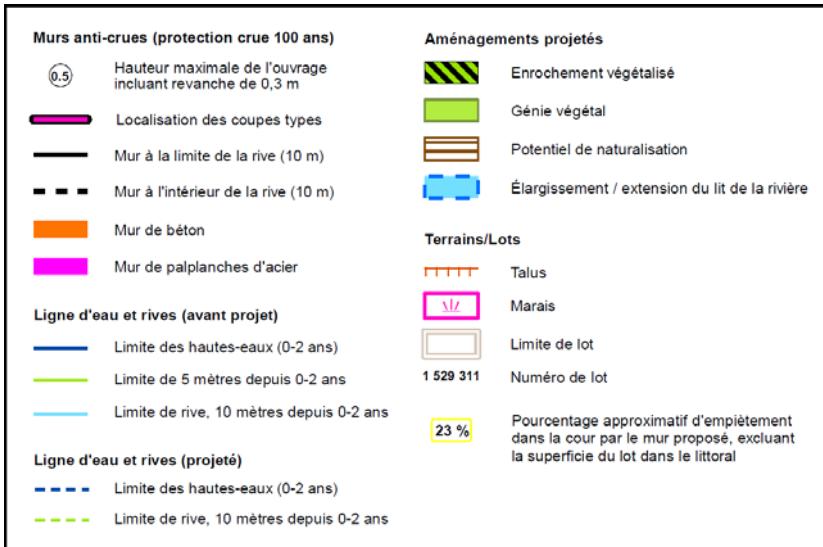
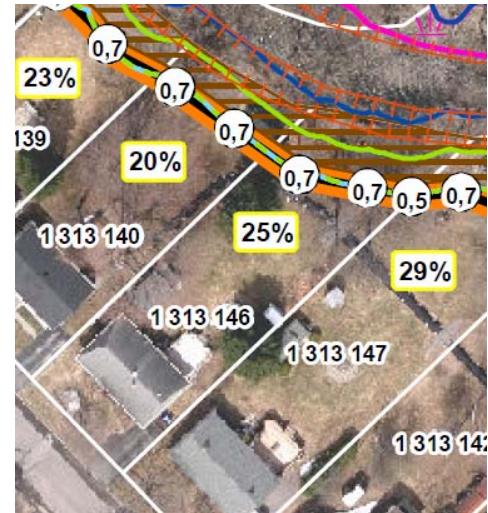
- Action #1 : Mur placé initialement sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui.
- Q.3 Y a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.4Rés. Le pourcentage de maintien de la cour arrière utilisable représente-t-il moins de 75 %? : non.
- Action #5 : Application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Résultat : Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 313 146
Adresse : 1345 rue Des Groseilliers
Usage : Logement
Superficie de l'unité d'évaluation : 1 108,40 m ²
Nombre de logements : 1



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

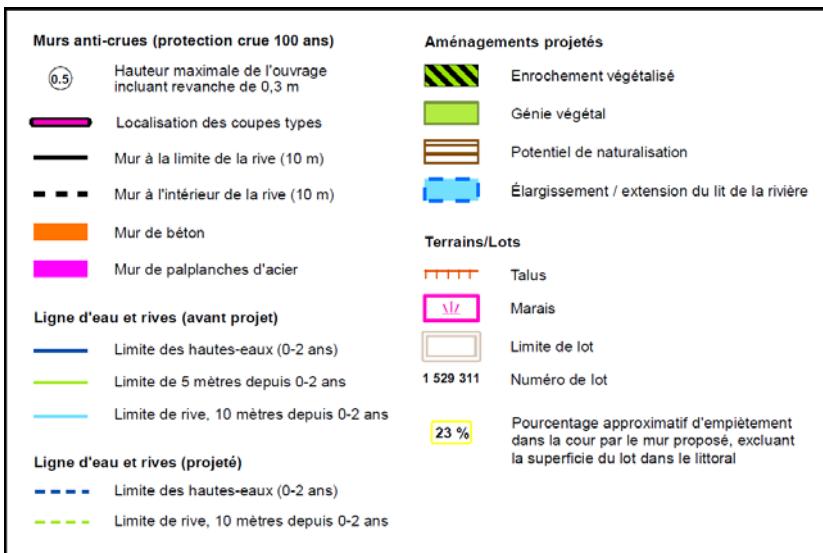
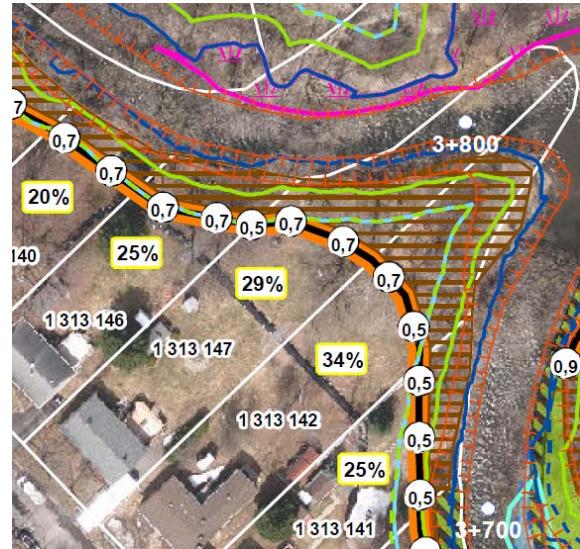
- Action #1 : Mur placé initialement sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui.
- Q.3 Y a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.4Rés. Le pourcentage de maintien de la cour arrière utilisable représente-t-il moins de 75 %? : non.
- Action #5 : Application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Résultat : Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 313 147
Adresse : 1341 rue Des Groseilliers
Usage : Logement
Superficie de l'unité d'évaluation : 1 806,40 m ²
Nombre de logements : 1



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

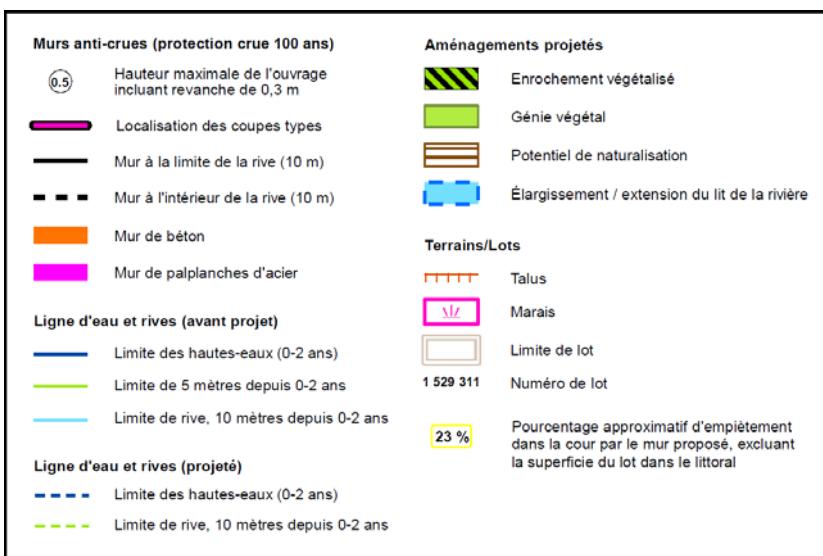
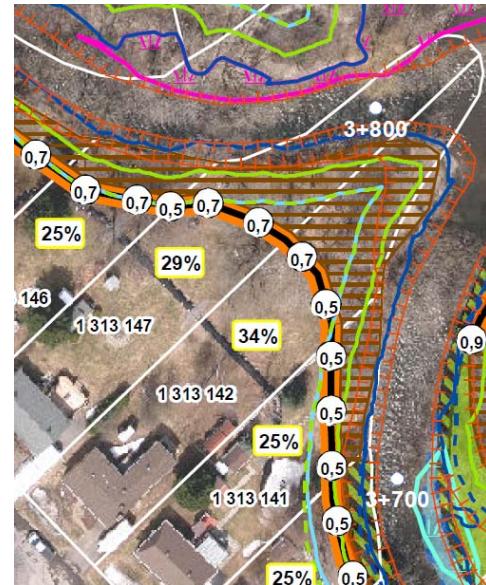
- Adaptation du schéma décisionnel – Conservation d'une plaine de débordement existante boisée.
- Application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Résultat : Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 313 142
Adresse : 1335-1337 rue Des Groseilliers
Usage : Logement
Superficie de l'unité d'évaluation : 1 776,10 m ²
Nombre de logements : 2



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

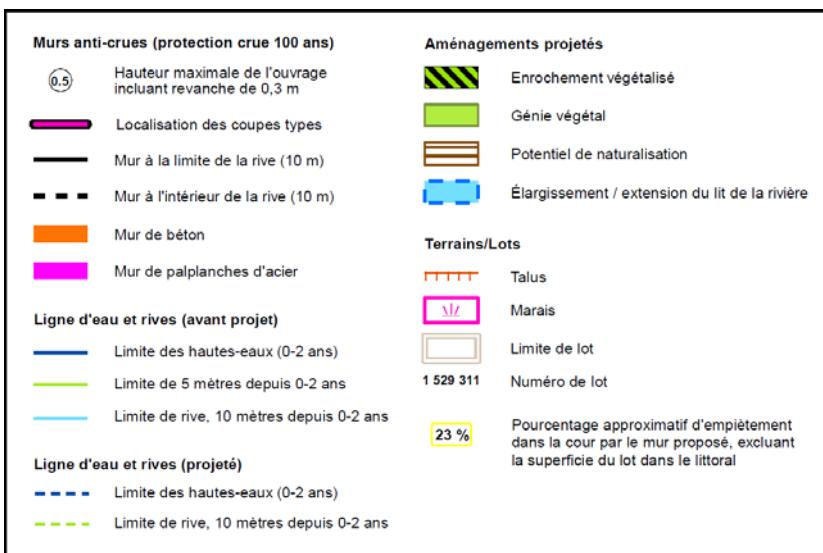
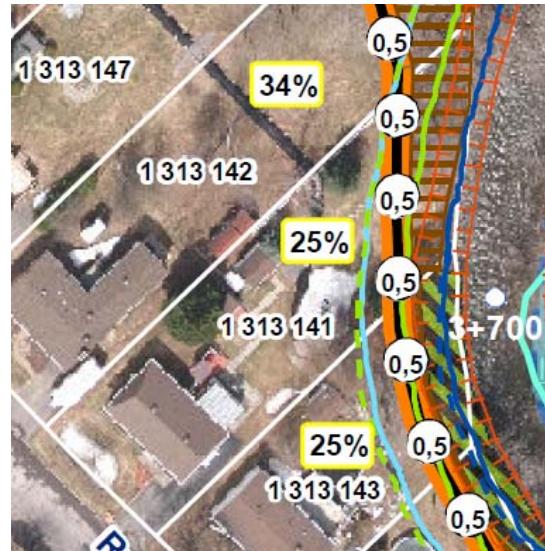
- Adaptation du schéma décisionnel – Conservation d'une plaine de débordement existante boisée.
- Application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Résultat : Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 313 141
Adresse : 1333 rue Des Groseilliers
Usage : Logement
Superficie de l'unité d'évaluation : 1 176,6 m ²
Nombre de logements : 1



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

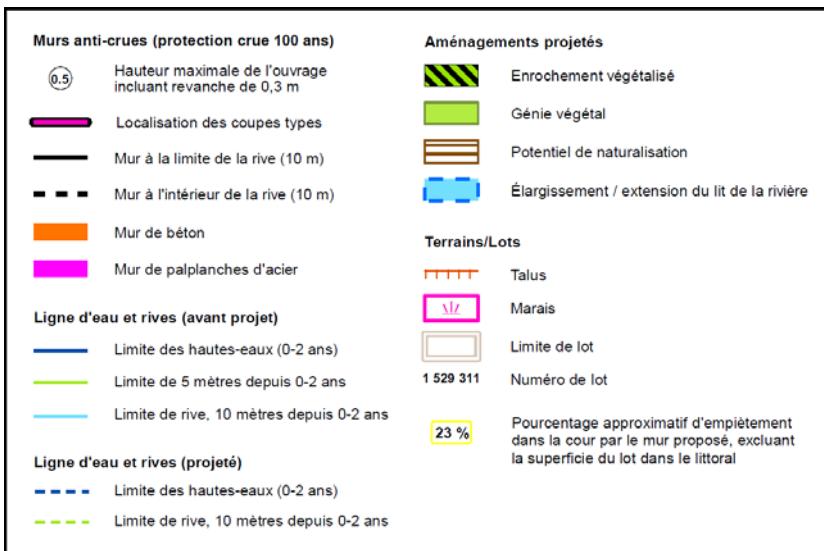
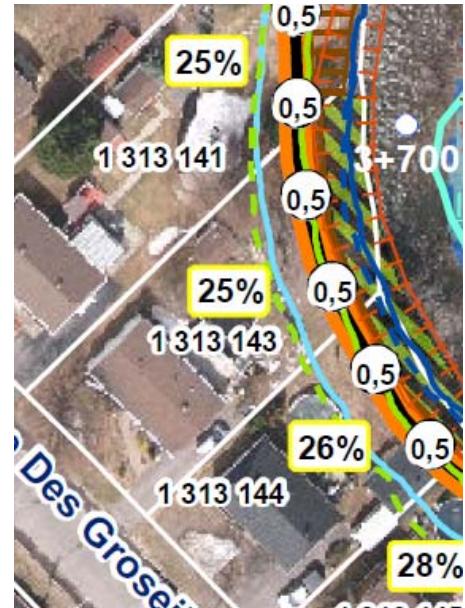
- Action #1 : Mur placé sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y-a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui;
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui;
- Q.3 Y-a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui;
- Q.4 Les pertes de cour arrière utilisable représentent-elles plus de 25 %? : oui;
- Action #4Res : Mur déplacé à l'intérieur de la rive de manière à limiter les pertes à $\pm 25\%$, dans la limite de la rive de 5 m pour critère de pérennité (ou 2 m si berge stabilisée dans le cadre du projet).
- Action #5 : application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 313 143
Adresse : 1329 rue Des Groseilliers
Usage : Logement
Superficie de l'unité d'évaluation : 810,11 m ²
Nombre de logements : 1



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

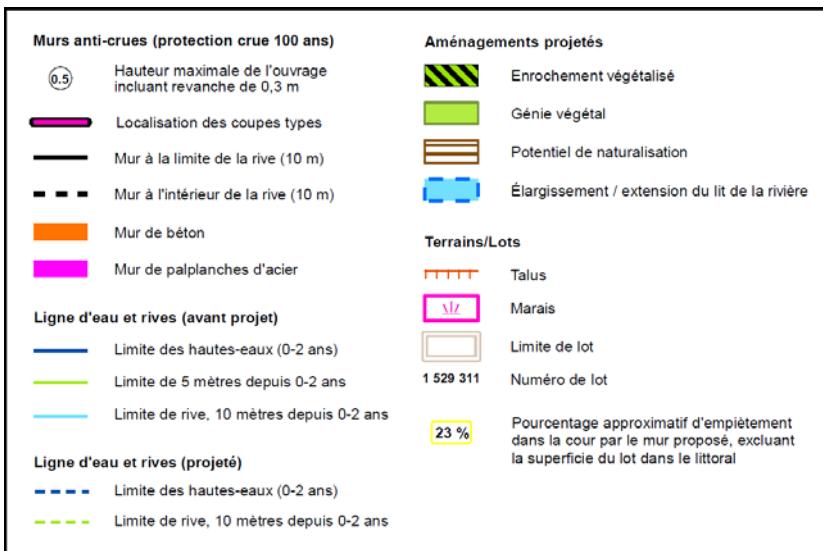
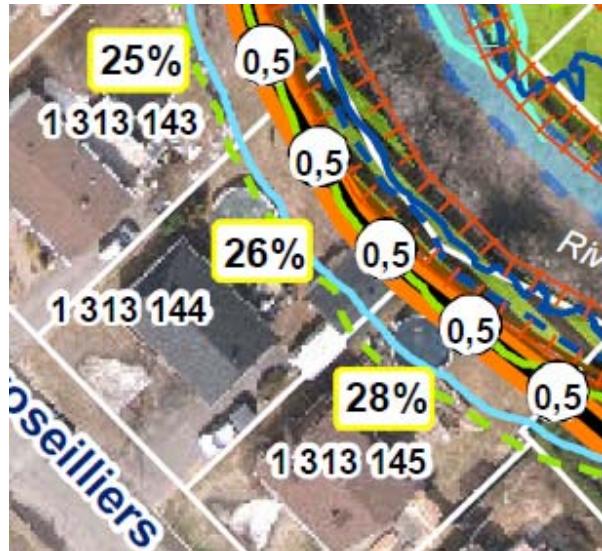
- Action #1 : Mur placé sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y-a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui;
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui;
- Q.3 Y-a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui;
- Q.4 Les pertes de cour arrière utilisable représentent-elles plus de 25 %? : oui;
- Action #4Res : Mur déplacé à l'intérieur de la rive de manière à limiter les pertes à $\pm 25\%$, dans la limite de la rive de 5 m pour critère de pérennité (ou 2 m si berge stabilisée dans le cadre du projet).
- Action #5 : application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 313 144
Adresse : 1325 rue Des Groseilliers
Usage : Logement
Superficie de l'unité d'évaluation : 629,9 m ²
Nombre de logements : 1



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

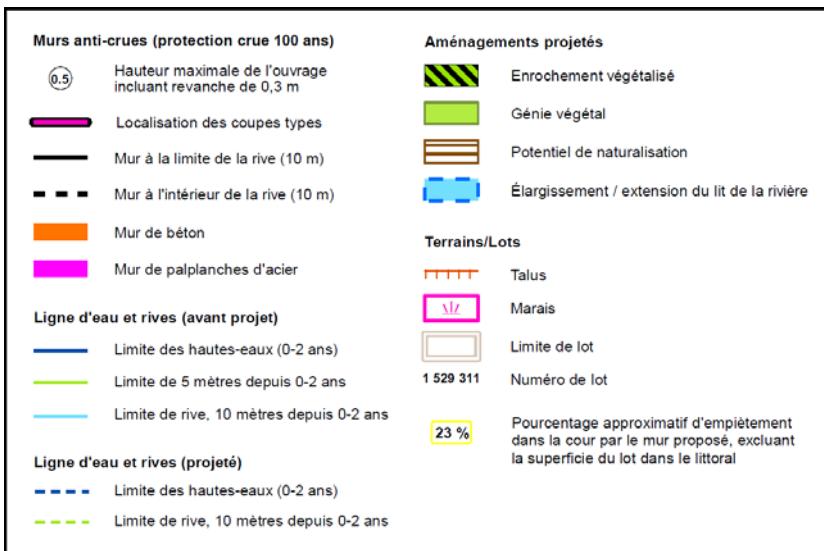
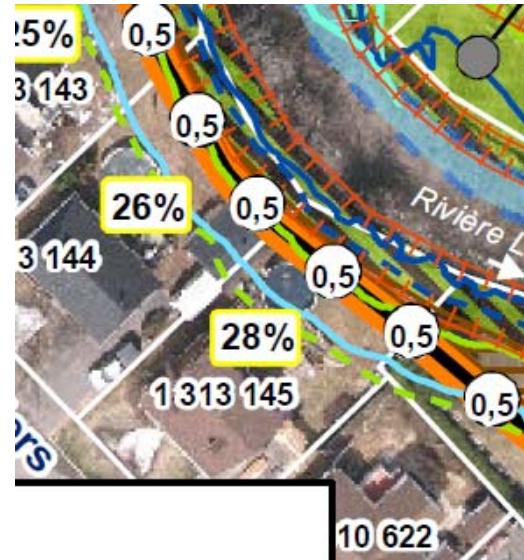
- Action #1 : Mur placé sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y-a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui;
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui;
- Q.3 Y-a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui;
- Q.4 Les pertes de cour arrière utilisable représentent-elles plus de 25 %? : oui;
- Action #4Res : Mur déplacé à l'intérieur de la rive de manière à limiter les pertes à $\pm 25\%$, dans la limite de la rive de 5 m pour critère de pérennité (ou 2 m si berge stabilisée dans le cadre du projet).
- Action #5 : application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 313 145
Adresse : 1317 rue Des Groseilliers
Usage : Logement
Superficie de l'unité d'évaluation : 616,9 m ²
Nombre de logements : 1



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

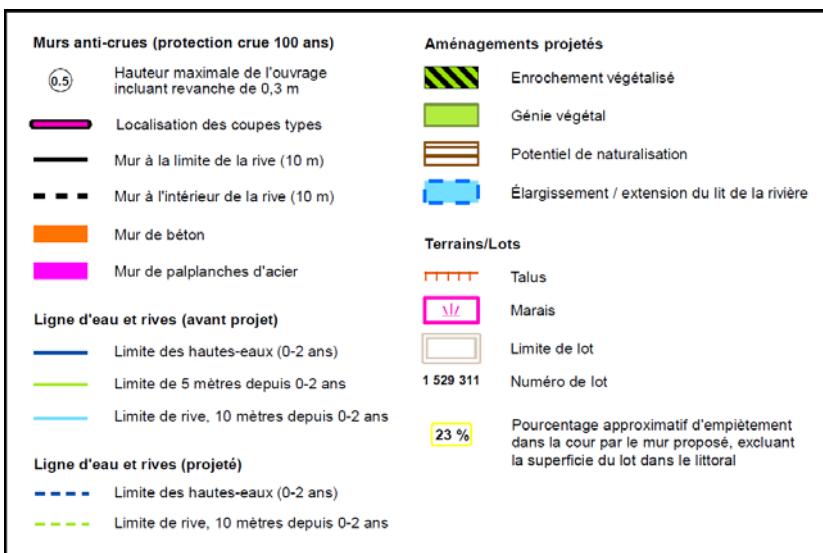
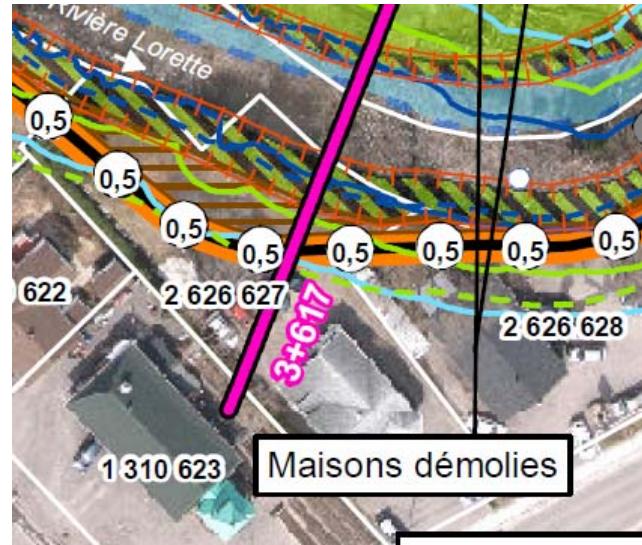
- Action #1 : Mur placé sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y-a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui;
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui;
- Q.3 Y-a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui;
- Q.4 Les pertes de cour arrière utilisable représentent-elles plus de 25 %? : oui;
- Action #4Res : Mur déplacé à l'intérieur de la rive de manière à limiter les pertes à $\pm 25\%$, dans la limite de la rive de 5 m pour critère de pérennité (ou 2 m si berge stabilisée dans le cadre du projet).
- Action #5 : application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 2 626 627
Adresse : 6180 boulevard Wilfrid-Hamel
Usage : Immeuble à bureaux
Superficie de l'unité d'évaluation : 1 255,0 m ²
Nombre de locaux non résidentiels : 1



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

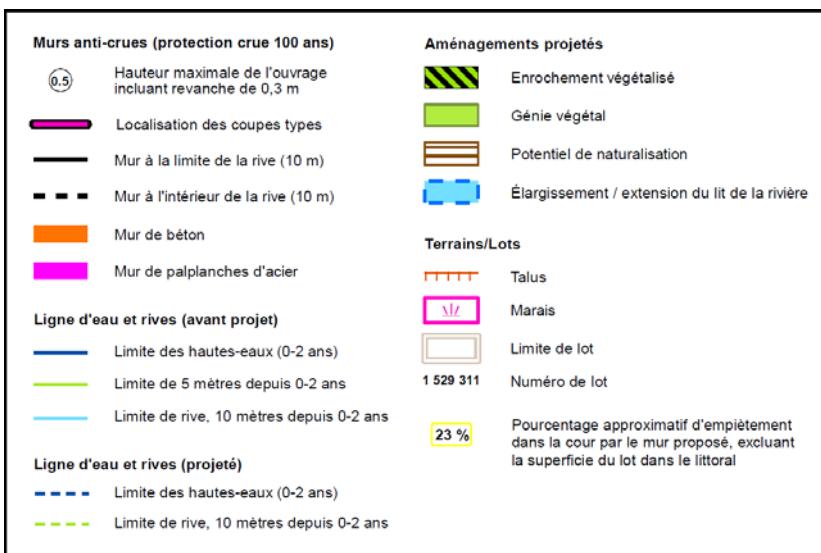
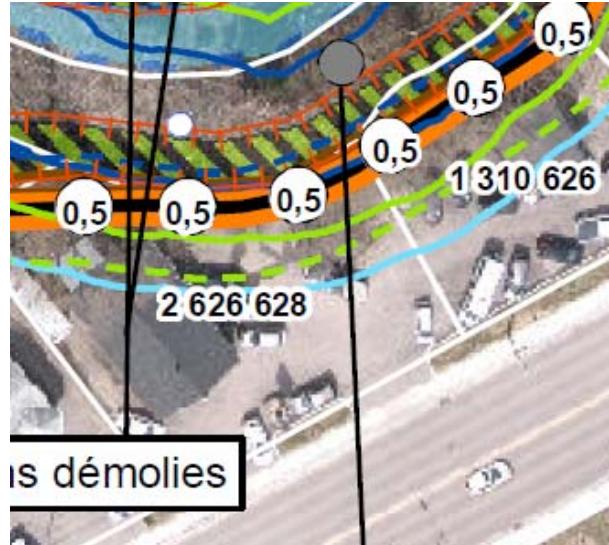
- Action #1 : Mur placé sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y-a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui;
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui;
- Q.3 Y-a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui;
- Q.4 La position du mur met-elle en péril les activités commerciales en cours? : non;
- Action #5 : application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 2 626 628
Adresse : 6140 boulevard Wilfrid-Hamel
Usage : Service de réparation d'automobiles (garage)
Superficie de l'unité d'évaluation : 900,1 m ²
Nombre de locaux non résidentiels : 1



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

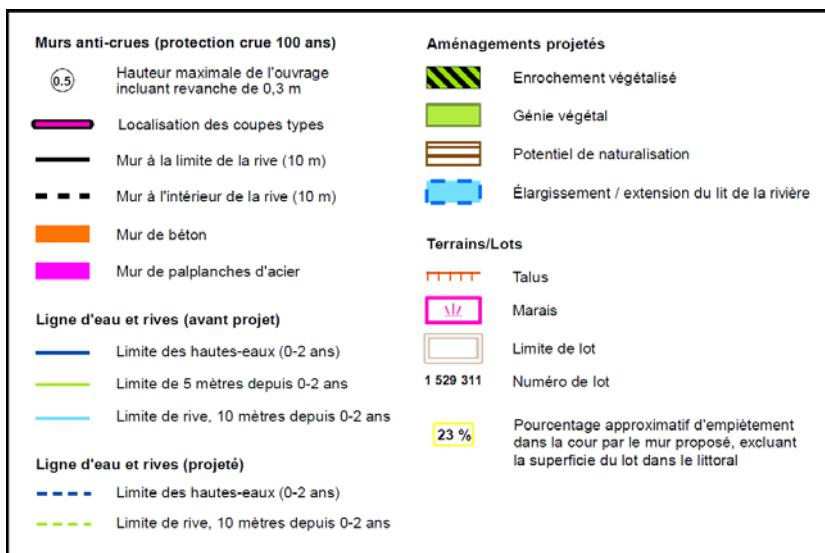
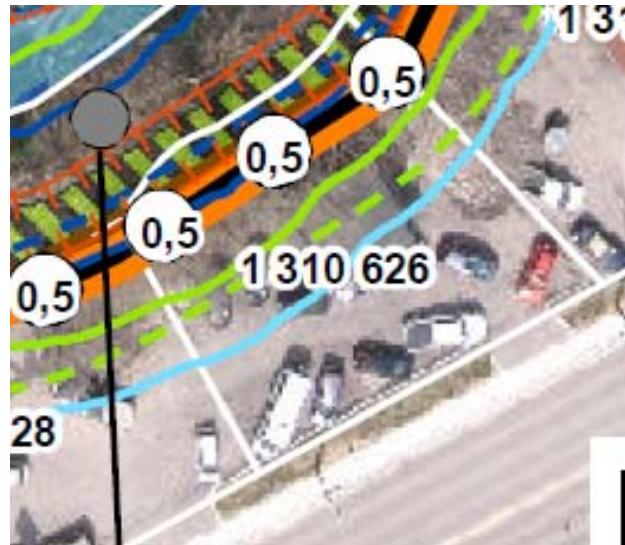
- Action #1 : Mur placé sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y-a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : non;
- Action #2 : Le mur placé à 2 m du bâtiment principal, à l'intérieur de la rive.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : non;
- Q.4 La position du mur met-elle en péril les activités commerciales en cours? : oui;
- Action #4Com : Mur déplacé à l'intérieur de la rive de manière à permettre le maintien des activités commerciales.
- Action #5 : application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 310 626
Adresse : 6134 boulevard Wilfrid-Hamel
Usage : Vente au détail de véhicules automobiles usagés
Superficie de l'unité d'évaluation : 616,5 m ²
Nombre de locaux non résidentiels : 1



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

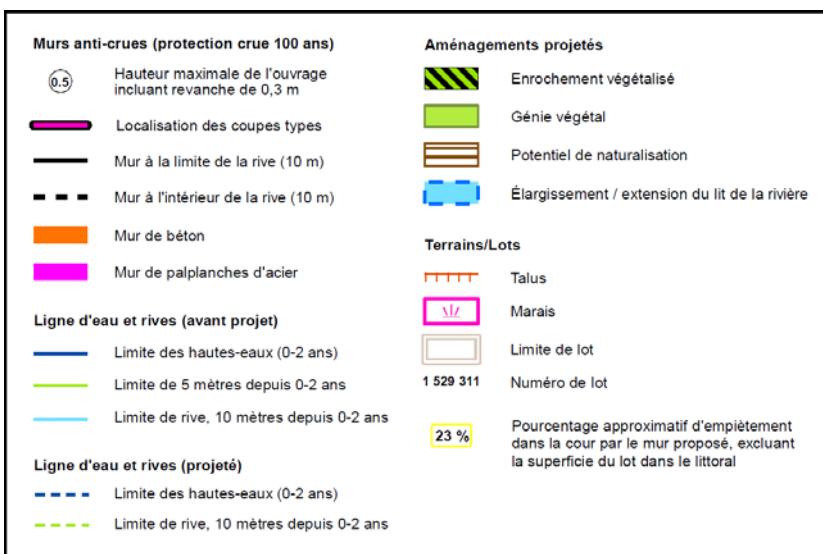
- Action #1 : Mur placé sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y-a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : non;
- Action #2 : Le mur placé à 2 m du bâtiment principal, à l'intérieur de la rive.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : non;
- Q.4 La position du mur met-elle en péril les activités commerciales en cours? : oui;
- Action #4Com : Mur déplacé à l'intérieur de la rive de manière à permettre le maintien des activités commerciales.
- Action #5 : application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 310 627
Adresse : 6130 boulevard Wilfrid-Hamel
Usage : Vente au détail de véhicules automobiles usagés
Superficie de l'unité d'évaluation : 1 007,6 m ²
Nombre de logements : 1
Nombre de locaux non résidentiels : 2



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

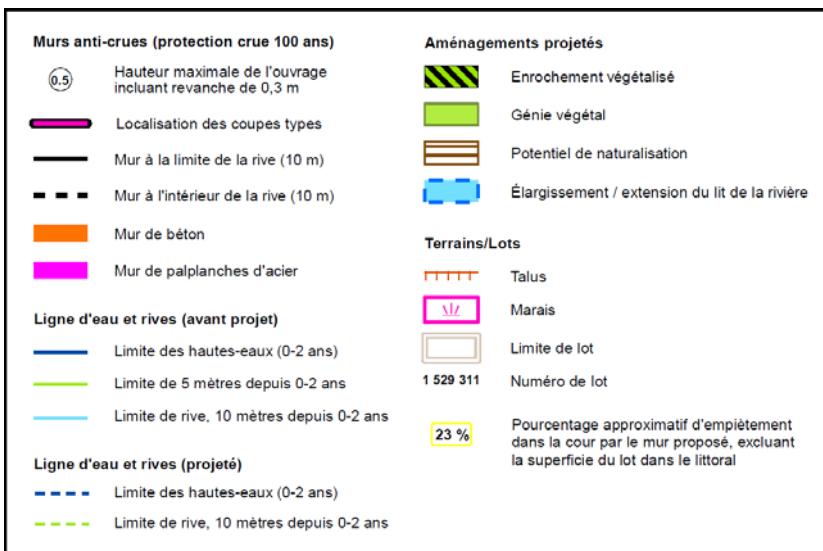
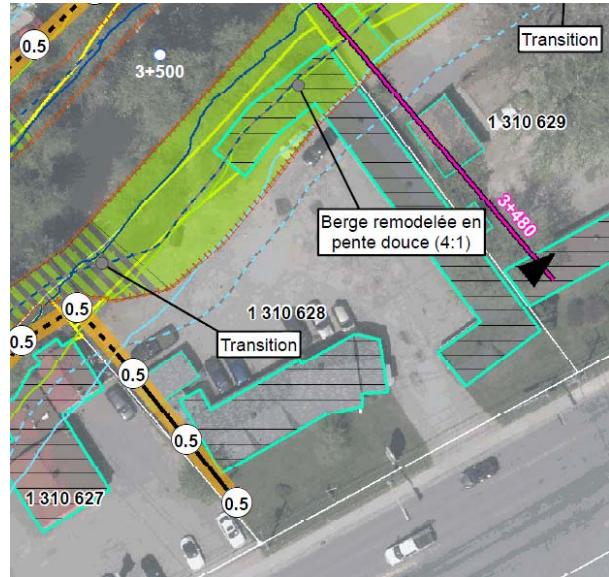
- Action #1 : Mur placé sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y-a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : non;
- Action #2 : Le mur placé à 2 m du bâtiment principal, à l'intérieur de la rive.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : non;
- Q.4 La position du mur met-elle en péril les activités commerciales en cours? : oui;
- Action #4Com : Mur déplacé à l'intérieur de la rive de manière à permettre le maintien des activités commerciales.
- Action #5 : application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 310 628
Adresse : 6120 boulevard Wilfrid-Hamel
Usage : Motel
Superficie de l'unité d'évaluation : 1 978,80 m ²
Nombre de chambres locatives : 17



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

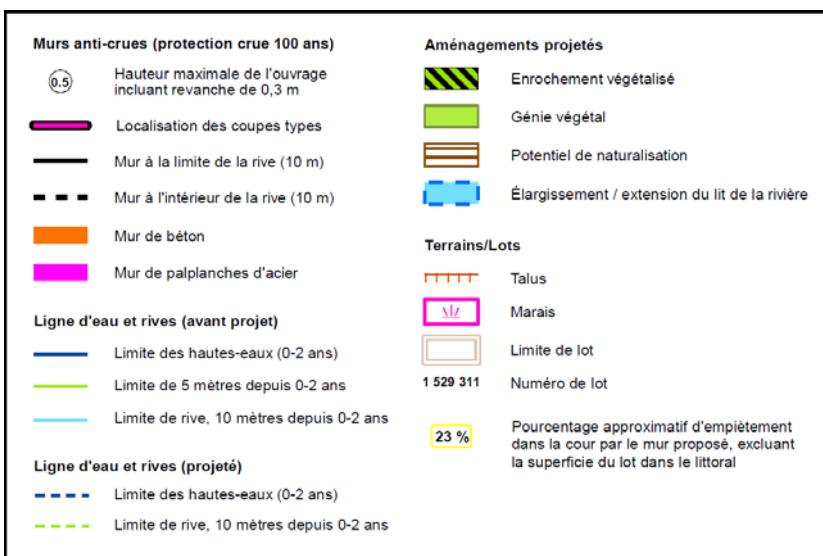
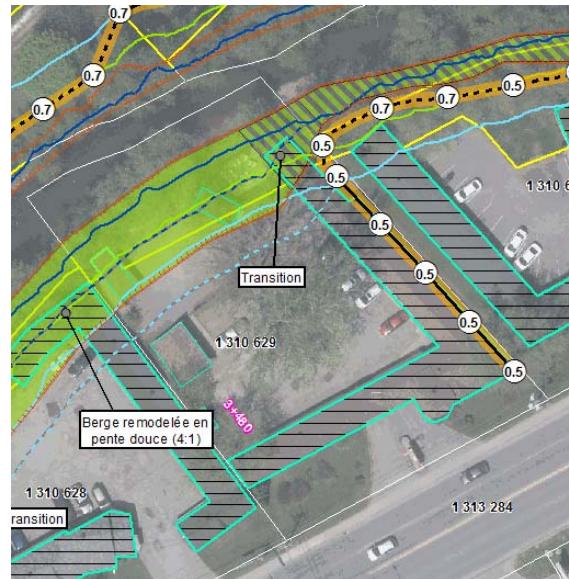
- Adaptation du schéma décisionnel – Gain hydraulique, Berge remodelée en pente douce – Plaine de débordement.
- Application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Résultat : Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 310 629
Adresse : 6100 boulevard Wilfrid-Hamel
Usage : Motel
Superficie de l'unité d'évaluation : 2 693,40 m ²
Nombre de chambres locatives : 16



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

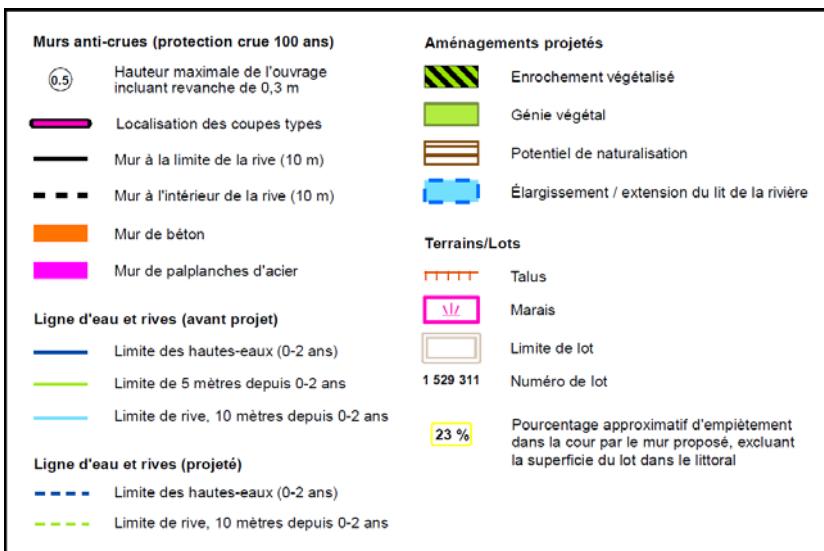
- Adaptation du schéma décisionnel – Gain hydraulique, Berge remodelée en pente douce – Plaine de débordement.
- Application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Résultat : Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 310 630
Adresse : 6080 boulevard Wilfrid-Hamel
Usage : Motel
Superficie de l'unité d'évaluation : 2 786,3 m ²
Nombre de locaux non résidentiels : 1
Nombre de chambres locatives : 17



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

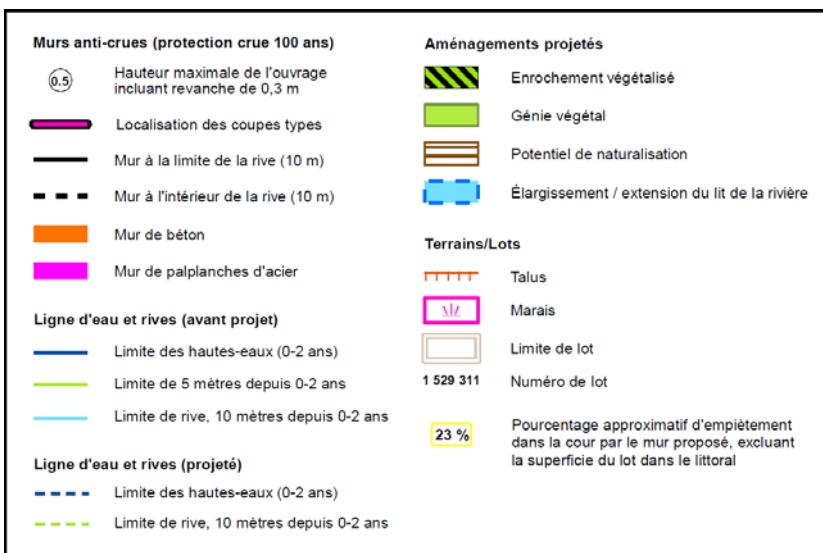
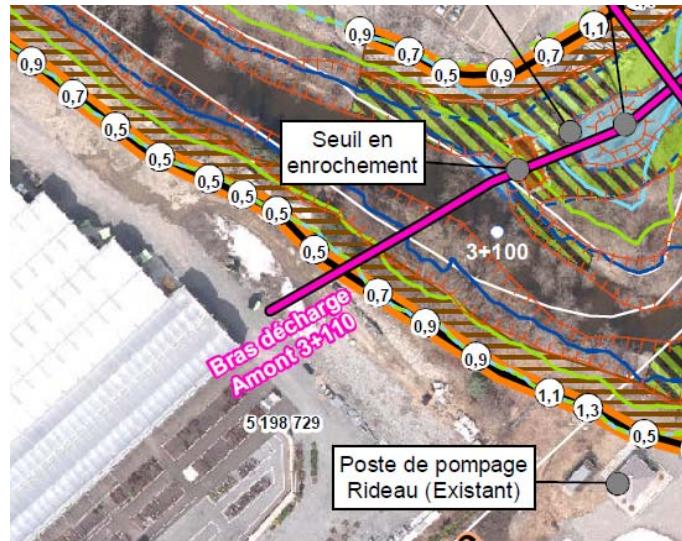
- Action #1 : Mur placé sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y-a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : non;
- Action #2 : Le mur placé à 2 m du bâtiment principal, à l'intérieur de la rive.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : non;
- Q.4 La position du mur met-elle en péril les activités commerciales en cours? : oui;
- Action #4Com : Mur déplacé à l'intérieur de la rive de manière à permettre le maintien des activités commerciales.
- Action #5 : application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 5 198 729
Adresse : 6029 boulevard Wilfrid-Hamel
Usage : Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement
Superficie de l'unité d'évaluation : 36 543,20 m ²
Nombre de locaux non résidentiels : 1



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

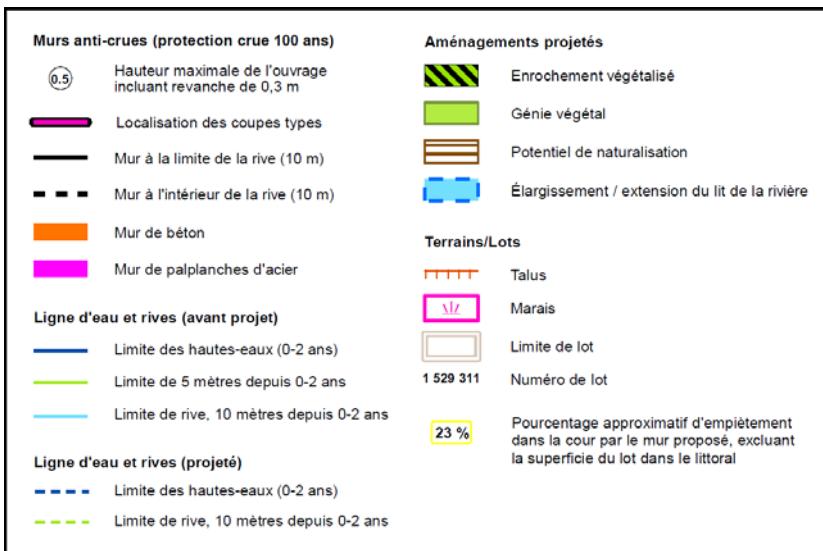
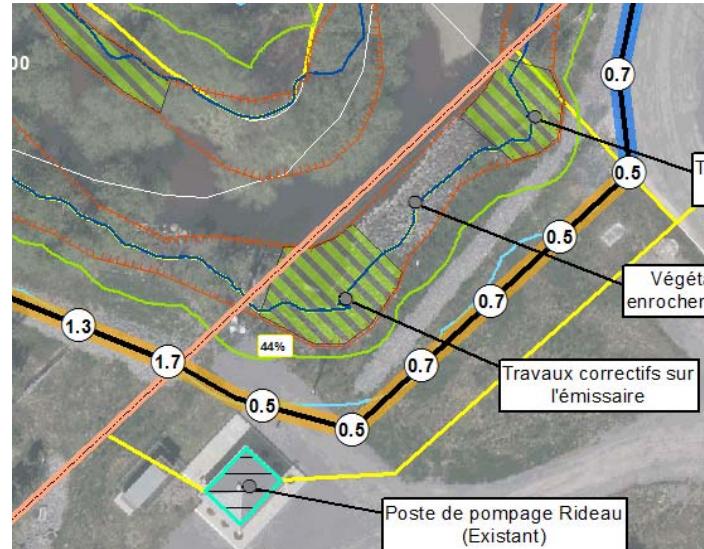
- Action #1 : Mur placé initialement sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui.
- Q.3 Y a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.4 Com. La position du mur met-elle en péril les activités commerciales en cours? : non.
- Action #5 : Application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Résultat : Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 312 948
Adresse : 5545 rue Rideau
Usage : Terrain non aménagé et non exploité
Superficie de l'unité d'évaluation : 13 638,10 m ²
Nombre de locaux non résidentiels : --



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

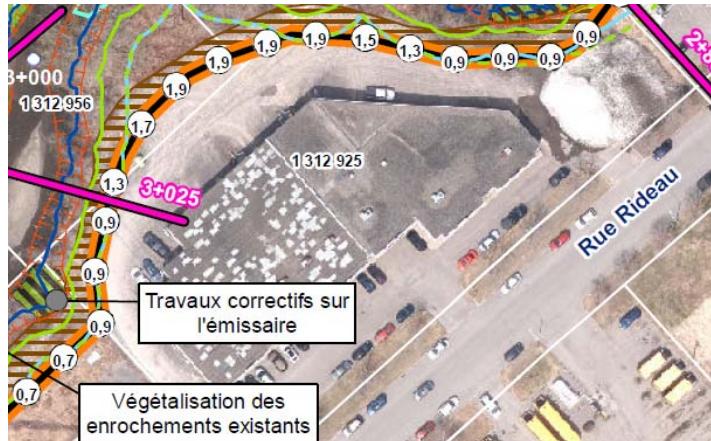
- Adaptation du schéma décisionnel – Poste de pompage Rideau.
- Application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Résultat : Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 312 925
Adresse : 5575-5695 rue Rideau
Usage : Immeuble commercial
Superficie de l'unité d'évaluation : 6 989,00 m ²
Nombre de locaux non résidentiels : 7



Murs anti-crues (protection crue 100 ans)		Aménagements projetés	
0,5	Hauteur maximale de l'ouvrage incluant revanche de 0,3 m	Enrochements végétalisés	
—	Localisation des coupes types	Génie végétal	
—	Mur à la limite de la rive (10 m)	Potentiel de naturalisation	
— — —	Mur à l'intérieur de la rive (10 m)	Élargissement / extension du lit de la rivière	
—	Mur de béton		
—	Mur de palplanches d'acier		
Ligne d'eau et rives (avant projet)		Terrains/Lots	
—	Limite des hautes-eaux (0-2 ans)	Talus	
—	Limite de 5 mètres depuis 0-2 ans	Marais	
—	Limite de rive, 10 mètres depuis 0-2 ans	Limite de lot	
		Numéro de lot	
Ligne d'eau et rives (projeté)		23 %	Pourcentage approximatif d'emplâtement dans la cour par le mur proposé, excluant la superficie du lot dans le littoral
— — —	Limite des hautes-eaux (0-2 ans)		
— — —	Limite de rive, 10 mètres depuis 0-2 ans		

Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

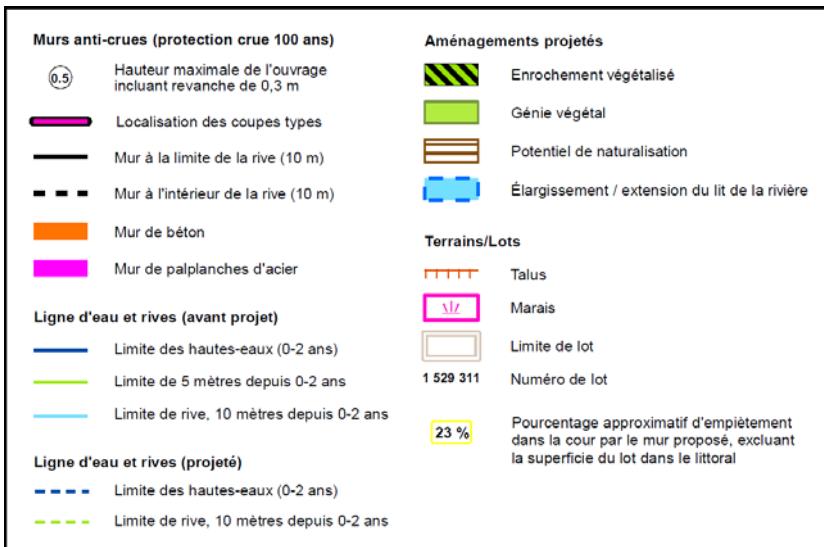
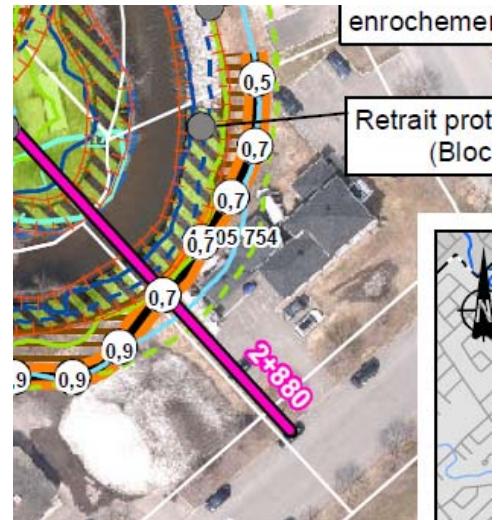
- Action #1 : Mur placé initialement sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui.
- Q.3 Y a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.4 Com. La position du mur met-elle en péril les activités commerciales en cours? : non.
- Action #5 : Application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Résultat : Position du mur proposée globale.
- Modélisation hydraulique – Ingénierie.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 4 505 754
Adresse : 545 rue Michel-Fragasso
Usage : Immeuble à bureaux
Superficie de l'unité d'évaluation : 1 929,1 m ²
Nombre de locaux non résidentiels : 1



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

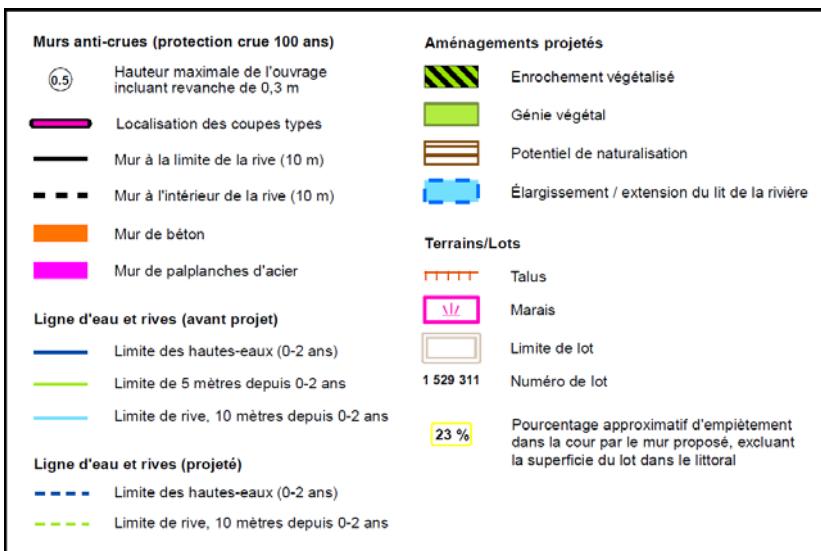
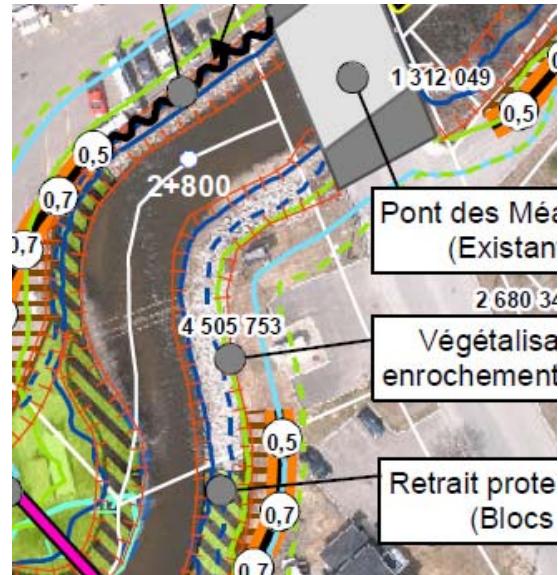
- Action #1 : Mur placé sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y-a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : non;
- Action #2 : Le mur placé à 2 m du bâtiment principal, à l'intérieur de la rive.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : non;
- Q.4 La position du mur met-elle en péril les activités commerciales en cours? : non;
- Action #5 : application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 4 505 753
Adresse : 565 rue Michel-Fragasso
Usage : Terrain non aménagé et non exploité
Superficie de l'unité d'évaluation : 1 222,90 m ²
Nombre de locaux non résidentiels : --



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

- Adaptation du schéma décisionnel – Poste de pompage des Méandres.
- Application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Résultat : Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

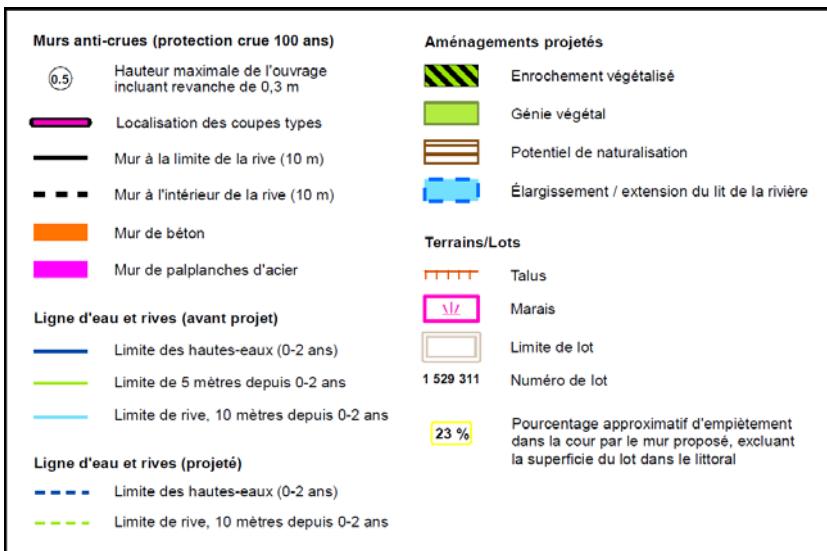
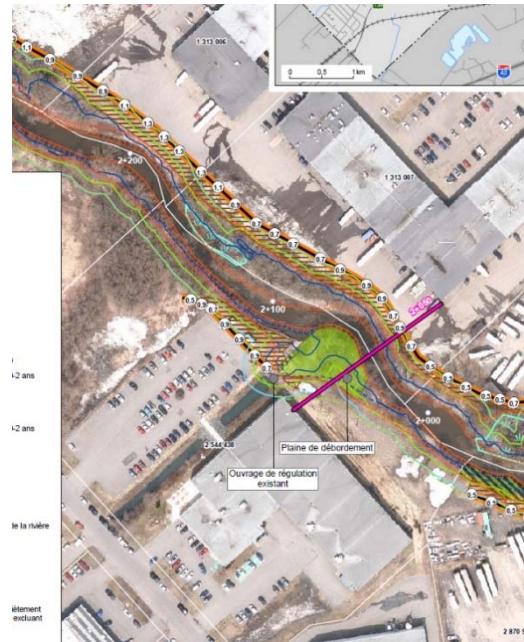
DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 6 120 104
Adresse : rue des Canetons
Usage : Terrain non aménagé et non exploité
Superficie de l'unité d'évaluation : 28 202,50 m ²
Nombre de locaux non résidentiels : --



DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 2 544 438
Adresse : 450 rue des Canetons
Usage : Autres industries du matériel électronique et de c
Superficie de l'unité d'évaluation : 26 413,20 m ²
Nombre de locaux non résidentiels : 1



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

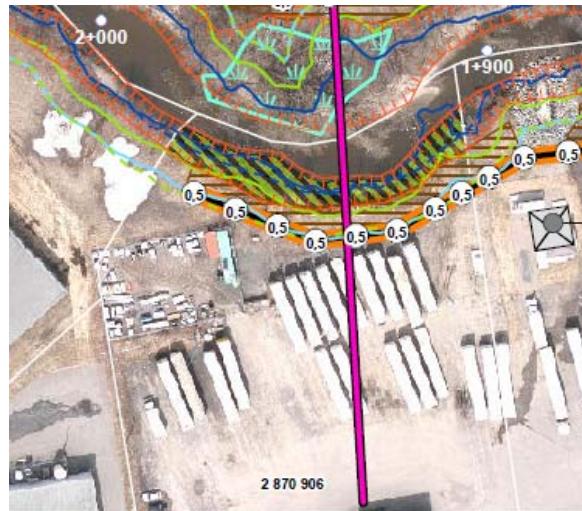
- Adaptation du schéma décisionnel – Raccordement au futur ouvrage de régulation.
- Application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Résultat : Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 2 870 906
Adresse : 5130 rue Rideau
Usage : Immeuble commercial
Superficie de l'unité d'évaluation : 13 594,30 m ²
Nombre de locaux non résidentiels : 7



Murs anti-crues (protection crue 100 ans)		Aménagements projetés	
0,5	Hauteur maximale de l'ouvrage incluant revanche de 0,3 m		Enrochement végétalisé
	Localisation des coupes types		Génie végétal
	Mur à la limite de la rive (10 m)		Potentiel de naturalisation
	Mur à l'intérieur de la rive (10 m)		Élargissement / extension du lit de la rivière
	Mur de béton		
	Mur de palplanches d'acier		
Ligne d'eau et rives (avant projet)		Terrains/Lots	
	Limite des hautes-eaux (0-2 ans)		Talus
	Limite de 5 mètres depuis 0-2 ans		Marais
	Limite de rive, 10 mètres depuis 0-2 ans		Limite de lot
Ligne d'eau et rives (projeté)		1 529 311	Numéro de lot
	Limite des hautes-eaux (0-2 ans)		Pourcentage approximatif d'empiètement dans la cour par le mur proposé, excluant la superficie du lot dans le littoral
	Limite de rive, 10 mètres depuis 0-2 ans		

Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

- Action #1 : Mur placé initialement sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui.
- Q.3 Y a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.4 Com. La position du mur met-elle en péril les activités commerciales en cours? : non.
- Action #5 : Application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Résultat : Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 3 069 372
Adresse : 445 avenue Saint-Jean-Baptiste
Usage : Immeuble commercial
Superficie de l'unité d'évaluation : 37 233,20 m ²
Nombre de locaux non résidentiels : 16



Murs anti-crues (protection crue 100 ans)	Aménagements projetés
0.5 : Hauteur maximale de l'ouvrage incluant revanche de 0,3 m	Enrochement végétalisé
Localisation des coupes types	Génie végétal
— Mur à la limite de la rive (10 m)	Potentiel de naturalisation
— — — Mur à l'intérieur de la rive (10 m)	Élargissement / extension du lit de la rivière
— Mur de béton	
— Mur de palplanches d'acier	
Ligne d'eau et rives (avant projet)	Terrains/Lots
— Limite des hautes-eaux (0-2 ans)	Talus
— Limite de 5 mètres depuis 0-2 ans	Marais
— Limite de rive, 10 mètres depuis 0-2 ans	Limite de lot
Ligne d'eau et rives (projeté)	Numéro de lot
— — — Limite des hautes-eaux (0-2 ans)	23 %
— — — Limite de rive, 10 mètres depuis 0-2 ans	Pourcentage approximatif d'emplâtement dans la cour par le mur proposé, excluant la superficie du lot dans le littoral

Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

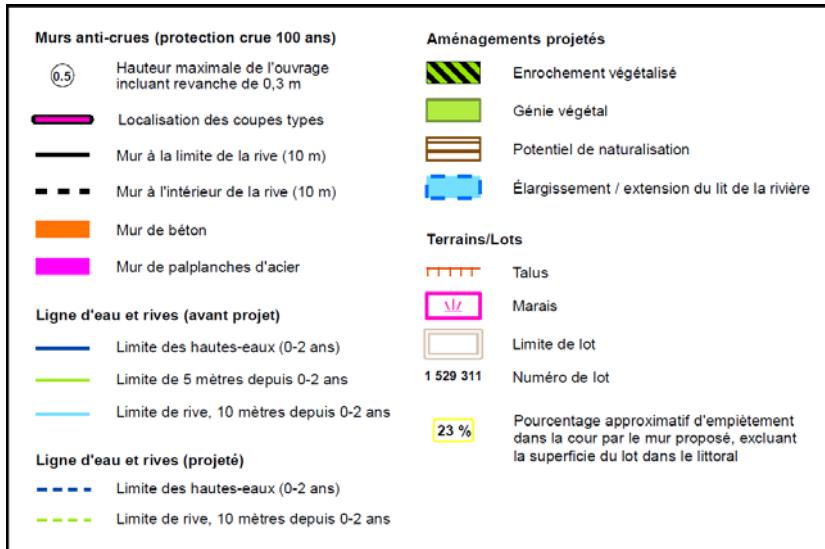
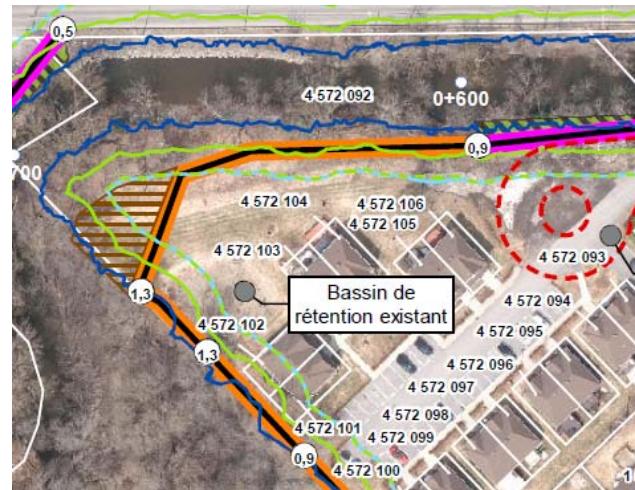
- Action #1 : Mur placé initialement sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui.
- Q.3 Y a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.4 Com. La position du mur met-elle en péril les activités commerciales en cours? : non.
- Action #5 : Application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Résultat : Position du mur proposée globale.
- Modélisation hydraulique - Ingénierie

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 4 572 092 @ 4 572 106
Adresse : 1755 @ 1885, avenue Verlaine
Usage : Logement
Superficie de l'unité d'évaluation : 10 800,00 m ²
Nombre de logements : 14



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

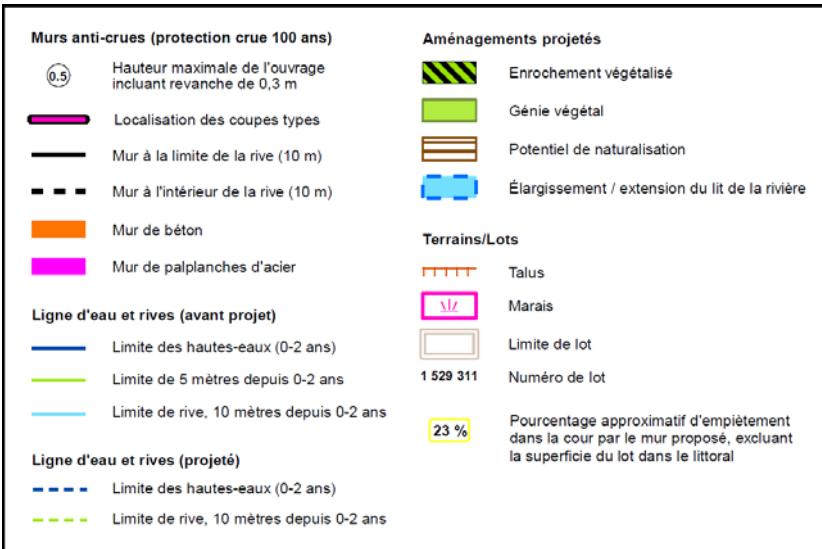
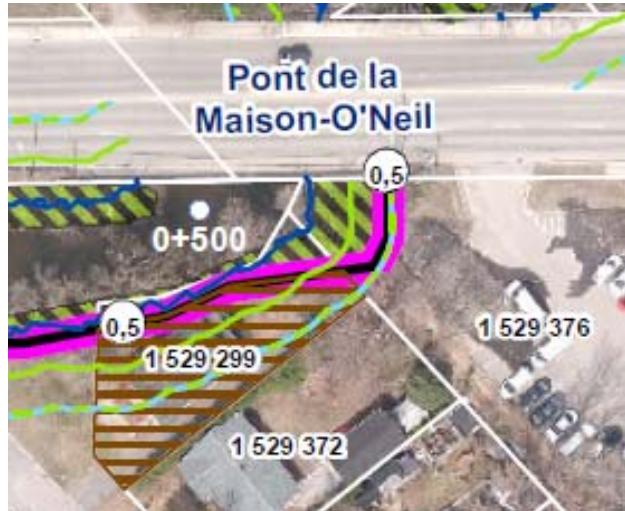
- Action #1 : Mur placé initialement sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : non.
- Action #2 : Le mur est placé à 2 m du bâtiment principal, à l'intérieur de la rive.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui.
- Q.3 Y a-t-il une distance minimale de 5 m entre le bâtiment principal et le mur? : non.
- Action #3 : Le mur est placé à 5 m du bâtiment principal, à l'intérieur de la rive.
- Q.4Rés. Le pourcentage de maintien de la cour arrière utilisable représente-t-il moins de 75 %? : oui.
- Action #4Res : Mur déplacé à l'intérieur de la rive de manière à conserver $\pm 75\%$ de la cour arrière utilisable, dans la limite de la rive de 5 m pour critère de pérennité (ou 2 m si berge stabilisée dans le cadre du projet).
- Action #5 : application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Résultat : Position du mur proposée globale.
- Modélisation hydraulique – Ingénierie – Conservation d'une plaine de débordement existante boisée

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 529 299
Adresse : 1720 avenue Verlaine
Usage : Logement
Superficie de l'unité d'évaluation : 533,30 m ²
Nombre de logements : 1



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

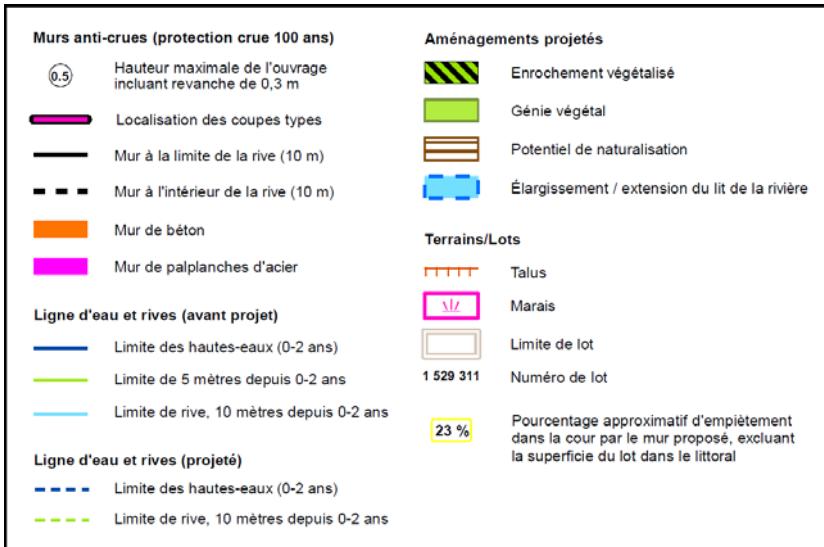
- Action #1 : Mur placé initialement sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : non.
- Action #2 : Le mur est placé à 2 m du bâtiment principal, à l'intérieur de la rive.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : oui.
- Q.3 Y a-t-il une distance minimale de 5 m du bâtiment principal, à l'intérieur de la rive? : non.
- Action #3 : Le mur est placé à 5 m du bâtiment principal, à l'intérieur de la rive.
- Q.4Rés. Le pourcentage de maintien de la cour arrière utilisable représente-t-il moins de 75 %? : oui.
- Action #4Res : Mur déplacé à l'intérieur de la rive de manière à conserver $\pm 75\%$ de la cour arrière utilisable, dans la limite de la rive de 5 m pour critère de pérennité (ou 2 m si berge stabilisée dans le cadre du projet).
- Action #5 : application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Résultat : Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Lot : 1 529 376
Adresse : 4085 boul. Wilfrid-Hamel
Usage : Commercial - Stationnement
Superficie de l'unité d'évaluation : 1 823,40 m ²
Nombre de logements : n/a



Positionnement des murs selon le schéma décisionnel :

- Action #1 : Mur placé initialement sur la limite de rive (10 m).
- Q.1 Y a-t-il une distance minimale de 2 m entre le bâtiment principal et le mur? : oui.
- Q.2 Le maintien de l'accès à l'arrière-lot est-il nécessaire? : non.
- Q.4 La position du mur met-elle en péril les activités commerciales en cours? non
- Action #5 : application d'un critère de continuité du mur entre les lots.
- Résultat : Position du mur proposée globale.

Note : La présente fiche de propriété est publiée à titre informatif seulement. En cas de divergence entre la présente fiche et un règlement municipal, ce dernier prévaut.

Le positionnement des murs est celui déposé dans le cadre de l'étude d'impact et peut être sujet à des modifications suivant le processus d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la conception de l'ingénierie détaillée et les conditions exceptionnelles rencontrées lors de la réalisation des travaux.

ANNEXE

4

MISE EN ŒUVRE DU MODÈLE HYDRODYNAMIQUE 2D

1. GÉNÉRALITÉS

La conception des mesures permanentes du contrôle des inondations est basée sur une modélisation hydraulique numérique. Ce modèle hydraulique couvre la portion aval de la rivière Lorette, soit les quatre derniers kilomètres de la rivière, entre la rue Saint-Paul et l'exutoire sur la rivière Saint-Charles. Le modèle inclut les berges et la plaine d'inondation.

Deux versions du modèle hydraulique sont utilisées : la première version, élaborée en 2013, sert à décrire l'état initial de la rivière, avant les travaux d'urgence réalisés à l'automne 2013. Une autre version, complétée en 2020, intègre l'ensemble des modifications déjà apportées et prévues au lit de la rivière et aux berges afin de contrôler les débordements.

Les modélisations hydrodynamiques réalisées dans le cadre du projet de la rivière Lorette sont de type bidimensionnel (2D) et font appel à l'approche des éléments finis. Le logiciel TELEMAC-2D, développé par le Laboratoire National d'Hydraulique et Environnement (LNHE) d'Électricité de France (EDF, 2002), a été utilisé pour réaliser les simulations. Le logiciel Blue Kenue (CHC/CNRC, 2011) est utilisé pour créer un modèle numérique de terrain et préparer les fichiers d'entrée pour les calculs hydrodynamiques avec TELEMAC-2D. Il est également utilisé pour la visualisation et l'extraction des résultats des simulations.

2. MODÈLE NUMÉRIQUE DE TERRAIN

Les calculs hydrauliques sont basés sur un modèle numérique de terrain en trois dimensions. La topographie du domaine modélisé est générée par une interpolation entre les divers points relevés au terrain. Des points topographiques et bathymétriques ont été obtenus de différentes sources. Ces relevés ont également permis de localiser les culées des ponts existants et d'établir l'élévation des soffites.

Le modèle de l'état initial (2013) intègre les données suivantes :

- les relevés bathymétriques du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) effectués en 2005;
- les relevés effectués en 2012 par GENI-ARP;
- les relevés effectués en 2012 par GENIVAR;
- les relevés lidar transmis par la Ville de Québec (points espacés de 25 m);
- les plans des ponts de l'autoroute Henri-IV.

Pour la version du modèle complétée en 2020, de nouvelles sources de données étaient disponibles et ont pu être utilisées :

- les relevés bathymétriques effectués en 2013 par GENI-ARP;
- les relevés photogrammétriques de l'autoroute Henri-IV, reçus en 2012;
- un relevé d'arpentage complémentaire de l'autoroute Henri-IV et de ses abords;
- un relevé lidar de plus grande densité réalisé en 2013 (points espacés d'environ 0,5 m);
- les relevés effectués en 2013 par GENI-ARP;

- un relevé bathymétrique effectué dans le secteur du pont des Méandres à l'été 2014, avant la reconstruction du pont;
- un relevé bathymétrique effectué au pont des Méandres en décembre 2015, à la fin des travaux de reconstruction du pont;
- des relevés de sections transversales supplémentaires et des ouvrages temporaires en date de 2018 par WSP;
- des relevés du terrain à certains endroits sensibles effectués en 2018 par la Ville de Québec.

Les cartes 1 à 5 présentent les relevés bathymétriques réalisés par les différents intervenants à l'intérieur du domaine modélisé.

3. CARACTÉRISTIQUES DU MODÈLE DE L'ÉTAT INITIAL

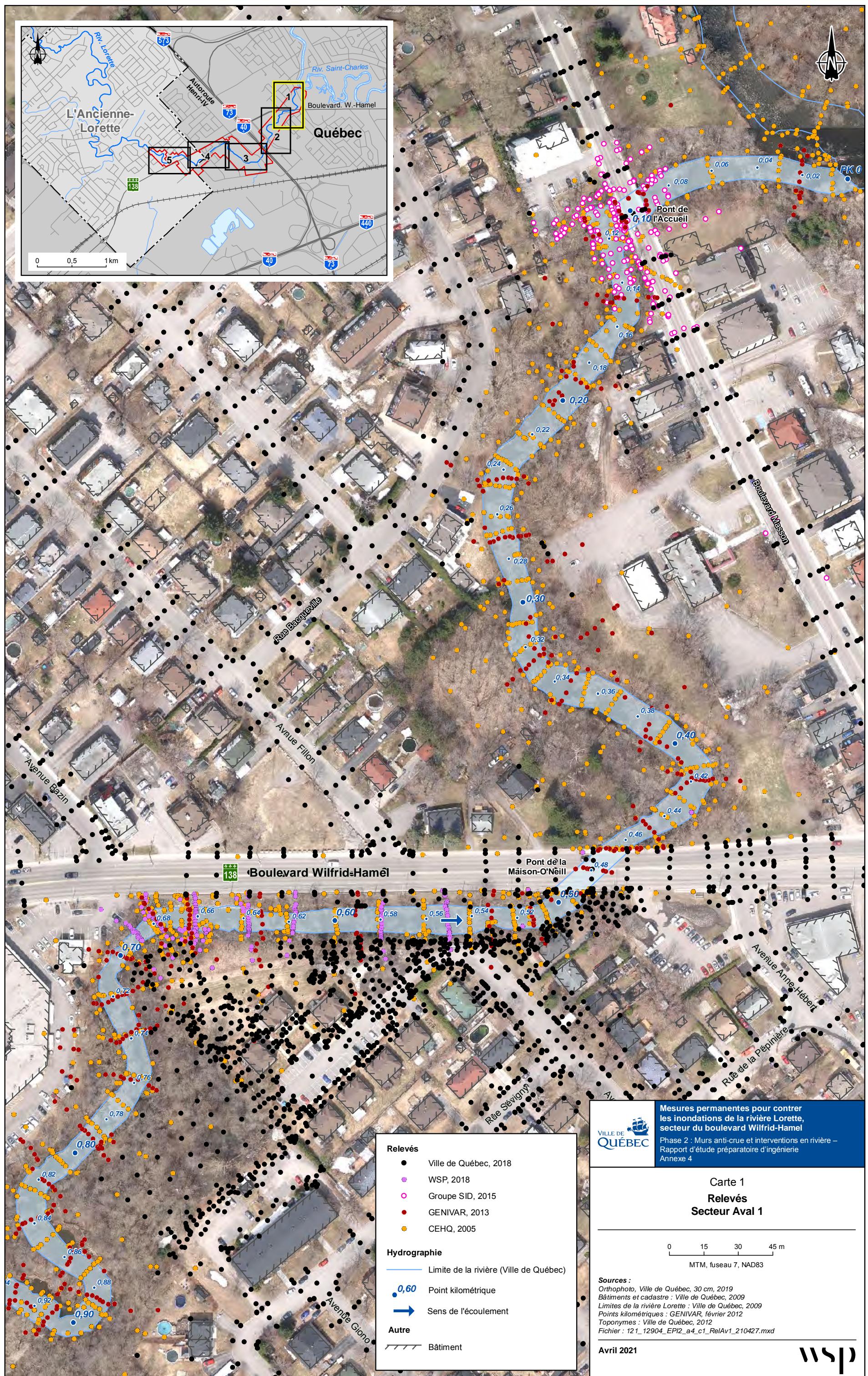
Le modèle représentant l'état initial de la rivière Lorette a été complété en 2013, avant les mesures temporaires de protection contre les inondations. Il est basé sur les données topographiques, bathymétriques et hydrométriques disponibles au printemps 2013.

Les conditions actuelles ont été modélisées pour réaliser l'étalonnage du modèle et pour ensuite obtenir l'état de la situation actuelle en conditions de crue. Le domaine modélisé est compris entre les PK 0,48 et 3,98 de la rivière Lorette, le PK 0,0 correspondant à l'embouchure de la rivière dans la rivière Saint-Charles, et le PK 4,0 au pont de la rue Saint-Paul.

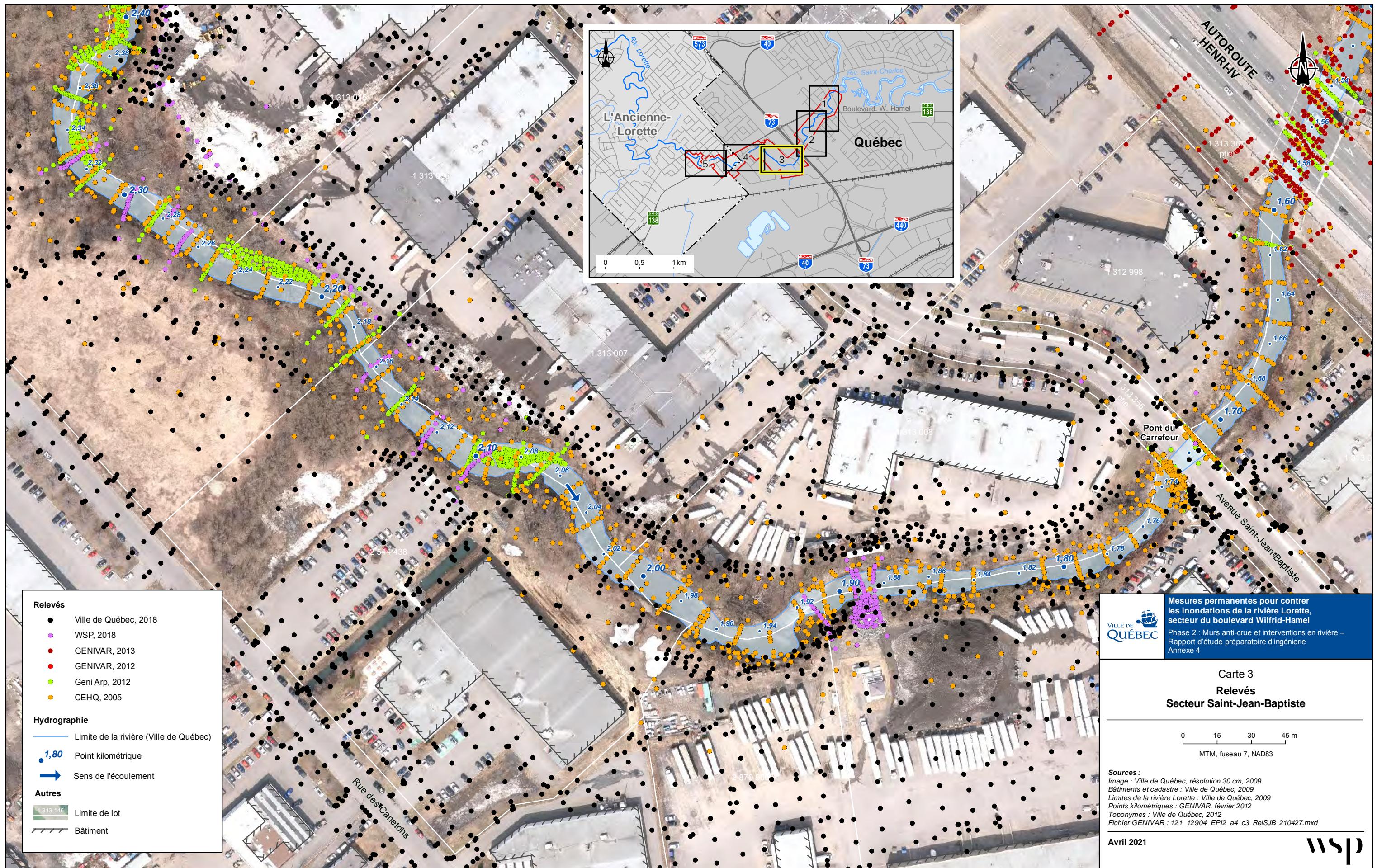
3.1 Maillage

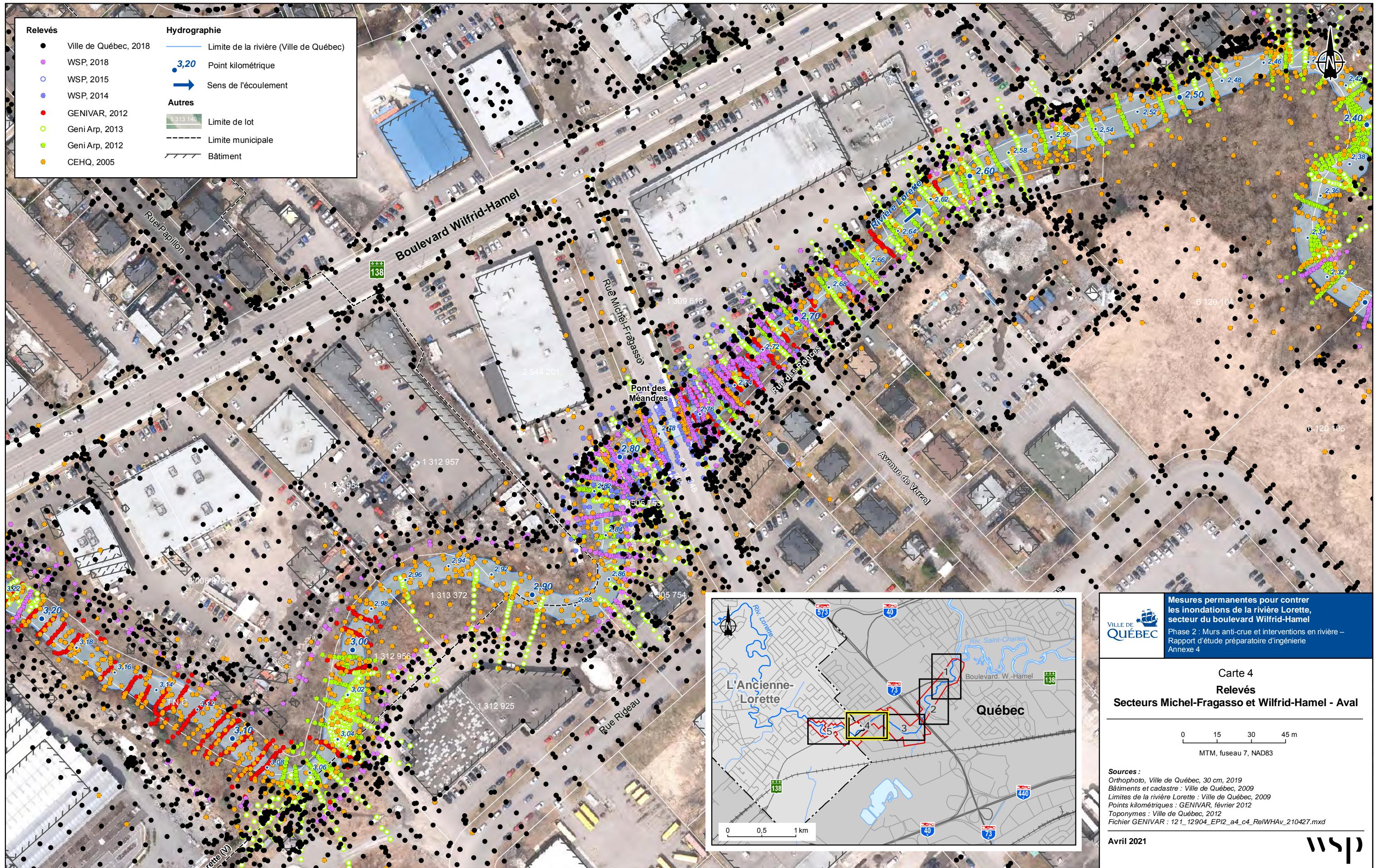
La zone modélisée est discrétisée (c'est-à-dire qu'elle subit un fin découpage) en de nombreux éléments de forme triangulaire et de dimensions variables. Il en résulte un maillage dont la densité est variable selon la configuration bathymétrique locale, la complexité des écoulements, en l'occurrence les zones de rapides, les seuils, les ouvrages d'art et les zones d'excavation.

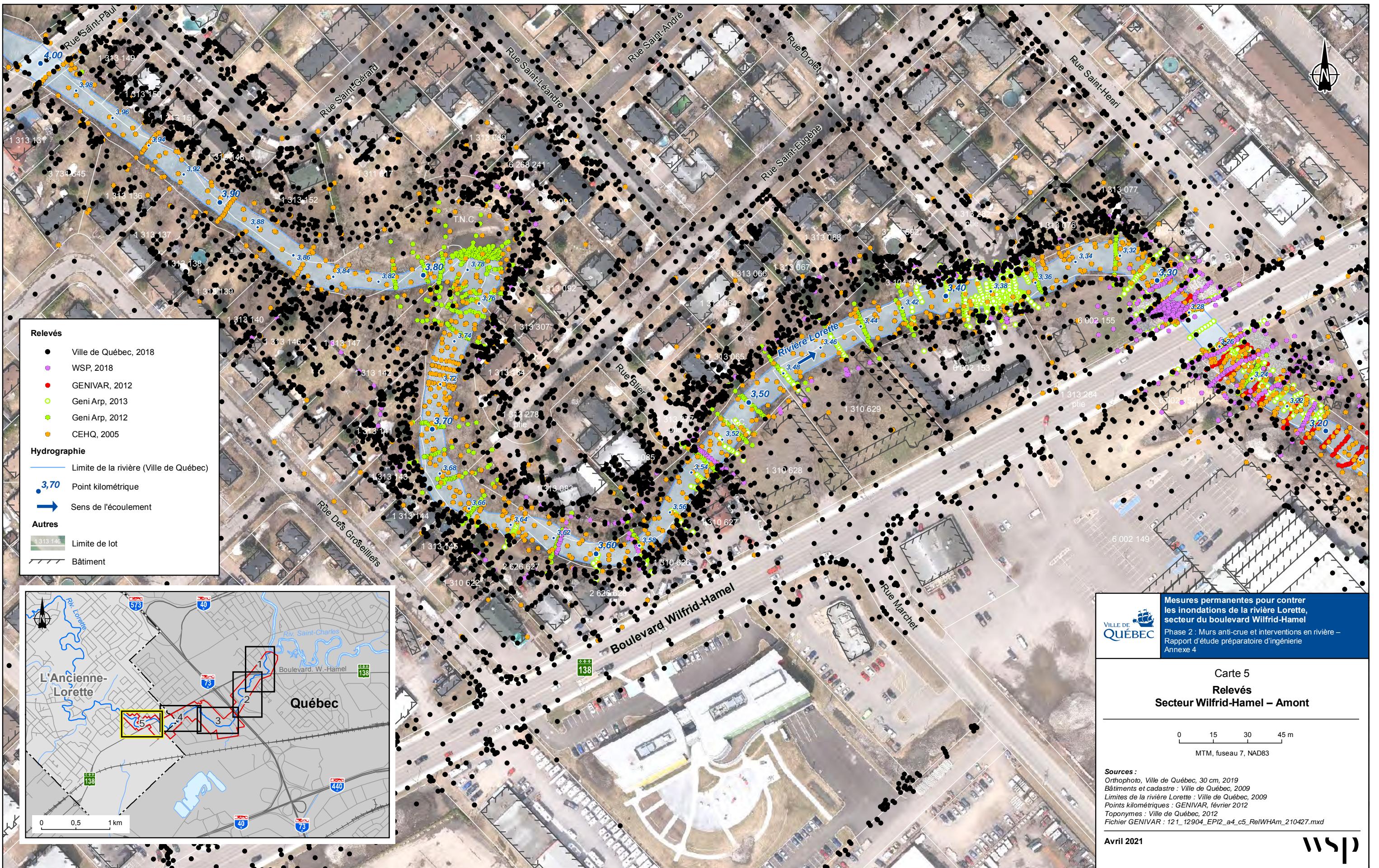
Le maillage de l'état initial est composé de 47 517 nœuds qui forment 94 340 éléments triangulaires. La densité du maillage, définie par la longueur des côtés des triangles, pour les talus de chaque côté de la rivière, a été fixée à 1 m. Le maillage y est plus dense pour bien définir les abords de la rivière où la géométrie est plus variable. La densité du maillage du fond du lit de la rivière, où la géométrie est moins variable, varie de 1 à 3 m. Pour les bandes riveraines, la densité du maillage est de 4 m et elle est de 8 m pour les plaines inondables. En milieu urbain, cette valeur a été fixée à 10 m.











3.2 Conditions frontières

Les conditions imposées aux frontières amont et aval du modèle hydraulique de l'état initial sont respectivement les débits et les niveaux d'eau. La limite aval du modèle est située au pont du boulevard Wilfrid-Hamel à l'est de l'autoroute Henri-IV. La limite amont du modèle est située au pont de la rue Saint-Paul. Le tableau 1 présente les niveaux d'eau aval imposés pour différents débits simulés. Ces valeurs ont été soit mesurées ou obtenues à partir des résultats d'une étude antérieure du CEHQ sur la rivière Lorette.

Tableau 1 Niveaux d'eau aval et débits imposés comme conditions frontières, modèle 2013

DÉBIT À LA LIMITÉ AMONT DU MODÈLE (PK 4,0) (m ³ /s)	NIVEAU D'EAU AVAL (PK 0,48) (m)
14,0	10,95*
19,5	11,05*
20,42	11,14
37	12,20
65	12,70
85	13,10
93	13,30

* Valeurs mesurées.

3.3 Étalonnage

L'étalonnage consiste, entre autres, à faire varier la valeur du coefficient de frottement (n de Manning) afin que les lignes d'eau simulées concordent de façon satisfaisante avec les lignes d'eau mesurées pour un débit donné. L'étalonnage du modèle hydrodynamique de la rivière Lorette s'est fait à partir des relevés hydrométriques effectués en 2005 à un débit de 19,5 m³/s et en 2012 à un débit de 14 m³/s. La figure 1 montre les niveaux d'eau simulés et les niveaux d'eau mesurés correspondant à ces débits et le tableau 2 présente les résultats de l'étalonnage. Comme le montrent ces résultats, les lignes d'eau simulées représentent bien les niveaux d'eau mesurés. À noter que l'étalonnage est basé principalement sur les données mesurées à 14 m³/s par GENIVAR puisque ces données ont été jugées plus fiables que celles de 2005. Dans la majorité des cas, à ce débit, la différence entre les niveaux d'eau simulés et les niveaux d'eau mesurés est inférieure à 0,05 m. La ligne d'eau simulée à 19,5 m³/s est aussi très près de la ligne d'eau mesurée puisque la différence entre les deux est dans la majorité des cas inférieure à 0,10 m. Les coefficients de Manning utilisés ont une valeur de 0,012 pour le lit de la rivière et une valeur de 0,040 pour les berges et les plaines inondables.

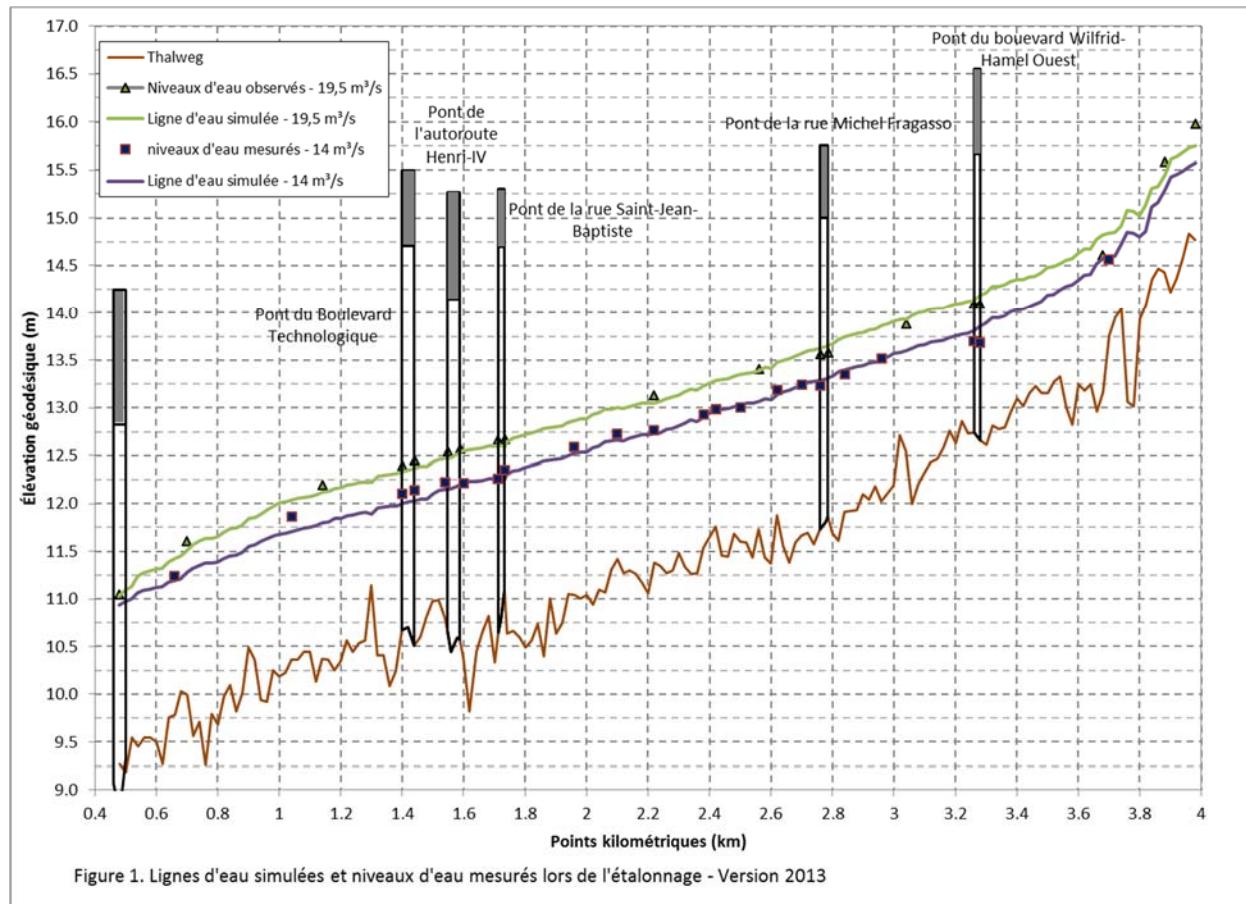


Figure 1 Lignes d'eau simulées et niveaux d'eau mesurés lors de l'étalonnage – Version 2013

Tableau 2 Résultats de l'étalonnage du modèle hydrodynamique en 2D de la rivière Lorette, version 2013

PK (km)	DÉBIT DE 14 m ³ /s			DÉBIT DE 19,5 m ³ /s		
	NIVEAU D'EAU SIMULÉ (m)	NIVEAU D'EAU OBSERVÉ (m)	DIFFÉRENCE (m)	NIVEAU D'EAU SIMULÉ (m)	NIVEAU D'EAU OBSERVÉ (m)	DIFFÉRENCE (m)
0,48				11,05	11,03	-0,02
0,66	11,20	11,24	-0,04			
0,70				11,61	11,51	-0,10
1,04	11,71	11,86	-0,15			
1,14				12,19	12,12	-0,07
1,40	12,00	12,10	-0,10	12,40	12,33	-0,07
1,44	12,03	12,14	-0,11	12,45	12,37	-0,08
1,54	12,15	12,22	-0,07			
1,54				12,54	12,47	-0,07
1,58				12,57	12,54	-0,03
1,60	12,21	12,21	0,00			
1,71	12,26	12,26	0,00	12,66	12,60	-0,06
1,73	12,26	12,35	-0,09	12,67	12,59	-0,08
1,96	12,52	12,59	-0,07			
2,10	12,66	12,73	-0,07			
2,22	12,73	12,76	-0,03	13,13	13,05	-0,08
2,38	12,90	12,93	-0,03			
2,42	12,98	12,98	0,00			
2,50	13,03	13,00	0,03			
2,56				13,41	13,39	-0,02
2,62	13,14	13,19	-0,05			
2,70	13,24	13,24	0,00			
2,76	13,29	13,23	0,06	13,56	13,63	0,07
2,78	13,40	13,35	0,05	13,58	13,65	0,07
2,84	13,52	13,52	0,00			
2,96						
3,04				13,88	13,93	0,05
3,26	13,81	13,70	0,11	14,10	14,13	0,03
3,28	13,86	13,68	0,18	14,10	14,19	0,09
3,68						
3,70	14,59	14,56	0,03			
3,88				15,58	15,45	-0,13
3,98				15,98	15,75	-0,23

4. CARACTÉRISTIQUES DU MODÈLE DE L'ÉTAT PROJETÉ

4.1 Mise à jour du modèle hydraulique

Au moment de réaliser les calculs hydrauliques pour la conception des mesures visant à contenir les crues 100 ans, il est apparu qu'un certain nombre de modifications devaient être apportées au modèle hydraulique de l'état actuel afin qu'il puisse servir aux besoins de l'ingénierie. En fait, deux générations du modèle ont suivi la version de l'état initial, soit celle de 2016, puis celle complétée de 2018 à 2020. Ces mises à jour du modèle ont permis d'en améliorer la précision et d'intégrer les éléments suivants :

- les relevés bathymétriques et topographiques complémentaires effectués depuis 2013;
- un relevé lidar datant de 2017, plus précis que celui disponible en 2013, et de la photogrammétrie ont permis de mieux définir la topographie des berges;
- les berges et le lit ont été modifiés à plusieurs endroits par les travaux d'urgence réalisés à l'automne 2013;
- des ponts ont été reconstruits (pont Hamel Ouest, pont des Méandres, pont Henri-IV) ou sont en voie de l'être (pont de l'Accueil);
- les outils informatiques se sont perfectionnés de 2013 à 2020, et le modèle TELEMAC permet maintenant de simuler l'entrée en charge des ponts (en très forte crue, 20 ans et 100 ans), ce qui n'était pas possible dans le modèle de l'état initial;
- la création de bras de décharge et de plaines inondables, puis l'ajout du mur anti-crue, ont demandé une densification du maillage dans les secteurs concernés afin de bien représenter ces ouvrages;
- la disponibilité d'ordinateurs plus puissants en 2020 qu'en 2013 permet également d'augmenter significativement la densité du maillage de calcul tout en conservant des temps de calcul acceptables.

Ainsi, il a été jugé préférable de créer une nouvelle version de l'état initial de la rivière, d'y ajouter les travaux d'urgence qui seront conservés, puis d'intégrer toutes les modifications du cours d'eau projetées ainsi que le mur anti-crue. Un étalonnage a été réalisé sur le nouveau modèle de l'état avant aménagement (représentatif de l'état de la rivière en 2018) et les coefficients de frottement ainsi établis ont été conservés pour la version de l'état projeté.

Le nouveau modèle s'étend du PK 0 (rivière Saint-Charles) au PK 3,98 (rue Saint-Paul). Il couvre donc l'extrémité aval de la rivière, incluant le pont de l'Accueil et le pont du boulevard Hamel Est, qui n'étaient pas inclus au modèle des conditions initiales.

4.2 Maillage

Le maillage de l'état projeté (version 2020) est composé de 310 494 nœuds qui forment 614 771 éléments triangulaires. La densité du maillage, donnée par la longueur maximale des côtés des triangles, est fixée à un maximum de 5 m pour tout le domaine modélisé, incluant la plaine d'inondation. Afin de bien reproduire les particularités du terrain et des ouvrages projetés, cette densité est augmentée localement de la manière suivante :

- plaine inondable : 5 m;
- lit de la rivière en aval de l'autoroute Henri-IV : 1 m;
- lit de la rivière en amont de l'autoroute Henri-IV : 0,75 m;
- berge en aval de l'autoroute Henri-IV : 1 m;
- berge en amont de l'autoroute Henri-IV : 1,25 m;
- fosses et pourtour des culées des ponts : 0,5 m.

Les culées des ponts sont exclues du maillage afin de mieux en représenter les parois verticales. Le pont Hamel Est, qui est susceptible d'entrer en charge en forte crue, n'est pas maillé et l'eau est acheminée sous le pont à l'aide de « buses » dans la modélisation TELEMAC-2D.

Les nœuds du maillage ont été alignés sur la plupart des ouvrages projetés (mur anti-crue, canaux, talus d'enrochement), cependant dans certains cas, des modifications subséquentes du tracé de ces ouvrages font en sorte qu'ils ne se superposent plus exactement aux nœuds alignés lors de la génération du maillage. La densité élevée du maillage fait en sorte que les ouvrages peuvent tout de même être représentés adéquatement pour les besoins des calculs hydrauliques.

4.3 Conditions frontières

Le niveau d'eau de la rivière Saint-Charles constitue la condition à la limite aval de la zone modélisée. Les niveaux d'eau présentés dans l'étude du CEHQ (2009) pour les crues d'une récurrence de 2 et 20 ans sont utilisés. Ces niveaux sont indiqués au tableau 3.

Un débit est injecté à la limite amont du modèle. Un débit est aussi ajouté au modèle à l'emplacement du collecteur Sainte-Foy. Les simulations effectuées pour les besoins de l'ingénierie sont en régime permanent, en considérant le débit de pointe de la crue étudiée. Ces débits, à la limite amont du modèle, pour les conditions projetées, sont de 37 m³/s et 84,7 m³/s pour les crues d'une récurrence de 2 ans et de 100 ans.

Tableau 3 Niveaux d'eau aval et débits imposés comme conditions frontières

SCÉNARIO	DÉBIT IMPOSÉ À LA LIMITÉ AMONT DU MODÈLE (PK 4,0) (m ³ /s)	DÉBIT ADDITIONNEL EN PROVENANCE DU COLLECTEUR SAINTE-FOY (PK 1,45) (m ³ /s)	DÉBIT EN AVAL DU COLLECTEUR SAINTE-FOY (m ³ /s)	NIVEAU D'EAU AVAL (m)
Étalonnage – 26 avril 2018	9,0 à 14,0	5,5	14,5 à 19,5	10,91*
Validation – 27 avril 2019	37,3 à 40,4	6,1	46,5	11,86*
Crue 2 ans	37,0	3,2	40,2	11,46**
Crue 100 ans	84,7	3,8	88,5	11,77***

* Valeurs mesurées.

** Niveau 2 ans de la rivière Saint-Charles.

*** Niveau 20 ans de la rivière Saint-Charles.

4.4 Étalonnage

L'étalonnage consiste à ajuster certains paramètres du modèle, notamment la valeur du coefficient de frottement (n de Manning), afin que les lignes d'eau simulées concordent de façon satisfaisante avec les lignes d'eau mesurées pour un débit donné. L'étalonnage du modèle hydrodynamique de la rivière Lorette représentant l'état de la rivière en 2018 est basé sur le relevé hydrométrique effectué le 26 avril 2018 par WSP.

Deux équipes étaient sur le terrain pour mesurer cette ligne d'eau, chacune partant à une extrémité du tronçon à l'étude vers 8 h le matin pour se rejoindre au centre du tronçon vers 11 h. Ensuite deux jaugeages ont été effectués vers 13 h, l'un au pont des Méandres ($9,0 \text{ m}^3/\text{s}$) et l'autre au pont du boulevard du Parc-Technologique ($14,5 \text{ m}^3/\text{s}$). L'apport intermédiaire s'élève à $5,5 \text{ m}^3/\text{s}$. Le niveau de la rivière Saint-Charles au confluent avec la rivière Lorette a été mesuré à 10,91 m.

Les crues de la rivière Lorette sont généralement de courte durée, il est donc difficile de mesurer une ligne d'eau sur un tronçon de 4 km et de lui associer un débit unique. Le limnimètre en place au pont de la rue Saint-Jean-Baptiste a montré pour cette journée une forte décrue de la rivière Lorette entre 8 h et 13 h. Les niveaux d'eau mesurés le long de la rivière au cours de la matinée ne peuvent donc pas être directement associés aux débits jaugés plus tard cette journée. À partir du limnimètre en place et des relevés effectués, on estime que le débit au pont Saint-Paul est passé d'environ $14 \text{ m}^3/\text{s}$ (vers 8 h le matin) à $9 \text{ m}^3/\text{s}$ (vers 13 h, au moment des jaugeages). Le débit du collecteur Sainte-Foy n'est pas connu durant le relevé, l'hypothèse est posée qu'il était constant à $5,5 \text{ m}^3/\text{s}$, mais cette valeur peut être surestimée. La figure 2 illustre les lignes d'eau simulées pour cette gamme de débits. On remarque qu'aux extrémités, les niveaux d'eau mesurés (le matin) sont plus près des débits les plus élevés, alors qu'à l'inverse, au centre, vers la fin du relevé, les niveaux d'eau mesurés collent à la ligne d'eau simulée au plus bas débit, celui jaugé.

Le coefficient de Manning a été fixé à des valeurs usuelles, soit 0,025 pour le lit de la rivière et 0,050 pour la plaine inondable. Le résultat de l'étalonnage, malgré qu'il ne puisse être vérifié de manière précise avec la ligne disponible, est jugé satisfaisant.

Par ailleurs, la simulation de l'écoulement au pont du boulevard Wilfrid-Hamel, simulé par une série de 17 buses, a fait l'objet d'une vérification à l'aide d'un modèle hydraulique unidimensionnel HEC-RAS. Les paramètres de perte de charge linéaire, de pertes de charge à l'entrée et à la sortie de chaque buse ont été ajustés en comparant la perte de charge totale avec l'application des équations standards de HEC-RAS pour un pont. Il demeure toutefois une marge d'incertitude sur les paramètres à appliquer pour simuler l'écoulement passant sous le pont dans une série de buses parallèles.

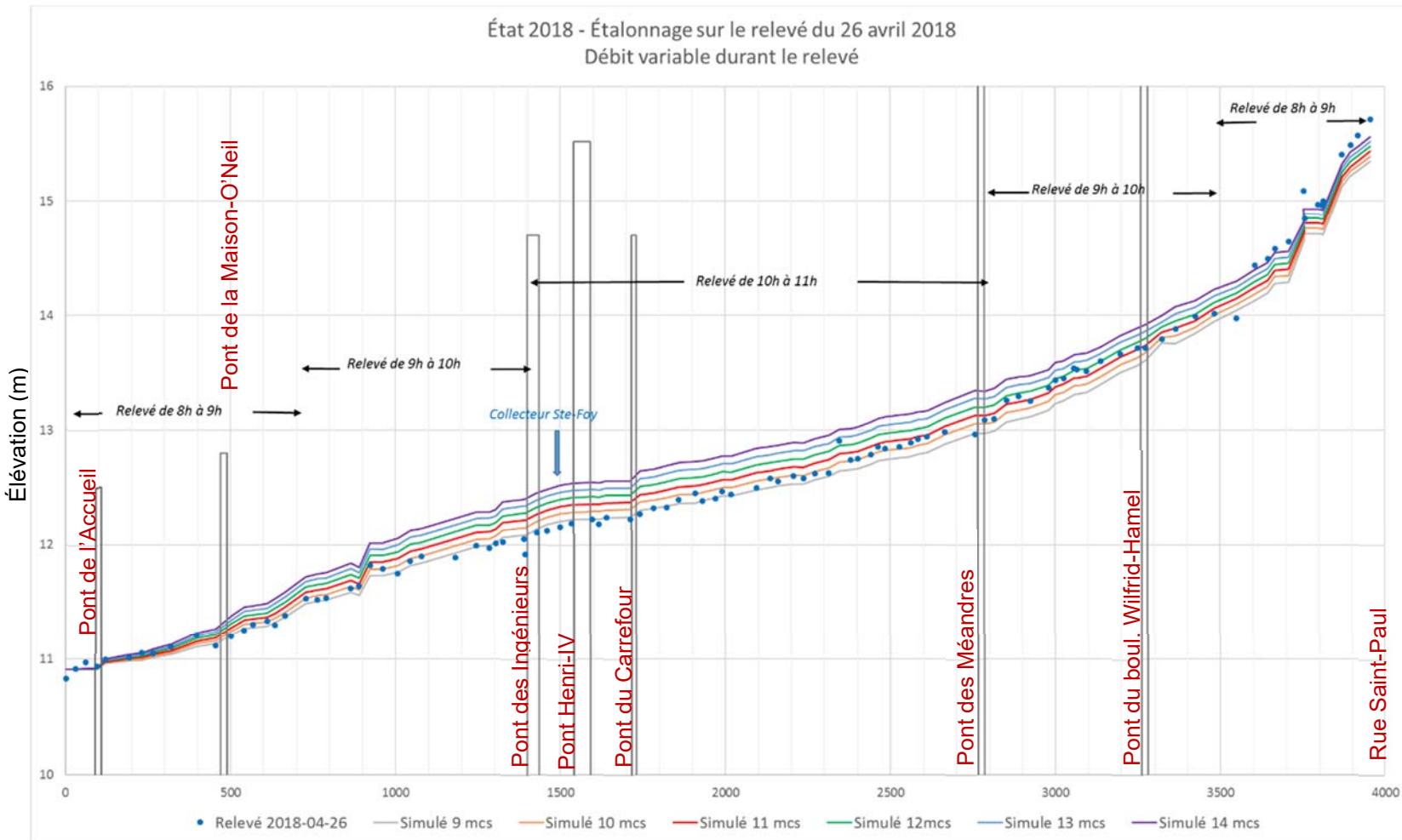


Figure 2 Résultats de l'étalonnage du modèle de l'état 2018 sur la ligne d'eau relevée le 26 avril 2018

Validation

Lors de la crue du 27 avril 2019, un relevé de ligne d'eau a pu être effectué alors que le débit était évalué à environ $40 \text{ m}^3/\text{s}$, ce qui permet une validation de l'étalonnage réalisé en 2018.

Les débits simulés sont de $37,3 \text{ m}^3/\text{s}$ (jaugé à la rue Drolet) et $40,4 \text{ m}^3/\text{s}$ (jaugé au pont des Méandres) en amont du collecteur Sainte-Foy, puis de $46,5 \text{ m}^3/\text{s}$ en aval du collecteur Sainte-Foy pour les deux scénarios simulés. Cette validation avec un fort débit a permis d'améliorer les paramètres d'entrée en charge au pont Hamel Est afin de mieux y reproduire la perte de charge alors que le niveau d'eau atteignait partiellement le soffite (figure 3). La figure 4 illustre les résultats de la validation, qui sont jugés satisfaisants puisque généralement sous les 10 cm (tableau 4). Des écarts plus importants (de l'ordre de 10 à 13 cm) persistent à l'extrémité amont du modèle, et à l'amont du pont Hamel Est, où les niveaux sont surestimés de l'ordre de 20 cm.



Figure 3 Photographie prise au pont Hamel Est lors de la crue du 27 avril 2019

Tableau 4 Résultats la validation du modèle hydrodynamique en 2D de la rivière Lorette, version 2020

PK (km)	NIVEAU D'EAU OBSERVÉ (m)	NIVEAU D'EAU SIMULÉ (m)	DIFFÉRENCE (m)
DÉBIT DE 37,3 m³/s (en amont du pont des Méandres)			
3990	16,631	16,58	-0,05
3962	16,456	16,32	-0,13
3940	16,399	16,27	-0,13
3904	16,285	16,22	-0,07
3882	16,166	16,07	-0,10
3841	16,234	16,04	-0,19
3797	15,815	15,76	-0,05
3785	15,774	15,76	-0,01
3726	15,759	15,66	-0,10
3709	15,71	15,60	-0,11
3650	15,585	15,52	-0,06
3623	15,466	15,48	0,02
3595	15,457	15,46	0,00
3549	15,269	15,33	0,06
3520	15,383	15,34	-0,05
3471	15,228	15,29	0,06
3431	15,271	15,26	-0,01
3377	15,221	15,23	0,01
3325	15,108	15,12	0,01
3299	15,064	15,05	-0,02
3256	15,06	15,06	0,00
3216	15,054	14,97	-0,08
3159	15,009	14,92	-0,09
3119	14,918	14,90	-0,02
3077	14,846	14,84	-0,01
3026	14,786	14,74	-0,05
3010	14,807	14,75	-0,06
2976	14,754	14,73	-0,03
2961	14,786	14,72	-0,07
2927	14,708	14,70	-0,01
2892	14,634	14,62	-0,02
2839	14,546	14,52	-0,02
2830	14,554	14,52	-0,03
2825	14,535	14,52	-0,01
2819	14,585	14,52	-0,06

PK (km)	NIVEAU D'EAU OBSERVÉ (m)	NIVEAU D'EAU SIMULÉ (m)	DIFFÉRENCE (m)
DÉBIT DE 40,4 m³/s (en aval du pont des Méandres)			
2783	14,546	14,54	-0,01
2760	14,545	14,54	0,00
2723	14,501	14,53	0,03
2690	14,506	14,48	-0,03
2619	14,389	14,37	-0,02
2587	14,384	14,36	-0,03
2556	14,329	14,32	-0,01
2544	14,302	14,30	0,00
2523	14,306	14,30	-0,01
2483	14,269	14,28	0,01
2453	14,28	14,26	-0,02
2421	14,233	14,26	0,03
2385	14,221	14,26	0,04
2363	14,186	14,20	0,02
2296	14,108	14,10	-0,01
2232	14,078	14,07	-0,01
2179	14,062	14,05	-0,01
2140	14,00	14,01	0,01
2069	14,006	14,01	0,00
2033	13,892	13,91	0,02
1994	13,901	13,89	-0,01
1908	13,662	13,83	0,17
1863	13,786	13,81	0,03
1816	13,707	13,74	0,03
1781	13,666	13,69	0,02
1733	13,559	13,64	0,08
1710	13,506	13,54	0,03
1695	13,563	13,54	-0,03
1655	13,551	13,51	-0,04
1605	13,539	13,52	-0,02
1540	13,487	13,50	0,01
1459	13,472	13,48	0,01
DÉBIT DE 46,5 m³/s (en aval du collecteur Sainte-Foy)			
1434	13,333	13,39	0,06
1395	13,337	13,33	0,00
1223	13,219	13,23	0,01
1174	13,238	13,23	-0,01
1156	13,178	13,22	0,04

PK (km)	NIVEAU D'EAU OBSERVÉ (m)	NIVEAU D'EAU SIMULÉ (m)	DIFFÉRENCE (m)
1121	13,23	13,19	-0,04
1085	13,151	13,19	0,04
1061	13,174	13,18	0,01
950	13,129	13,14	0,02
800	12,953	13,03	0,08
724	12,862	12,95	0,09
707	12,844	12,92	0,07
681	12,668	12,83	0,16
665	12,633	12,80	0,17
625	12,492	12,72	0,23
573	12,526	12,71	0,18
542	12,482	12,68	0,20
506	12,315	12,55	0,24
487	12,461	12,62	0,16
451	12,393	12,41	0,02
411	12,467	12,42	-0,04
425	12,292	12,31	0,01
341	12,294	12,28	-0,02
292	12,218	12,23	0,01
253	12,206	12,20	0,00
206	12,159	12,13	-0,03
150	12,039	12,04	0,01
99	12,076	12,06	-0,02
93	11,935	11,83	-0,10
69	11,858	11,86	0,00

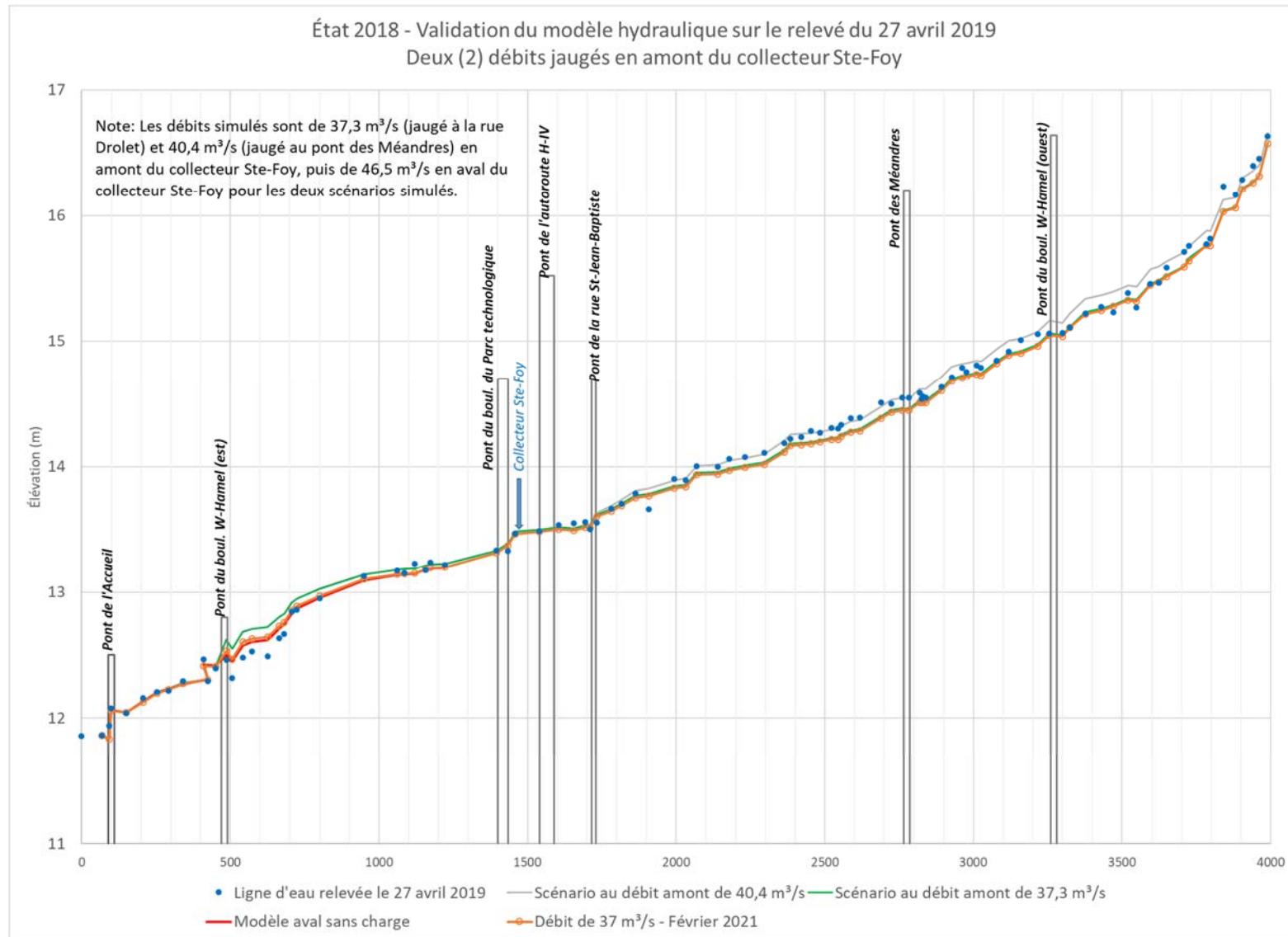


Figure 4 Résultats de la validation du modèle de l'état 2018 sur la ligne d'eau relevée le 27 avril 2019

5. RÉSULTATS DU MODÈLE HYDRODYNAMIQUE

5.1 Scénarios étudiés

Le mur anti-crue étant conçu pour contenir la crue centennale, ce scénario est celui étudié en détail. La pointe de cette crue atteint $84,7 \text{ m}^3/\text{s}$ en conditions futures. La crue d'une récurrence de 2 ans, caractérisée par un débit de pointe de $37 \text{ m}^3/\text{s}$, a également été analysée afin de tracer la ligne des hautes eaux. Dans ces deux cas, le débit de la pointe de crue est simulé en régime permanent.

5.2 Profils longitudinaux

La figure 3 permet de comparer le profil longitudinal de la rivière Lorette en crue centennale avant et après les travaux visant à augmenter la capacité hydraulique de la rivière, considérant l'état initial (en 2013, avant les travaux d'urgence) et l'état projeté (avec le remodelage du lit et des berges et l'ajout d'un mur anti-crue).

Cette comparaison permet les constats suivants :

- entre le PK 0 et 0,5, l'état initial de la rivière n'a pas été modélisé, mais l'élargissement de l'ouverture au pont de l'Accueil (travaux en cours) permettra d'abaisser le niveau d'eau sur cette portion;
- en aval du PK 1,58, l'ajout des murs anti-crue contenant les débordements en amont et la reconstruction du pont de l'autoroute Henri-IV auront pour effet d'augmenter le débit de pointe dans cette portion de la rivière, occasionnant un rehaussement du niveau de l'eau de l'ordre de 23 cm;
- au PK 1,58, la reconstruction du pont de l'autoroute Henri-IV, impliquant l'éloignement des culées et le rehaussement du soffite, a pour effet d'abaisser les niveaux d'eau en amont du pont de l'ordre de 20 cm;
- en aval du pont de la rue Michel-Fragasso (PK 2,5 à 2,8), l'aménagement d'un bras de décharge entre les PK 2+540 et 2+340 permet d'abaisser le niveau en crue centennale, de l'ordre de 10 cm, malgré l'ajout des murs;
- entre les ponts de la rue Michel-Fragasso et du boulevard Wilfrid-Hamel Ouest (PK 2,8 à 3,3), le niveau initial est rehaussé par la présence des murs anti-crue qui contiennent la crue, et ce rehaussement atteint un maximum de 43 cm;
- au PK 3,3, la reconstruction du pont du boulevard Hamel Ouest et le reprofilage de la courbe en amont du pont permettent d'abaisser le niveau d'eau atteint en amont du pont;
- le reprofilage des méandres dans le secteur du PK 3,6 permet un abaissement du niveau atteignant 8 cm jusqu'à la zone d'écoulement plus rapide en aval du pont de la rue Saint-Paul.

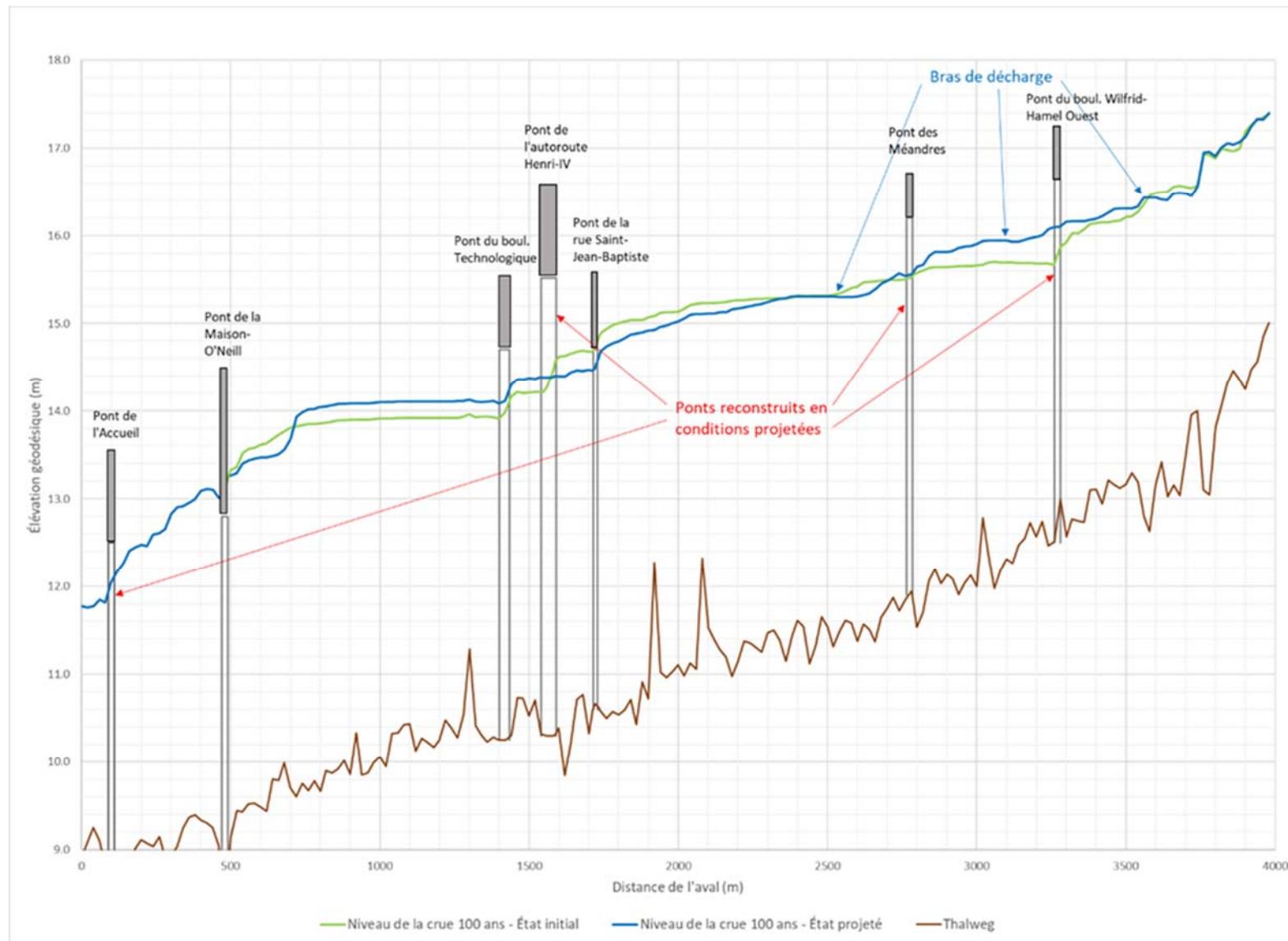


Figure 5 Profil longitudinal en crue centennale - État initial et projeté

5.3 Tableau des résultats

Les résultats en conditions initiales (avant les travaux d'urgence) et projetées (niveaux d'eau et vitesses) sont présentés au tableau 6 pour les débits de 37 m³/s et de 84,7 m³/s. Ces résultats sont extraits au centre du cours d'eau. Les vitesses d'écoulement calculées sont une valeur moyenne sur la colonne d'eau.

Les cartes 6 à 10 présentent les vitesses dans la rivière en conditions projetées pour une crue centennale.

Tableau 6 Conditions hydrauliques dans la rivière Lorette en crue 2 ans et 100 ans

PK (km)	Q = 37 m ³ /s (2 ans)				Q = 84,7 m ³ /s (100 ans)			
	CONDITIONS INITIALES		CONDITIONS PROJETÉES		CONDITIONS INITIALES		CONDITIONS PROJETÉES	
	NIVEAU D'EAU (m)	VITESSE (m/s)	NIVEAU D'EAU (m)	VITESSE (m/s)	NIVEAU D'EAU (m)	VITESSE (m/s)	NIVEAU D'EAU (m)	VITESSE (m/s)
0	--	--	11,46	0,94	--	--	11,77	1,74
0,02	--	--	11,46	1,40	--	--	11,76	2,44
0,04	--	--	11,46	1,59	--	--	11,78	2,91
0,06	--	--	11,49	1,58	--	--	11,85	2,93
0,08	--	--	11,49	1,72	--	--	11,82	3,24
0,10	--	--	11,55	1,64	--	--	12,05	2,97
0,12	--	--	11,58	1,14	--	--	12,18	2,18
0,14	--	--	11,60	1,70	--	--	12,27	2,76
0,16	--	--	11,66	1,54	--	--	12,41	2,46
0,18	--	--	11,67	1,55	--	--	12,45	2,41
0,20	--	--	11,69	1,59	--	--	12,48	2,50
0,22	--	--	11,69	1,75	--	--	12,46	2,76
0,24	--	--	11,75	1,65	--	--	12,59	2,51
0,26	--	--	11,75	1,74	--	--	12,61	2,60
0,28	--	--	11,79	1,73	--	--	12,66	2,60
0,30	--	--	11,85	1,58	--	--	12,83	2,14
0,32	--	--	11,89	1,43	--	--	12,91	1,78
0,34	--	--	11,91	1,31	--	--	12,92	1,65
0,36	--	--	11,93	1,57	--	--	12,96	1,92
0,38	--	--	11,93	1,70	--	--	12,99	1,76
0,40	--	--	11,93	1,87	--	--	13,09	1,65
0,42	--	--	12,04	1,50	--	--	13,11	0,87
0,44	--	--	12,05	1,60	--	--	13,11	1,77
0,46	--	--	12,09	1,37	--	--	13,01	2,34
0,48	12,20	1,73			13,10	2,75		
0,50	12,29	1,50	12,17	1,60	13,32	2,29	13,27	2,28

PK (km)	Q = 37 m ³ /s (2 ans)				Q = 84,7 m ³ /s (100 ans)			
	CONDITIONS INITIALES		CONDITIONS PROJETÉES		CONDITIONS INITIALES		CONDITIONS PROJETÉES	
	NIVEAU D'EAU (m)	VITESSE (m/s)	NIVEAU D'EAU (m)	VITESSE (m/s)	NIVEAU D'EAU (m)	VITESSE (m/s)	NIVEAU D'EAU (m)	VITESSE (m/s)
0,52	12,30	1,62	12,19	1,75	13,36	2,35	13,29	2,39
0,54	12,38	1,29	12,25	1,43	13,52	1,80	13,40	1,99
0,56	12,41	1,22	12,28	1,41	13,57	1,59	13,43	1,97
0,58	12,41	1,27	12,29	1,46	13,58	1,62	13,46	2,02
0,60	12,44	1,30	12,30	1,53	13,62	1,58	13,47	2,11
0,62	12,44	1,57	12,30	1,78	13,63	1,68	13,47	2,35
0,64	12,50	1,45	12,35	1,77	13,68	1,54	13,48	2,57
0,66	12,53	1,49	12,35	2,03	13,73	1,43	13,50	2,82
0,68	12,56	1,55	12,39	2,06	13,77	1,28	13,56	2,83
0,70	12,62	1,45	12,43	2,07	13,81	1,04	13,68	2,60
0,72	12,67	1,07	12,56	1,58	13,82	0,91	13,93	1,53
0,74	12,70	1,04	12,59	1,48	13,84	0,96	13,98	1,16
0,76	12,72	0,84	12,63	1,33	13,85	0,81	14,02	0,86
0,78	12,72	1,07	12,64	1,47	13,85	0,92	14,03	0,90
0,80	12,73	1,19	12,65	1,45	13,86	0,88	14,04	0,78
0,82	12,77	0,74	12,72	1,14	13,87	0,56	14,05	0,56
0,84	12,77	0,75	12,75	0,78	13,88	0,63	14,06	0,44
0,86	12,82	0,29	12,79	0,55	13,90	0,39	14,08	0,36
0,88	12,83	0,29	12,85	0,67	13,89	0,31	14,08	0,38
0,90	12,83	0,27	12,87	0,27	13,90	0,22	14,08	0,25
0,92	12,83	0,01	12,87	0,24	13,90	0,36	14,09	0,33
0,94	12,83	0,62	12,89	0,59	13,90	0,60	14,08	0,52
0,96	12,84	0,50	12,90	0,31	13,90	0,52	14,09	0,47
0,98	12,85	0,44	12,93	0,69	13,90	0,50	14,09	0,47
1,00	12,85	0,31	12,93	0,25	13,91	0,40	14,10	0,33
1,02	12,86	0,60	12,94	0,73	13,92	0,26	14,10	0,26
1,04	12,86	0,77	12,94	1,00	13,91	0,29	14,10	0,32
1,06	12,86	0,78	12,94	1,04	13,92	0,22	14,10	0,25
1,08	12,87	0,78	12,95	1,07	13,92	0,16	14,11	0,20
1,10	12,87	0,77	12,95	1,15	13,92	0,10	14,11	0,17
1,12	12,87	0,84	12,96	1,22	13,92	0,05	14,11	0,13
1,14	12,88	0,86	12,96	1,30	13,92	0,01	14,11	0,08
1,16	12,89	0,80	12,98	1,28	13,92	0,01	14,11	0,07
1,18	12,91	0,61	13,02	0,99	13,92	0,01	14,11	0,01
1,20	12,91	0,79	13,02	1,06	13,92	0,01	14,11	0,02
1,22	12,91	0,80	13,03	1,14	13,92	0,00	14,11	0,06
1,24	12,91	1,04	13,02	1,34	13,92	0,04	14,11	0,16

PK (km)	Q = 37 m ³ /s (2 ans)				Q = 84,7 m ³ /s (100 ans)			
	CONDITIONS INITIALES		CONDITIONS PROJETÉES		CONDITIONS INITIALES		CONDITIONS PROJETÉES	
	NIVEAU D'EAU (m)	VITESSE (m/s)	NIVEAU D'EAU (m)	VITESSE (m/s)	NIVEAU D'EAU (m)	VITESSE (m/s)	NIVEAU D'EAU (m)	VITESSE (m/s)
1,26	12,91	1,11	13,03	1,32	13,92	0,10	14,11	0,22
1,28	12,90	0,53	13,03	0,18	13,93	0,29	14,12	0,23
1,30	12,95	1,14	13,05	1,39	13,96	0,91	14,13	0,24
1,32	13,00	0,96	13,15	1,17	13,93	0,69	14,11	1,17
1,34	13,00	1,17	13,16	1,25	13,93	0,91	14,10	1,02
1,36	13,00	1,27	13,16	1,39	13,93	1,46	14,10	1,35
1,38	13,00	1,37	13,16	1,53	13,93	2,17	14,11	2,12
1,40	13,01	1,48	13,16	1,64	13,92	2,42	14,09	2,46
1,42	13,04	1,50	13,18	1,64	13,98	2,50	14,11	2,48
1,44	13,10	1,25	13,26	1,31	14,16	1,86	14,30	1,76
1,46	13,14	1,05	13,29	1,05	14,21	1,64	14,36	1,47
1,48	13,14	1,13	13,30	1,08	14,20	1,82	14,36	1,53
1,50	13,15	1,14	13,31	1,01	14,21	1,82	14,37	1,53
1,52	13,15	1,29	13,31	1,08	14,22	2,04	14,37	1,66
1,54	13,14	1,54	13,33	1,04	14,21	2,47	14,39	1,65
1,548	13,14	1,59	13,33	1,09	14,21	2,59	14,38	1,73
1,56	13,16	1,69	13,33	1,11	14,27	2,63	14,38	1,79
1,58	13,23	1,57	13,33	1,16	14,45	2,37	14,39	1,88
1,588	13,28	1,31	13,34	1,14	14,57	1,89	14,40	1,86
1,60	13,32	1,16	13,34	1,17	14,62	1,56	14,40	1,86
1,62	13,33	1,19	13,34	1,30	14,63	1,64	14,40	2,04
1,64	13,35	1,28	13,36	1,37	14,66	1,71	14,45	2,08
1,66	13,36	1,32	13,37	1,47	14,68	1,77	14,47	2,21
1,68	13,38	1,34	13,38	1,52	14,70	1,87	14,46	2,33
1,70	13,38	1,55	13,38	1,64	14,68	2,21	14,47	2,36
1,71	13,38	1,64	13,37	1,72	14,68	2,35	14,46	2,52
1,72	13,39	1,70	13,38	1,85	14,71	2,37	14,49	2,67
1,73	13,43	1,73	13,42	1,88	14,85	2,00	14,62	2,32
1,74	13,47	1,45	13,47	1,57	14,90	1,71	14,68	2,01
1,76	13,51	1,40	13,52	1,45	14,94	1,59	14,74	1,92
1,78	13,54	1,35	13,55	1,42	14,98	1,42	14,78	1,88
1,80	13,56	1,43	13,56	1,46	15,01	1,37	14,80	1,88
1,82	13,59	1,43	13,58	1,45	15,02	1,32	14,83	1,82
1,84	13,63	1,25	13,62	1,34	15,04	1,26	14,87	1,72
1,86	13,66	1,07	13,65	1,18	15,04	1,41	14,89	1,72
1,88	13,66	1,19	13,66	1,30	15,04	1,50	14,90	1,80
1,90	13,67	1,20	13,67	1,11	15,07	1,39	14,92	1,55

PK (km)	Q = 37 m ³ /s (2 ans)				Q = 84,7 m ³ /s (100 ans)			
	CONDITIONS INITIALES		CONDITIONS PROJETÉES		CONDITIONS INITIALES		CONDITIONS PROJETÉES	
	NIVEAU D'EAU (m)	VITESSE (m/s)	NIVEAU D'EAU (m)	VITESSE (m/s)	NIVEAU D'EAU (m)	VITESSE (m/s)	NIVEAU D'EAU (m)	VITESSE (m/s)
1,92	13,68	1,33	13,67	0,50	15,09	1,27	14,93	0,98
1,94	13,72	1,28	13,68	1,29	15,12	1,28	14,96	1,65
1,96	13,73	1,28	13,70	1,48	15,13	1,33	14,98	1,74
1,98	13,75	1,17	13,74	1,22	15,13	1,32	15,00	1,60
2,00	13,76	1,29	13,74	1,32	15,14	1,39	15,02	1,60
2,02	13,79	1,13	13,78	1,06	15,17	1,21	15,06	1,42
2,04	13,82	1,09	13,81	0,91	15,21	0,89	15,10	1,00
2,06	13,85	0,78	13,82	0,31	15,22	0,55	15,11	0,43
2,08	13,85	0,78	13,82	0,12	15,23	0,53	15,11	0,49
2,10	13,86	1,00	13,82	1,15	15,23	0,86	15,11	1,35
2,12	13,85	1,08	13,83	1,21	15,23	0,90	15,12	1,35
2,14	13,86	1,06	13,84	1,15	15,24	0,87	15,13	1,26
2,16	13,86	1,23	13,84	1,35	15,25	0,82	15,13	1,44
2,18	13,89	1,08	13,86	1,23	15,26	0,62	15,16	1,18
2,20	13,89	0,99	13,88	1,12	15,26	0,52	15,17	1,05
2,22	13,9	1,24	13,89	1,30	15,27	0,63	15,19	1,26
2,24	13,92	1,14	13,91	1,29	15,27	0,58	15,19	1,25
2,26	13,93	1,23	13,92	1,30	15,28	0,53	15,21	1,18
2,28	13,93	1,34	13,93	1,30	15,28	0,46	15,22	1,09
2,3	13,94	1,35	13,96	1,25	15,28	0,37	15,25	0,89
2,32	13,98	1,14	13,99	1,07	15,29	0,18	15,26	0,68
2,34	14,00	0,97	14,04	0,50	15,29	0,08	15,28	0,38
2,36	14,00	1,23	14,04	0,76	15,29	0,23	15,29	0,41
2,38	14,04	1,24	14,04	0,73	15,29	0,37	15,30	0,31
2,40	14,07	1,06	14,06	0,72	15,32	0,64	15,31	0,32
2,42	14,09	1,08	14,06	0,75	15,32	0,58	15,31	0,19
2,44	14,09	1,11	14,06	0,72	15,31	0,31	15,31	0,04
2,46	14,09	1,29	14,07	0,73	15,31	0,35	15,31	0,05
2,48	14,11	1,37	14,07	0,77	15,31	0,77	15,31	0,04
2,50	14,13	1,35	14,07	0,78	15,31	1,17	15,31	0,19
2,52	14,16	1,33	14,07	0,78	15,33	1,34	15,31	0,72
2,54	14,17	1,59	14,07	1,25	15,34	1,49	15,30	1,79
2,56	14,21	1,55	14,06	1,45	15,37	1,47	15,30	1,94
2,58	14,25	1,38	14,07	1,50	15,40	1,32	15,30	2,02
2,6	14,24	1,81	14,08	1,56	15,42	1,33	15,31	2,11
2,62	14,33	1,42	14,09	1,69	15,46	0,96	15,32	2,19
2,64	14,36	1,45	14,10	1,79	15,48	0,95	15,34	2,21

PK (km)	Q = 37 m ³ /s (2 ans)				Q = 84,7 m ³ /s (100 ans)			
	CONDITIONS INITIALES		CONDITIONS PROJETÉES		CONDITIONS INITIALES		CONDITIONS PROJETÉES	
	NIVEAU D'EAU (m)	VITESSE (m/s)	NIVEAU D'EAU (m)	VITESSE (m/s)	NIVEAU D'EAU (m)	VITESSE (m/s)	NIVEAU D'EAU (m)	VITESSE (m/s)
2,66	14,38	1,49	14,14	1,76	15,48	1,01	15,39	2,16
2,68	14,42	1,42	14,20	1,56	15,49	0,99	15,45	1,95
2,70	14,45	1,39	14,23	1,57	15,49	1,05	15,48	1,98
2,72	14,48	1,35	14,26	1,48	15,49	1,09	15,52	1,92
2,74	14,49	1,40	14,31	1,09	15,50	1,21	15,57	1,51
2,76	14,52	1,49	14,31	1,01	15,50	1,36	15,54	1,42
2,78	14,53	1,60	14,30	1,54	15,52	1,40	15,56	2,08
2,78	14,56	1,54	14,31	1,69	15,55	1,21	15,58	2,15
2,80	14,58	1,49	14,36	1,43	15,58	0,93	15,65	1,82
2,82	14,63	1,25	14,37	0,06	15,60	0,64	15,66	0,29
2,84	14,66	1,43	14,42	1,35	15,63	0,55	15,77	1,44
2,86	14,74	0,89	14,49	0,51	15,64	0,24	15,81	0,44
2,88	14,75	0,79	14,49	0,11	15,64	0,22	15,81	0,27
2,90	14,75	1,08	14,49	0,52	15,64	0,29	15,81	0,73
2,92	14,77	1,14	14,49	1,53	15,65	0,50	15,82	1,42
2,94	14,78	1,09	14,53	1,58	15,66	0,69	15,86	1,40
2,96	14,79	1,12	14,55	1,54	15,65	0,55	15,87	1,33
2,98	14,79	1,15	14,58	1,42	15,65	0,47	15,88	1,33
3,00	14,81	1,07	14,65	0,72	15,66	0,46	15,90	1,36
3,02	14,82	1,28	14,66	0,75	15,66	0,67	15,93	1,57
3,04	14,84	1,36	14,66	0,90	15,70	0,78	15,94	1,64
3,06	14,9	1,01	14,68	0,86	15,70	0,57	15,94	1,43
3,08	14,9	1,02	14,69	0,60	15,69	0,57	15,94	1,49
3,10	14,91	1,24	14,69	0,49	15,69	1,00	15,94	1,65
3,12	14,92	1,21	14,69	1,48	15,69	1,28	15,93	1,78
3,14	14,93	1,26	14,70	1,59	15,69	1,37	15,93	1,90
3,16	14,93	1,31	14,71	1,70	15,68	1,38	15,95	1,93
3,18	14,94	1,35	14,74	1,72	15,69	1,52	15,97	1,95
3,20	14,95	1,47	14,78	1,64	15,68	1,83	15,99	2,00
3,22	14,97	1,54	14,80	1,68	15,68	2,01	16,00	2,01
3,24	14,98	1,65	14,88	1,31	15,68	2,27	16,08	1,75
3,26	14,99	1,92	14,90	1,24	15,67	2,71	16,09	1,78
3,28	15,08	1,65	14,90	1,39	15,87	2,19	16,10	1,87
3,30	15,10	1,70	14,93	1,07	15,92	2,06	16,16	1,42
3,32	15,20	1,29	14,94	0,25	16,02	1,75	16,16	0,28
3,34	15,21	1,39	14,94	0,55	16,02	1,94	16,16	0,80
3,36	15,23	1,46	14,94	1,58	16,07	1,83	16,16	1,99

PK (km)	Q = 37 m ³ /s (2 ans)				Q = 84,7 m ³ /s (100 ans)			
	CONDITIONS INITIALES		CONDITIONS PROJETÉES		CONDITIONS INITIALES		CONDITIONS PROJETÉES	
	NIVEAU D'EAU (m)	VITESSE (m/s)	NIVEAU D'EAU (m)	VITESSE (m/s)	NIVEAU D'EAU (m)	VITESSE (m/s)	NIVEAU D'EAU (m)	VITESSE (m/s)
3,38	15,27	1,38	14,95	1,64	16,13	1,70	16,17	2,06
3,40	15,28	1,32	14,97	1,65	16,14	1,67	16,19	2,02
3,42	15,29	1,36	14,98	1,72	16,15	1,72	16,22	2,03
3,44	15,3	1,58	15,02	1,74	16,15	1,93	16,26	2,01
3,46	15,32	1,6	15,07	1,62	16,16	2,01	16,30	1,90
3,48	15,34	1,62	15,09	1,59	16,17	2,13	16,31	1,88
3,50	15,39	1,49	15,11	1,54	16,21	2,06	16,31	1,89
3,52	15,4	1,59	15,11	1,75	16,22	2,23	16,31	2,18
3,54	15,44	1,45	15,12	1,76	16,27	2,06	16,33	2,11
3,56	15,46	1,65	15,23	1,44	16,36	2,07	16,43	1,95
3,58	15,52	1,59	15,23	1,51	16,46	1,65	16,43	2,12
3,60	15,56	1,45	15,22	1,69	16,49	1,50	16,43	2,22
3,62	15,59	1,62	15,22	1,80	16,49	1,98	16,41	2,32
3,64	15,6	1,61	15,21	1,95	16,50	2,00	16,40	2,41
3,66	15,65	1,19	15,26	1,77	16,55	1,36	16,48	1,90
3,68	15,68	1,07	15,28	1,96	16,57	1,23	16,49	1,82
3,70	15,67	1,55	15,27	2,47	16,56	1,96	16,48	2,52
3,72	15,68	1,90	15,31	2,72	16,54	2,62	16,45	3,17
3,74	15,69	1,96	15,45	2,45	16,57	2,53	16,56	2,98
3,76	15,88	0,87	15,70	2,20	16,93	2,42	16,95	2,57
3,78	15,88	0,18	15,71	2,59	16,92	2,76	16,96	3,04
3,8	15,84	2,09	15,66	2,71	16,88	2,57	16,91	2,62
3,82	15,91	1,80	15,77	2,55	16,99	1,99	17,00	2,34
3,84	15,96	1,83	15,96	2,11	16,98	1,73	17,05	2,28
3,86	15,93	2,52	15,98	2,29	16,96	2,64	17,04	2,75
3,88	16,01	2,72	16,04	2,31	16,99	3,10	17,07	2,93
3,90	16,25	2,18	16,10	2,44	17,19	2,74	17,13	2,99
3,92	16,31	2,18	16,18	2,46	17,26	2,70	17,24	2,88
3,94	16,39	2,16	16,28	2,46	17,32	2,74	17,33	2,91
3,96	16,43	2,23	16,32	2,67	17,35	2,98	17,32	3,22
3,98	16,46	2,37	16,43	2,57	17,38	3,18	17,40	3,20

